This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

TIA VERITAS

ET LES MINISTRE

D'APRÈS LES ARCHIVES

PAR

BERTHOLD ZEL

Ancien élève de l'École norr
Professeur d'histoire au lycée
Docteur ès lettr

PARI

LIBRAIRIE HACI

79, BOULEVARD SA

18

Tous droit

51

duc de Luynes de l'avènement défini
Richelieu au pouvoir. Entre ces deux
nommée est si différente, mais qui, à
ont plus particulièrement fixé l'attenti
l'histoire semble avoir laissé un vide
intérêt d'essayer de le combler.

Ce n'est pas que les personnages
France pendant ce temps méritent dans
une place comparable à celle du cardina
même du connétable de Luynes. — Le
Condé, alors âgé de trente-trois ans, en
pendant les derniers jours du roi, rival,
prisonnier de la reine régente, obligé c
qui le fait sortir de la Bastille sans lu
qu'il revendique en qualité de premie
s'impose à Louis XIII, après la mort du
tarde point, par son esprit d'intrigue e
perdre les bonnes grâces du souverain.

ıoins rompu que ses prédécesseurs au manie-
ıommes et des choses, il tombe d'une chute
lamentable que les Brûlarts.

: ces personnages qui tour à tour l'emportent
ıseils de Louis XIII de 1621 à 1624 ne présente
aractères puissants dans le bien ou dans le mal
ɜnt à l'histoire d'un règne ou d'une époque une
façable. Aussi ne les connaît-on guère.

ıde aurait toutefois atteint son but, si nous
si à montrer que les trois années pendant les-
succèdent ces ministres ne sont pas indignes
tention de l'histoire au moins érudite, et si nous
ɔnner une idée nette du rôle de ceux-ci, de leur
les causes qui ont rendu la prédominance de
x instable et éphémère. Entre Luynes et Riche-
ıce a vécu ; comment l'a-t-on fait vivre ? Com-
ntérêts ont-ils été défendus à l'extérieur, au
ıeut de cette grande lutte engagée par les deux

guerre civile qui mène le roi d
royaume et qui remet sous so
places, parmi lesquelles Montpel
année presque entière. L'usurpa
Espagnols donne lieu à des nég
à la formation d'une alliance ent
Dès lors la France est engagée
trouvera un jour face à face, les
maison de Habsbourg, comme l
et de l'équilibre en Europe. Le m
avec une infante espagnole semb
clure et se rompt ; la diplomatie
d'une fille de France une reine d'
protestantes de l'Europe, la républ
les cantons helvétiques, le Palati
tigable épée de la cause, tourn
regards et réclament son assistan

Nous sommes entrés dans de
les négociations relatives à ces
espérons que l'on trouvera dans

que notre travail présente de plus nouveau.
essayé de répondre à leur attente.

stoire de Richelieu se résume celle de Louis XIII
e de Médecis de 1621 à 1624. L'évêque de
-t-il cardinal? Entrera-t-il au conseil? Sera-t-il
er ministre? Autant de questions qui se posent
l'autre et qui divisent la mère et le fils jusqu'au
mbition de Richelieu pleinement satisfaite ne
bstacle à leur rapprochement, mais pour com-
e temps, on le sait. Nous voudrions éclairer
e des trois années pendant lesquelles Richelieu,
ement secondé par Marie de Médicis, chemine
vers le pouvoir. Les ministres qui se succèdent
intervalle ne font que masquer inconsciemment
d'approche. Aussi, bien qu'il ne soit pas au
n dans cette étude, il en est, à vrai dire, le
principal.

Siri, *Memorie recondite dell' anno* 1601 *sino a* 1640.
, 1676-1679, 8 vol. in-4°.

Louis XIII. Il est de peu
politique; en outre, pour l'ani
pas; il a été mutilé dans le ma

Si nous nous adressons au
intéressants des Mémoires cc
ceux du cardinal de Richelieu
reconnaître que, en plus d'un
voulu déguiser la vérité; en tout
dont nous nous occupons est ce
voir le moins s'étendre. Il y a là
qui ne peut être dissimulée.

Les historiens du XVIIe et du

1. L'édition dont nous nous servons
pierre est celle de la Société d'histoire d
Chantérac. Paris, Vve J. Renouard, 1873.

2. Pour nos citations de Fontenay-M
collection Michaud.

3. Pour nos citations d'Héroard, voi
Soulié. Paris, Firmin Didot. 1868.

4. Pour nos citations de Richelieu, voir
Michaud.

a critique contemporaine, elle ne nous paraît
é une grande lumière sur cette courte, mais
que. M. Avenel [4] indique à peine dans sa
ois années, qui ne lui fournissent que de rares
ısignifiants documents. L'un des plus récents
ı cardinal, M. Marius Topin [5], n'apporte aucune
ınte à l'appui de sa thèse, à savoir la sympathie
u'aurait constamment inspirée à Louis XIII
Luçon. Or nous pouvons affirmer que, pour
isive à laquelle a trait ce volume, nous trou-
: jusqu'au dernier jour les preuves du con-

Mémoires pour l'histoire de Richelieu. 1667. 4 vol.

énérale de l'Europe sous le règne de Louis XIII.
00-1711. 10 vol. in-12.
du règne de Louis XIII. Paris, chez les libraires
2 vol. in-4°.
Lettres et papiers d'État du cardinal de Richelieu.
documents inédits relatifs à l'histoire de France.
pin, *Louis XIII et Richelieu.* Paris, Didier. 1876.

sincères vis-à-vis de cette mère
forcé naguère à traiter si dureme
que l'importance qui s'attache
avons parlé plus haut, l'intérêt
dans l'histoire des personnes.

Les documents nouveaux qui
vail proviennent de sources iné
eu recours pour une publicati
est la continuation [1]. Les cor
l'ambassadeur vénitien et du
encore fourni les éléments
étude. Nous devons faire co
mates, qu'il retrouvera presq
volume, et dont les biograp
correspondances mêmes, pré

1. *Le connétable de Luynes,*
Didier. 1879.

cardinal neveu Ludovisi, par le s
vêque d'Amasie, prélat de gr
nonce à Venise en 1631 [2]. N
deux correspondances pour en ti
à notre sujet, notamment en ce
de la pourpre par l'évêque de l
Saint-Siège au commencement
ans. On y verra le contre-coup,
intérêts temporels sur ceux de la re

1. Indépendamment du recueil en 4 v
bibliothèque Corsini de Rome, on trouv
à Florence, de très nombreuses lettres
actuel de ces Archives, M. Ulderico Medi
bler et de coordonner, sous l'inspirati
marquis Corsini, actuellement vivant. L
Corsini, que nous donnons ici, sont e
archives.

2. *Registro di lettere di mons^re Agucchi*
visio in riposta a mons^re Corsino nuntio
di Gregorio XV. Copie manuscrite de
nerve, X, VI, 16, 17.

:rini, neveu du pape Urbain VIII. En 1636, il
ambassadeur assistant à la diète de Cologne,
ge grand, Sénateur des Pregadi [3], *Provéditeur des*
24 juin 1641 il fut créé *Procurateur de Saint-*
ormateur de l'Université de Padoue.

de Venise, SENATO. SECRETA, nos 56 et sqq.
grands étaient des nobles qui traitaient toutes les
levaient être agitées aux *Pregadi* ou au Sénat. Ils
chacun avait sa semaine pour porter au Sénat le ré-
ultations. La république n'envoyait point d'ambassa-
reur, au pape, ni au Grand Seigneur, qu'il n'eût la
grand. Les *cinq Sages de terre ferme* n'avaient guère
té dans le collège que les Sages grands; car ils con-
eux sur toutes les matières qui s'y traitaient et qui
ortées au Sénat. La République donnait la qualité de
ferme à tous les ambassadeurs qu'elle envoyait aux
nces souverains.
des Pregadi, ou Sénat de Venise, émanation du Grand
ait toutes les affaires qui concernaient la paix, la
nces et les ligues.
rs, gouverneurs envoyés dans les provinces avec un
t absolu dans les affaires de la paix et de la guerre.
ateurs de Saint-Marc étaient commis à la distribution
hesses laissées à l'Eglise de Saint-Marc et aux pau-
t les exécuteurs de tous les legs pieux, les tuteurs
Ils étaient au nombre de neuf divisés en trois procu-
ores.

Candie. En 1655, le Sénat l'en
d'obédience au pape Alexandre V
en qualité de Sage du Collège, il
grer dans l'État de Venise les Jés
à la république 6000 ducats p
guerre contre les Turcs. Cette vi
rite et honorée de tant de dignité
tion de Giovanni da Pesaro au
la république, le 8 avril 1658. Il
vingt-trois jours ; il mourut le
solennellement enterré dans l'é
mausolée [2].

La correspondance de Gio
homme d'État consommé, d'un

1. Le Collège ou Conseil était com
nait audience aux ambassadeurs et
2. Ces détails biographiques so
partie du *Campidoglio Veneto* de C
thèque Marciana.

; la médiation du duc de Lorraine, qui
:tolini dans ses États. Pendant l'éloigne-
officiel, alors que durait encore la mission
;ondi fut chargé d'informer le secrétariat
: de tout ce qui se passait à la cour de
lièrement des affaires concernant la reine
s'étant réconcilié avec Marie de Médicis,
elé à Paris, à titre de réparation pour le
it alors Cosme II; il n'y resta que quelques
rna à Florence en 1621. C'est à partir de
att^a Gondi exerça avec suite les fonctions
sans en avoir encore le caractère officiel ;
t du grand-duc auprès de la reine mère,
u roi. La partie de sa correspondance qui
te époque est celle dont l'analyse et les
ans le présent travail.

'o, Francia. *Filza 4627, ancien XLVII.*

Il fut plénipotentiaire du gra
de la ligue formée en 1642
la signature de la paix faite
en 1644. C'est lui qui maintii
pendant la suite des guerres
la France, notamment en l'
en 1637, Maria Maddalena
l'année 1664 [1].

Batt[a] Gondi est abondant
l'art de pénétrer et d'exposer
de la cour.

Comme on peut s'en ren
notices biographiques, il n'e
nages, si souvent mêlés aux
fini par exercer dans son pay
l'État. Ce fait suffirait à lui s

1. Ces renseignements biograp
segretaria vecchia, aux Archives

ıs cherché, en composant ses Mémoires et en
rendre en quelque sorte une revanche histo-
apporté à l'essor de ses glorieuses destinées,
ınt outre mesure ses prédécesseurs, soit en
manœuvres pour arriver au pouvoir dont il
soit même en anticipant sur son rôle. Nous
rouver qu'en effet les Mémoires n'ont pas eu
: objet. Nous avons dû critiquer l'historien,
ıtrigues; notre admiration reste entière pour
ue.

ıdance des trois diplomates que nous appe-
est trop volumineuse pour que nous ayons
ıner le texte des nombreuses citations qu'on
:e volume. Nous avons cherché au moins à
:eur scrupuleusement fidèle; notre français
dire, calqué sur la phrase italienne qui s'y
:ral avec précision. L'appendice ne com-
ue quelques textes caractéristiques et pro-
ıne idée de la manière de chacun de nos

Situation intérieure de la France :
L'opinion publique demande au
faveur royale objet de compétiti
pour la famille du connétable d
mère et du prince de Condé. —
Son attitude vis-à-vis des deux r
— Nouvelles démarches de la re
Richelieu. — Marie de Médicis r
reine mère et du prince de Co
l'abbé Ruccellaï. — Scène entre
Condé l'emporte dans l'esprit d

(15 Décembre 16

Lorsque, après la mort du
Monheur, Louis XIII reprit
en réalité jamais exercé par lu
Laissé par sa mère et par l'
un état d'ignorance indigne
des occupations frivoles dan
sein entretenu, il ne conna
devait à son ami le fauconn
conçu une notion juste et
devoirs de souverain. Il s'étai

t si impudemment jouée de la couronne
de révolte et qui avait été ménagée ensuite
: de Luynes, avait pris l'habitude ou de
: elle l'autorité souveraine, ou de se faire
ssance. Enfin, à la cour, de violentes ini-
ole entre la maison de Bourbon et celle de
artisans de Marie de Médicis et ceux de la
e des créatures du duc de Luynes, mena-
ur de dégénérer en conflits armés. Ces
les résistances de l'aristocratie au pouvoir
s dissensions des partis qui divisaient le
s être maîtrisées par Louis XIII? En un
était-elle à la veille d'être gouvernée par
)

: vos oreilles, grand roy, et rompez cette
e. Il est temps de prendre le tymon. Il y a
nt aux affaires, lequel, si vous ne prenez à
vous tourmenterez-vous après pour en
Telle est l'invitation que mettait dans la

*'aicte au roy par messieurs les princes contre les
pos de l'Estat.* MDCXXII. (Recueil de pièces sur
III, à la bibliothèque de l'Institut.

s paraît pas avoir rendu un compte exact a
sentiments qui agitèrent l'âme de Louis XIII
lu connétable. Il rapporte que le roi, écrivant à
:e pour lui faire part de cet événement, « lui
l connaissoit bien l'insolence de cet homme
l lui faisoit; que, s'il ne fût mort, la patience
, qu'il y avoit longtemps qu'il lui tardoit d'être
te servitude; qu'il la remercioit de la patience
eue; qu'il n'auroit jamais connétable ni favori;
principal soin seroit de lui faire connoître qu'il
ırs tendrement aimée [1]. » Ces paroles respirent
bien connue de Richelieu contre la mémoire
écesseur; mais, outre qu'une aussi dure façon
:r sur la tombe d'un ami n'est guère vraisem-
part de Louis XIII, le sens et la portée que
ɔnne aux déclarations du roi vis-à-vis de Marie
ne sont nullement confirmés par le témoignage
: bienveillant pour la reine mère, de l'ambassa-
n. La page suivante de Giovanni Battista Gondi
rétablir les faits :

Mém., p. 257.

nouveau garde des sceaux de Vic, le comte de
surintendant des finances, le marquis de Pui-
taire d'État des affaires étrangères, étaient plus
conserver leurs charges que d'imprimer aux
direction qui pût les compromettre eux-mêmes
eur vénitien nous dépeint leur embarras : « Ces
u conseil, dit-il, s'assemblent fréquemment avec
mais d'eux-mêmes ils ne veulent rien entre-
sachant point avec certitude quelles sont les
u roi, ni de quel côté il penchera. Ces mes-
uent cependant de la situation qu'il arrivera
nt ou que la reine mère ou que le prince de
ortera auprès du roi et qu'il n'y aura pour
possibilité de se soutenir sans l'appui de l'un
Mais comme le roi a déclaré à un person-
avec une certaine vivacité, qu'il n'aimerait
cun favori, on peut présumer que les bonnes
ajesté seront partagées [2]. »
ur vénitien devinait avec la perspicacité d'un

t., n° 15, 24 déc. 1621.
t., *ibid.*

reine mère, sentant bien que l
à donner à son rétablissement
désaveu du coup d'État qui
d'Ancre, et de la révolution
visiter ostensiblement la duche
présence de la jeune reine, qu'e
le connétable lui avait toujour
était résolue à aimer sa veuve,
toujours [1]. Elle dépêcha ensuit
pour le remercier de ses bonn
le prier d'y persévérer et vo
nouer quelque trame à son a
donc loin d'être aussi désinté

Quant au prince de Condé,
services aux deux reines à Paris
florentin, la princesse « fit bien
Anne d'Autriche qu'à la mère

1. Ambass. florent., 23 déc. 1
4 janv. 1621.
2. Ambass. vénit., *ibid.* — Riche

ainsi faite qu'il est capable de tyranniser et
. » Tel était le sentiment de Louis XIII.
: Marie de Médicis ne l'ignoraient pas, et
entin, examinant la question de savoir si
ıdraient aux paroles écrites du roi, répon-
ve : « Bien des gens, dit-il, croient qu'il
pensent que la raison d'État seule a voulu,
nutation, que l'on donnât bon espoir à la
la faire reculer devant des pensées et des
aient être contraires à ceux des favoris [3]. »
is ne renonçait cependant pas à tirer parti
: gentilhomme qu'elle avait envoyé auprès
t chargé d'une démarche de nature à dis-
ions graves. Il se plaignit au nom de la
ıt écrit au pape pour l'accuser d'être de-
fautrice des huguenots, et demanda qu'il

trompe en disant que le prince partit de Paris
le roi.
du 10 janv. 1622.
, 23 déc. 1621.

paix avec les huguenots [1]. Il y a
ce message une sorte de contra
Marie de Médicis une habileté
chant à mettre hors de suspicio
protestants, elle prenait cepend
de Condé, partisan déterminé

La difficulté de pénétrer les i
mandait la réserve à tous ce
l'expression de l'ambassadeur
Le roi était plus jaloux de son
plaisir à l'exercer ; et de sour
autour de lui pour imposer inse
laissait si volontiers dominer
qu'il ne demandait pas mieu
condition qu'elle lui fût symp
rent de le circonvenir au mo
faires ; mais ils y mirent peu
de pédagogues et se débarra
une singulière sortie qu'inspi
manda de ne venir l'entreten

1. Ambass. vénit., nos 18 et 19,

çon eût déjà conçu les plus hautes ambitions,
; douteux. Mais nous hésitons à croire qu'il se
ce moment jusqu'à dire, sous la forme d'une
ale dont l'application à sa propre personne
éguisée, « que tous les princes les plus avisés
enu le timon du vaisseau, mais se sont servis
s pour les aider à le conduire [1]. » Cette insi-
é de nature à détruire l'effet des protestations
de dévouement désintéressé au moyen des-
de Médicis, par l'organe de Richelieu, se
à son fils. L'évêque de Luçon était le prin-
au rapprochement sincère de la mère et du
ne l'ignorait point, et le roi lui-même était
muler [2].

ncertitudes qui pesaient sur la situation poli-
nt devoir prendre fin avec le retour du roi à
ils circonstanciés que donnent les différents

n., p. 258.

le s'étonner, si l'on considère l'importance donnée
cette entrevue et à sa harangue, que ni Bassom-
ay-Mareuil, ni le médecin Héroard, qui signale l'ar-
du comte de Soissons, ni aucun de nos ambassa-
a moindre allusion au fait en question.

terent à une dem
une très belle ha
bien que Sa Maj
nier cependant c
sant sous son ob
de la tyrannie
Poitou et la Gui
de la ville sortit
à cheval, en sor
est allée au-dev
grande quantité
Le soir, il y a
Louis XIII
des cris univer

1. Fontenay-M
muets sur les ci
du roi à Paris et
sadeurs : Amba
29 janv. Nonce,
2. Le P. Grif
au 28. Le résic
« avant-hier », c

dit qu'elle ne se tenait pas de joie de le
ec gloire et en bonne santé, après avoir
rils de la guerre et de la maladie et être
ent le maître. Le roi répondit d'une voix
çon que chacun pût l'entendre : Madame,
son de vous en réiouir, car ie vous diray
'estant pas bon harangueur, que ie vous
r les effects, que iamais filz n'ayma ny
mère de ce que ie feray. Ie le dis de cœur
table et filiale. — Paroles qui sont d'une
e les ai voulu relater ici en français, pour
ver. — Le roi ajouta : Madame, allons à
vous entretiendray plus particulièrement [1].
ils restèrent ensemble plus d'une heure. »
e demi-heure, ce qui est sans doute
, car la jeune reine était là et attendait.
tend avec complaisance sur les détails qui

, 29 janv. 1622. Le nonce (30 janv.) et l'ambas-
janv.) donnent la traduction textuelle de ces

gard de Mme de Luynes. La connétable
monde une fille, le roi l'admit à rester au
l la fit prier d'abandonner l'appartement trop
y occupait et lui en assigna un autre plus
irté. Louis XIII ne crut pas non plus devoir
longtemps d'aller la visiter. « Il l'a fait, dit
vénitien, avec le dessein de manifester que,
n'a subi ni violence ni chaînes. Il n'a cepen-
vis d'elle d'aucune démonstration de ten-
ssort de ce passage que l'éloignement dans
: le roi à l'égard de la duchesse venait de
iels à celle-ci et ne devait pas être pris
ndamnation rétrospective des actes du con-
ies.

n effet se refusa noblement à toute mesure
n désaveu de son ancienne inclination pour
On faisait grand bruit d'une mission secrète
cien favori du connétable, M. de Contades,
i de faire un relevé de tout ce que laissait le
tendait que Louis XIII avait l'intention de

ent., 29 janv. 1622.
t., n° 15, 24 déc. 1621.

et leur ingénuité attirent sur eux le blâme de
sont absolument innocents. C'est ce qui est
e régnante, laquelle, n'ayant certes rien dans
soit indigne de sa grandeur et de la pureté
ce, a cependant donné quelque lieu de mur-
'oir supporté avec trop de bénignité la liberté
:aise de certaines dames qu'elle est obligée
e de leur qualité. On m'a fait entendre à ce
'ient à mon office de trouver quelque moyen
mède à ces inconvénients, afin que le bruit
point aux oreilles du roi par les rapports de
intentionnées; ce qui lui ferait peut-être
eaucoup plus grand qu'il n'est, et il pourrait
scandales les plus dommageables à toute la
ucoup de dames et des principales vivent
t en présence de la reine, et, n'imposant
à leur langue dans leurs conversations avec
ne contiennent point leurs aspirations dans
a modestie et de la convenance, ce qui fait
vantables catastrophes. J'ai été prié de divers
sorte que la reine comprenne combien elle
auvais propos du peuple et d'autres encore,

Mme de Luynes et à Mn
relâchement dans la tenu
n'avait pas eu besoin d
être informé et pour pre
dait son devoir de chef
deur de Venise achève d
cet épisode par les détai
secrétaire de la reine, dit
familiarité avec Sa Majest
il aura en compensation
En outre, Mme de Vern
première dame d'honneu
charge [3]. » La politique
affaire, d'où s'éleva ent
qui vint se mettre en t

Quant à Marie de M
à cœur deux affaires dar

1. Voir l'appendice, n° 2.
2. M. de Beauclerc (Charl
fut fait secrétaire de la reine
3. Ambass. vénit., n° 25,

a trouver de ma part de vous dire combien en cela
hose qui m'est agréable. Le sieur Chancelier votre
dire que persone qui soit en ce royaume si j'ay mérité
e favoriser ung tiers party pour l'avantage de ceux de
' ayant bon esprit n'ignorez-vous pas que ce ne soit
ux qui portent impatiemment la bonne intelligence
z et la mère. Sa Sainteté la cognoistra telle par let-
ır l'instance qu'il faict de la promotion dudict sieur
l'a promise au veu de tout le monde. Attendant de
me promettez par votre dernière lettre, je ne vous en
ge sinon que ie seray tousiours, Monsieur de Pisieux,

Vre bone amie Marie.

: 22 janvier 1622 [1]. »

époque, le nonce faisait savoir à son gou-
: l'évêque de Luçon était venu le voir pour
son espoir d'arriver prochainement au car-
nouvelle dépêche du 9 février informe le
ue la reine mère désire extrêmement l'avan-
le Luçon [2] »; le nonce ajoute, sous forme de
n personnelle, « que ce prélat en est bien

y. (Inédite.) Les mots en italiques sont autographes.
·ier 1622.

de Rome, et M. de Puis
ministres, cherchait à dé
aux intérêts de Richelie
clination du Saint-Père,
répandre le bruit que l
doute préféré à son comp
fois, comme auditeur de
Les services rendus aux d
dans les emplois qu'il av
étaient éclatants. Mais la
à son candidat par les p
expliqua vivement avec l
vrai que le pape inclinai
à l'archevêque de Lyon

Un fait des plus curie
à l'amour-propre de Rich
compromis suivant, par
toutes ces intrigues : «
rentin, laisse voir qu'il

1. Nonce, 30 janvier 1622.
2. Nonce, 7 mars 1622.
3. Nonce, 12 mars 1622.

ire en cour de Rome [1]. » Richelieu se fit oute, comme il le dit lui-même, « pour que n avait de sa personne ne portât point préjusse ; » mais ajoutons aussi parce qu'il savait neilleur moyen de servir ses propres intérêts. cond point, qui concernait la rentrée de la conseil, il est certain qu'elle obtint une sorte : « La reine mère, dit l'ambassadeur vénir), a été faite du conseil, avec beaucoup de ieur ; » mais cette concession était purque. « La reine mère, dit Richelieu au mis amplifications oratoires d'où se détache ressif, reconnaît bien d'abord qu'on ne lui

rent., 12 mars 1622. — Si l'incident en lui-même rté par les Mémoires du cardinal, on sent néanrofond qu'il dut lui causer, dans les paroles suiremières sont belles et fières : « Ils connaissaient stres) quelque force de jugement ; ils redoutaient nant que, si le roi venait à prendre quelque conlière de moi, il me vînt à commettre le principal res. A cet effet, ils se servaient de plusieurs perssaient mille calomnies contre moi, afin que, ayant ient de Sa Majesté par une mauvaise impression t de ma personne, toutes mes actions lui fussent ises. » (*Mém.*, p. 258.)

i s'était passé et le supplia de le prendre
ı; il lui demanda en outre de prier le roi
-même à la reine mère pour tenter de
arches qu'il avait fait faire en ce sens au
ılette, au duc de Bellegarde et à beaucoup
n'ayant eu aucun succès.
Condé trouva dans cet esclandre une occa-
peu de crédit qu'avait regagné la reine
ur l'heure chez le roi pour lui parler de
ıi répondit que, sachant combien la reine
ée contre Ruccellaï, il ne voulait point lui
. Mais le prince insista vivement; il pro-
l'expédient suivant, pour éviter à sa timi-
ions de sa parole l'embarras d'une entrée
ssi pour pallier ce que l'initiative directe
ccasion aurait pu avoir de blessant pour
: on enverrait à la reine mère le président
ter auprès d'elle les bons offices réclamés
esque en même temps, le roi se rendrait
ıme par hasard, et, à l'occasion de la ren-

Votre Majesté, soit à la Franc
n'est bon à autre chose qu'à se
mère termina en invitant le roi
ses conséquences pourrait produ
le prince de Condé, pour mont
d'elle, s'ingérât de vouloir protég
diviser la cour en deux camps.

Ce n'était pas là une vaine me
répondre à Marie de Médicis q
contentement, et il partit. Le soir
deux partis; car la déclaration
Marie de Médicis et le prince de
naissance de chacun. Les ancien
la reine mère, qui avaient été ju
sions qui les animaient, se rêvei
côté de la reine, pour se mettre p
les ducs de Longueville, de Ne
grand-prieur de France; le com
prendre franchement une attitu
liation avec M. le Prince, que
imposée, vint sous main assurer

verent mieux. Le résident n
le tort qu'elle s'était fait : « :
trop bien, dit-il, sans cette
faut avouer que sa mauvai
épuisée. Elle a en vérité un
Condé, qui, par sa naissance
du roi, est en possession d'
le gouvernement et à la cou

Telle était en effet la situ
du duc de Luynes. A trav
avons exposé le détail, le
occuper la première place d
dominant les ministres su
le dévouement intéressé d
employait à jeter le discrédi
et sur sa valeur, pour mi

1. Voy., pour tout le récit
bass. florent., 12 mars 1622. Il
que précis et abondants de so
principal confident de la reine
instamment le secret à la cour

ais le roi est dans l'obligation de lui laisser
nt des affaires afin de le contenter et de
té dans cette guerre si importante contre
s choses pourraient aussi changer de face
vérité tel qu'il paraît être dans les ques-
car, plein de zèle pour le bien et le service
u roi, il est un des premiers à ne point
que de foi de l'Espagne au sujet de la

Condé justifiera-t-il cette opinion et ces
usage va-t-il faire de son pouvoir? Quel
tirer?

---

de l'ambassadeur florentin porte évidemment
ans le manuscrit que nous avons eu sous les
alée parmi les dépêches du mois de mars, vient
ce mois et est datée du 3 juin. L'indication du
dmissible, car il était difficile d'offrir un banquet
s en pleine guerre; d'autre part, la faveur du
moment. Il y a donc lieu, suivant nous, de lire
; le *Journal* d'Héroard, qui laisse une lacune du
rs, ne s'oppose point à cette rectification, d'au-
ble que le commencement de cette dépêche se
ent aux fêtes dont il est parlé plus haut.

pousse Louis XIII à continuer la
Obstacles suscités par les Espag
Madrid, relatif à la Valteline. —
gouverneur de Milan et l'archidu
fortifiés sur leur territoire. — Me
ment français. — Découragement
l'Espagne par le traité de Milan.
gne. — Indécision du gouvernem
cour de Rome en faveur des intér
évolution. — La situation du car
est ébranlée. — La France réclame
traité de Madrid. — Louis XIII fait
de reprendre la guerre contre les p

(Mai 1621 — M

Depuis la courte expédition c
Henri IV, par le maréchal de L
murs de Juliers, pour sauver
Berg, etc., de la tentative d'usurp
triche, la France ne s'était pas mê
du dehors. Marie de Médicis n'a
sa régence, qu'à établir ses filles
brillants de l'Europe. Après avoir

ité d'Asti, dont le roi Louis XIII était
ırt, le traité de Xanten (1614) ayant par-
ımpétiteurs protestants et catholiques le
de Clèves, Berg et Juliers, les puissances
Henri IV s'était ménagé le concours ces-
sur l'appui de la France.
nes s'était efforcé de relever la politique
baissement. Il avait imposé à l'Espagne
'erceil, et au duc de Savoie un désarme-
e moment, coupait court aux difficultés
e. Il avait fait plus : revenu franchement
ntaise, il avait dédommagé le prince de
édée de la perte de Madame Elisabeth,
de la couronne espagnole, en lui faisant
le la princesse Christine. Si, au commen-
re de Trente ans, Luynes sembla faire le
Ferdinand II contre le comte palatin Fré-
Bohême, en favorisant au profit de l'em-
d'une trêve entre l'*Union évangélique pro-*
catholique; plus tard, il voulut localiser les
ınt l'*Union évangélique* à se désintéresser

tantes. Par sa configuratio
donne accès aux principaux
l'Allemagne avec l'Italie et
à travers les Alpes les deux
triche. Le traité de Madrid
ciateur, choisi par le connéta
comte de Bassompierre, dé
de la Valteline aux Grisons
religieuses en faveur des
duc de Luynes de tenir l
cette convention.

Si la politique du connét
à l'extérieur, c'est qu'il av
convenait d'en finir d'abo
testants contre l'autorité r
les derniers jours de sa vie.

En 1622, comme l'ann
qu'au dedans du royaume
la religion étaient mêlées
des affaires de la cour, le

ıeureuse négociation du comte de Bassom-
id semblait avoir mis fin au litige dont la
l'objet [1]. Le gouvernement espagnol s'était
ıer toutes les positions qu'il avait occupées
ıe et dans la vallée de Chiavenne. Les Gri-
art, devaient également retirer leurs troupes
t ils n'avaient pas été délogés par les Espa-
der une amnistie générale à tous leurs sujets
, de Chiavenne et du comté de Bormio. En
ıait la religion, il était convenu que toutes
préjudiciables à l'exercice du culte catho-
ent été introduites dans ces contrées depuis
seraient abolies. Ces clauses fondamentales
drid, conçues d'après une appréciation équi-
êts politiques et religieux qui se trouvaient
taient empreintes cependant, de la part des
ıe trop grande modération pour ne point
piège.
rouvait en effet dans les clauses d'exécution.
ıulait que les Grisons jureraient de se con-
ıventions arrêtées à Madrid et que l'appli-

Memorie recondite.

de Notre-Seigneur et aux amb
Roi Très-Chrétien près les Su
nistres de Sa Majesté Catholi
l'expérience a montré qu'ils
ment [2]. »

Le gouvernement français
gouverneur de Milan, mais p
l'Espagne empêchèrent en
helvétiques de se porter ga
de Madrid [3]. Le duc de Feria
entama des négociations part
traiter directement avec eux
avec la France. Loin de s'y
tion des Vénitiens, entreprir

1. On sait que les Ligues grises
des alliés de la Confédération he
A. Himly, *Histoire de la formatio*
centrale, Paris, Hachette, 1876, t.

2. Dépêche du cardinal Lud
10 mai 1621. Bibl. Barberini, r

3. Voir dans *Le connétable de*

:rut les tenir et leur offrit de nouveau

.

ion de Rome pour Madrid, le nonce
ut s'empêcher de signaler en termes
onvénients qui résultaient d'un sembla-
e; et on le comprend; car, si le Saint-
eux pour que la maison d'Autriche res-
é en même temps que la religion en
aisait naturellement moins pour que la
le s'affermît et s'étendît sur la pénin-
l pensait d'ailleurs que donner de pa-
à Louis XIII, du côté des Alpes, n'était

rises, à savoir, *La Ligue Cadée ou de la Maison*
l-ouest, la *Ligue Grise* proprement dite, au sud-
oitures, au centre et au nord, la dernière était la
rigine, dit M. Himly, se place en l'année 1436,
a maison de Toggenburg, les vallées rhétiques
lu s'allièrent pour la défense commune; mais
nitifs de la ligue que ceux qu'ils s'associèrent
ur le Rhin, Parpan, Churwalden et le Schauf-
de la Plessur, continuèrent à vivre pendant
ute autorité d'abord des comtes de Montfort
es comtes de Toggenburg, puis de la maison
e de leurs droits. » De là la prétention de la
ors soutenue par Léopold, archiduc d'Autriche,
erdinand II, évêque de Strasbourg et de Passa-

chiens de l'Allemagne et de l'
ont pour but de renouveler la
prince Maurice; les efforts que l
Palatin et au préjudice de la rel
veaux armements qui ont lieu c
plus considérables qu'il ne serait
sons; les encouragements donné
au roi d'Angleterre par l'amb
qu'il assiste les huguenots de ce r

« Tous ces faits sont pesés ici
avec des balances d'orfèvre, et ils
plorables : le premier est de rempl
tous les bons Français; le secon
comme suspect de connivence
quiconque parle de la paix sans pr
soient rétablies *in pristinum*. Il s'er
qu'ils qualifient d'opiniâtreté, à v
cles en faveur de la religion, fait
les accidents qui sont arrivés.

« Les conséquences de cette si
cheuses. Les politiques et les par

et de la religion, et lorsqu'ils se reposent sur
mitié et alliance de famille avec l'Espagne, pour
s amis.

t-il permis d'affirmer que certainement le gou-
rançais ne souffrira pas que la Valteline ou
droits récemment occupés reste entre les mains
s; ni qu'on établisse une ligue avec les Grisons
e la leur. Les seules conditions qu'il puisse ac-
:s suivantes : la ville de Coire sera remise en la

ns l'instruction donnée au nonce à son départ de
orsini, cod. 990, t. I) les recommandations suivantes,
ce passage de la dépêche : « Veiller de la manière la
ı la sûreté du comtat Venaissin et d'Avignon. La pro-
de France est nécessaire pour le garantir contre les
hérétiques qui l'entourent de tous côtés. Orange sur-
d'hérétiques et qui est aux flancs du Comtat, est une
ıelle, surtout depuis que les hérétiques y ont élevé
l faudrait trouver un moyen d'enlever cette ville au
: « *Sarebbe un grand opera il poter levar di là quel*
ricovero de gli scelerati. »

Luynes avait eu à lutter dans les derniers temps de
ontre ce projet déjà ancien, qui, vivement poussé par
ne pouvait être accompli qu'en obtenant du gouver-
; le sacrifice d'une ville amie et alliée à l'ambition
oie et aux rancunes de la cour pontificale contre la
stantisme.

son intention d'aller à Lyon
s'entendre et de s'unir avec le
de Venise et ses autres amis
mune liberté menacée. Le n
tantes nouvelles, en ajoutant
nement se montrer à Lyon
qu'il était douteux qu'il se dé
De Lyon cependant, il serai
ses sujets rebelles, tandis que
guerre ouverte entre les de
secours des Grisons [1].

Il n'y avait cependant gu
efficace de la France au deh
encore en son pouvoir le ti
Résolu en apparence vis-à-v
le gouvernement en était ré
qui le pressaient d'agir l'av

1. Nonce, 14 février 1622.

l'amélioration des affaires chez les Grisons.
de Lesdiguières, qui est un seigneur de grande
s'est gouverné avec beaucoup de prudence,
dispositions énergiques ; il a l'ambition de
un champ de bataille contre les Espagnols.
uerre éclatait en Italie, les Espagnols feraient
les Provinces-Unies des Pays-Bas ; le roi
qui devrait être en bons termes avec la
lrait le parti contraire et assurerait cette paix
, pour le plus grand avantage et intérêt de
ant plus que jamais l'espérance de faire aboutir
vec l'Espagnole, et croyant que c'est là un
ant pour recouvrer le Palatinat. De la sorte,
it entière se porterait en Italie. Aussi, je le
t procurer la paix à ce royaume, et je m'y
me le font tous les gens de bien. J'ai la con-
: roi n'abandonnera point les Grisons, ni ses
un intérêt qui lui importe trop.
ne, ce vieillard, qui est un si bon Français,
ssadeur, a voulu me faire entendre que, sans
peut compter que sur des secours bien faibles

Galles, au lieu de faire de ce projet d'u
tiné à immobiliser, au profit de ses inté
Grande-Bretagne protestante. Pour av
et avoir agité les chancelleries, cette a
l'Anglais avec l'Espagnole n'en fut p
comédie de la part du cabinet de Ma
devait être pour le prince de Galles
équipée romanesque. La cour de Ron
blement le double jeu de l'Espagne, et
Philippe IV ne nous laisse aucun doute
puisqu'il écrira plus tard au mois de no
cour d'Espagne on n'a jamais eu séri
de marier l'infante au prince de Galles [3]
faire de sa fille non pas une reine d'A
impératrice. En attendant, on berçai
d'illusions qui charmaient sa pusillan

1. Ambass. vénit., n° 21, 14 février 1621.
2. Richel., *Mém.*, p. 235.
3. Ev. de Bertinovo (Bibl. Barberini, Mss.

ıeutrante, toute bienveillante pour la politique

de Madrid connaissait trop bien la force de la
s'était faite par une diplomatie sans scrupules
t chercher à en retirer absolument tous les
pouvait donner. « La nature de l'Espagnol,
re d'État du pape, est de prendre tout ce qui
avantage, et, en voulant toujours mieux, de
ırs desseins [3]. » Depuis les nouveaux pro-
ır les armes de l'Autriche et de l'Espagne aux
ns, tout un réseau habilement noué d'in-
ues entoura les Ligues grises pour les faire
ège de l'alliance espagnole, la Valteline
ı dépendance de Milan, et le Saint-Siège
hésion à ce bouleversement complet de
abli dans les pays suisses. Le duc de

rs-Bas.
i Mons^re Agucchia, scritte per il cardinale
ons^re Corsino, nuntio in Francia nel pontifi-
l. mss., à Rome, Bibl. de la Minerve, X, VI,
rs 1622.

dont il sera bien difficile aux Fran
tion. Car les Grisons se trouvent en
neur de Milan et de l'archiduc
armes, les tiennent opprimés. Pou
recouvrer ce qui est à eux, ils ser
les Autrichiens et les Espagnols d
redouter de continuelles atteinte
grand cas, en effet, de leur cor
voyant que les secours qu'ils en
torité d'heureuses négociations,
les assistent d'une manière in
trop loin et ont d'autres suje
ment, les Suisses, et particulièr
d'inclination pour les Espagnc
il suit que les ambassadeurs d
dent plus la même influen
circonstances, le gouverneu
confédération avec les Gri
sorte qu'ils ne se puissent
au fait de la Valteline,
qu'elle reste libre et qu'el

is en exigeant d'eux la renonciation à la Val-
mté de Bormio. La Valteline resterait libre de
qui elle voudrait, à la condition que ce ne
tre la maison d'Autriche. Louis XIII, au reçu
les, fit déclarer à Venise par son représentant
voyer de nouveaux ambassadeurs à Madrid,
le parler haut et résolument et de dire au roi
ur le contraindre à l'observation de sa parole,
France avait assez de forces pour réduire à
es rebelles de son royaume et pour faire la
ors. La curie, plus intimidée que l'Espagne,
à la formation d'une ligue entre la France,
voie et tous les ennemis de la maison d'Au-
ercha à agir sur le roi de France au nom des
gieux qui avaient souvent prise sur son esprit,
vit au nonce Corsini de lui représenter que,
risons consentaient d'eux-mêmes à renoncer à
Sa Majesté voulût bien s'abstenir de faire en

ensation devait être fixée à 25 000 écus de la mon-
s, ce qui faisait 12 000 ducats de Milan. Agucchia,

liberté du culte catholique en va
même temps l'intégrité de son allia
la duplicité de la politique espagnol
pas d'aborder par ce côté les qu
pendantes. En effet, au moment o
prises par le duc de Feria allaien
Madrid faisait savoir au gouverner
nonobstant les progrès faits par
l'archiduc Léopold contre les Gris
du traité de Madrid, et nonobst
arrêté à Milan entre le gouverne
des Grisons, Sa Majesté Catholiqu
fût exécutée.

Cette déclaration ne pouvait av
dormir la vigilance des ministres d
mettre en présence d'un fait accom
qu'à empêcher. C'est ce qui a
français fut avisé en même tem

1. Agucchia, 13 janvier 1622.
2. Agucchia, 24 janvier 1622.
3. Nonce, 23 février 1622.

acuer les forts et à laisser la vallée ouverte.
e les articles de ce traité, qui livrait pieds et
au gouverneur de Milan Grisons et Valtelins,
; et persécutés, parvenaient à la connaissance du
:e, Philippe IV, qui ne pouvait ignorer l'état des
; engagées à Milan, se déclarait encore prêt à
conventions de Madrid. Il posait cette fois ce-
: condition nouvelle : c'était que l'on s'entendît
· les questions concernant la religion. Les am-
le France et d'Espagne auprès du Saint-Siège
rgés des pourparlers relatifs à cet objet. Ainsi,
la convention de Milan allait recevoir son exé-
e fait du gouverneur de cet État, une nouvelle
dilatoire était sur le point de s'engager à
raité de Madrid, à l'effet de permettre au duc de
solider, avec l'aide du temps, les résultats de sa
'our rendre plus vraisemblable cette comédie
e, Giovanni Vivez, le principal artisan de toute
ecevait ostensiblement du duc de Feria la mis-
à Madrid pour engager le roi Philippe IV à
traité avec les Grisons et lui persuader qu'il

iri, *Memorie recondite.*

tages. Cependant, s'il arrivai
cidât à faire la guerre, Sa
quelque autre accommodem

Les dépêches de la cour
coup; elles sont intéressantes
nous fournissent sur les dis
les manœuvres du gouverne

« Sa Sainteté a toujours e
encore dans la dépêche du 1
Sur le premier chef, la capit
avec les Grisons ne laisse ri
ne peut qu'approuver ce qui
cun autre traité n'empire l
aux clauses purement politi
prouver ou à désapprouver
voie la paix publique menac
gouverneur de Milan ont-
d'Espagne? On n'en sait ri
dire le contraire à notre S
ment au nonce qu'il veu

1. Nonce, 7 mars 1622.
2. Agucchia, 10 février 1622.

et la mere du mineur Ferdinand, grand
après la mort de Cosme II. Giovanni E
par toutes sortes de considérations pol
d'intéresser Marie de Médicis aux Gris
dit-il, se montra très sensible à la confiar
gnai de la part de Votre Sérénité. Ell
à elle, elle était toute disposée à user d
contribuer au bien et à l'avantage de
le roi avait un bon conseil et qu'elle esp
guidé. Pour elle, elle ne manquerait p
fils les maximes du feu roi, son seigne
moire, lequel avait eu tant de sagesse
de concevoir l'idée d'une politique p
Il est certain que, depuis quelque te
couronne sont négligés, me dit-elle,
trop. J'espère que le roi ne voudra
aillent toujours de l'avant, comme i
contribuerai au bien de tous et à l
là l'intérêt de mes enfants [1]. »

1. Ambass. vénit., n° 32, 1er avril 16

ɔosé par le cardinal [1].

uvres tenaces et persévérantes de l'Espagne
leur cours. Le duc d'Albuquerque, ambassa-
ippe IV à Rome, vint présenter au pape les
faites par le duc de Feria avec les Grisons,
ɛs lui eussent été adressées non par le gouver-
ı, mais par le roi lui-même. Ainsi Philippe IV
ıce à Madrid le contraire de ce que son am-
ffirmait à Rome. La chancellerie du pape
ge. L'ambassadeur d'Espagne ayant insinué au
ɛrcier le duc de Feria par un bref, et d'écrire
chrétiens pour approuver le traité de Milan et
vantages qu'en retirait la religion catholique,
' fit savoir à Madrid qu'il ignorait absolument
ı roi de France en ce qui concernait le traité
ıulait point conséquemment que l'on pût faire
la cour d'Espagne comme acquise l'approba-
: Siège. Le pape entendait en effet connaître les
ı roi de France avant de manifester sa propre

Mém., p. 260.

de la politique pontificale.

La cour de Rome était ordinairement passionnément hostiles. Chaque pape q sait une derrière lui, composée des carc de ses créatures, de tous ceux en un tificat avait avancés ou enrichis. Le nc plus souvent grâce à l'alliance des fa décesseur avait sacrifiées, ne parvena début, à former, avec les éléments tirés l'avait porté à la chaire de Saint-Pierre, sant pour tenir en bride les partisans et les adhérents qu'ils pouvaient recrut tion difficile, les pontifes cherchaien appuis parmi les adversaires déclarés d défunt. Cette crise, périodique dans l'I au temps dont nous parlons, fut p sous le pontificat de Grégoire XV Paul V avait fortement constitué l L'ex-cardinal-neveu et secrétaire d'I

1. Agucchia, 22 février 1622.
2. Il était pape depuis le mois de février

a traitaient avec un sans-gêne que
samment les immunités dont jouis-
Le marquis négociait en outre avec
hauteur militaire qui déplaisaient à
:. Borghèse fit plusieurs fois valoir
ıuvernement français, qui dut inviter
s à voyager en Italie hors de Rome ;
ors à pourvoir à son remplacement.
ıouveau pape faisait que cet ennemi
précisément l'homme qui convenait

ıiographie en latin du pape Grégoire XV.
urieux manuscrit de la bibliothèque de
é : *Summorum pontificum vivente auctore*
vitæ cardinalium, par Amayden (Theo-
ırt., in-fol., E, III, 12. Amayden, né à
ıubles des Pays-Bas hors de son pays,
l vécut dans la familiarité des papes et
. Il a publié de nombreux ouvrages ;
nt encore manuscrits, notamment son
ıobili, qui fait autorité. L'ouvrage que
es copies à la bibliothèque Corsini et
fut composé par l'auteur pour l'ins-
il n'était pas destiné au public. Ce
ssants, souvent peu édifiants, sur les
Mais la véracité de l'auteur, fervent
ɔquée en doute.

l'entendre, et il ajoutait, d'un
une singulière idée de ses a
matiques, qu'un tel affront l
si grand qu'il se verrait dans
à la violence, et qu'à défaut
au commandeur des coups
point du goût de M. de Sill
de Cœuvres 25 000 écus po
quis s'entêta. La compétition
l'hiver, avec une égale arde
mandeur de Sillery, fort de
marquis de Puisieux, se fon
roi; Cœuvres arguait de son
tait partout qu'il en faisait
dût-il laisser sa tête en pla
bâtonner le commandeur d
devant le conseil; le marqu

1. Nonce, 9 déc. 1621.
2. Ambass. vénit., n° 15, 24 dé
3. Nonce, 10 janv. 1622.
4. Nonce, 9 févr. 1622.

représenté combien cela est n
du cardinal Bentivoglio, mais
service de son roi et à ses prop

Les bruits de la cour disaie
incapable, et la suite prouva
était destiné à être joué par l
pagne. En attendant, le Saint-
humeur que lui causait le cl
cette affectation à se désintér
du traité de Milan, qui faisai
sieux : « Le pape, avec la rig
ruiner la religion, l'État et la lib

Une intrigue, dans laquelle i
part fut prise par le gouverne
réfléchir la cour de Rome sur
avoir à abuser de la longanimité
mandaient à Louis XIII. La n
fait connaître le langage plus

1. Nonce, 26 févr. 1622.
2. Nonce, 7 mars 1622.
3. Ambass. vénit., 14 févr. 1622.

e France par suite de l'absence d'un ambas-
:e, joua, paraît-il, un rôle des plus actifs dans
ıtée contre le cardinal Ludovisi :
:, dit le secrétaire d'État romain dans sa dépêche,
:sprit du cardinal de Sourdis très favorable à
ıis desseins, et, s'ils avaient pu s'accomplir, on
ı du nom du roi et de l'autorité de la couronne
représente, comme d'une épée laissée aux
furieux. Sans doute, le frein de la bulle [1] est
'hui de modérer tous ces emportements.
me le caractère du cardinal de Sourdis le
:ux pour le public et le particulier, je prie
de donner tous ses soins à ce qu'il soit
quand bien même reviendrait ici le mar-
ɔu un autre ambassadeur ou un cardinal
ıtion de son séjour n'en serait pas moins

l'élection du pontife, qui instituait le scrutin
ı par accession ou par adoration, fut conçue
V pour laisser plus de liberté au choix des
formation de factions souvent tumultueuses

audacieuses de l'Espagne dans
mença à rendre le Saint-Siège
donner des gages à Louis XIII
contre les huguenots, il fit avec
point ratifier le traité fait par
de Milan et la pria de donner
France [2].

Le conseil ne manquait pas
convention de Milan, tenue
gouvernement français, fut en
sance, l'indignation fut très vi
entrer même dans l'examen des
le gouvernement fut d'avis d'e

1. Agucchia à Corsini, 22 février
visi au marquis de Cœuvres, par la
Il exprime le regret qu'il n'ait p
lui recommande ses propres intérê
de Louis XIII. Dans une récente
combien de machinations et d'int
Minerve, X, v, 23, p. 5.)

2. Agucchia, 16 mars 1622.

au conseil le 12 mars 1622
vu, donna connaissance de
s rebelles de son royaume
ièlements, il s'était décidé
r faire un séjour à Fontai-
iédiatement à Orléans, où
cessaires. Le conseil donna
e Sa Majesté [2].
uence du prince de Condé,
c raison. Le feu avait pris
avant de porter secours au

—

622.

Les progrès du duc de Soubise
tions entamées avec eux. — Le
de la guerre contre les huguen
Nouveaux embarras suscités au
cis. — Elle veut suivre le roi
Paris. — Elle arrive à ses fin
reine. — Départ du roi. — In
lieu. — Louis XIII veut éloig
connétable de Luynes. — Rési
duchesse de Luynes avec le p
de la défaveur de Marie de Mé
la Guienne. — Le prince de
Louis XIII. — La faveur du
— Commencement des hostili

(Mars —

Ce n'était pas sans raison
la situation du parti protest
de Sully, sous la régence d
gardée comme un désaveu
guenots ne furent même
de l'édit de Nantes, pre
Louis XIII. « Le roi est mi

à la couronne et rendre au clergé ortho-
biens, en indemnisant par des pensions les
estants, le Béarn résista, comme dans le même
ème, pour son autonomie religieuse. Malgré
lessis-Mornay, la grande assemblée de La
lama la république des Eglises réformées de
béarn. Dans cette déclaration d'indépendance,
elle des Provinces-Unies et à celle que vou-
nt faire les Bohémiens avant d'élire Frédéric V,
les 722 églises réformées de France en huit
hacun aurait ses chefs civils et militaires sous
un conseil représentatif. Bouillon fut nommé
es armées réformées; on demanda des secours
inistes de Hollande, d'Angleterre et d'Alle-
uguenots de France crurent trouver dans
ans Rohan un Guillaume d'Orange [2].
mpagnes de 1620 et de 1621 avaient porté
ibles à la formation de cette république protes-

uez, *Histoire des assemblées politiques des réformés*
, A. Durand. 1859.
Histoire de l'Europe de 1610 à 1789. Paris, Dela-

de Sa Majesté, laquelle n'écc
étrangers et n'a d'autre pla
vement et de pouvoir répo
l'avance. Le prince de Cond
les huguenots par le souci
sa grandeur. Il est convain
abattus, tout prétexte de div
et que, le parti protestant
abaissés, la reine-mère et
l'âge de sa maturité, ne t
conséquence. Et ainsi le
une influence prépondéran
roi . »

Un calcul de ce genre e
Condé pour qu'on puisse d
prince n'ait pas été pour lu
s'inspirèrent ses conseils. M
il point d'autre part sa pol

1. Voir le discours de Richel
2. Ambass. vénit., 4 mai 16

ur situation. « Rohan plantait son bour-
doc et y faisait le roi [1]; » en assez mau-
ɛ assemblée qui s'était constituée à Mont-
té supérieure de celle de La Rochelle et
de gouvernement insurrectionnel pour
u Bas-Languedoc, des Cévennes, du Vi-
nguedoc et du Dauphiné, Rohan avait
omprimer les désordres, à établir solide-
ɛt à tenir en respect les forces royales.
r trois points, par le duc de Montmo-
mber les petites places des Cévennes,
ɛs, Gignac, et qui se rapprochait ainsi
Montpellier du côté de l'ouest; par le
avec les levées de Provence, passait le
'investissement de la ville du côté op-
le maréchal de Lesdiguières, qui avait
ɛher sur le Vivarais, le chef de l'insur-
ɔc défendait avec succès les approches
sa garde; il complétait les défenses des

. Michaud, p. 429 et suiv.

cault en Poitou, M. de Saint-Luc dans
chargés de combiner leurs opérations pc
de Soubise. Celui-ci prit l'offensive, et, i
tion du duc d'Épernon, qui ne porta p
secours des deux autres généraux du roi,
d'Oléron, s'empara de Royan, de la tour
les troupes de M. de Saint-Luc, força
Chaume et entra dans les Sables [1]. Cet
succès pour les huguenots fit une viv
l'esprit du roi ; leur extension le long du
devenait un encouragement et offrait des
à une intervention éventuelle de l'Angl
résistance allait se propager en raison de
accompagnaient si heureusement la rep
par les protestants. Il n'y avait point, à
tation possible; cependant le cardinal de
sa propre main, en marge de ses Mémo
contre l'avis de la reine sa mère, qui désira
se préparât avec plus de loisir, fut empo

1. Bassompierre, t. III, p. 16. — Rohan, *Mé*

ʼérifiée au Parlement. On publie cepen-
à pourvu aux dépenses pour neuf mois;
croire à quel point les contrats à passer
affaires incertaines [1]. » Les moyens dont
nt été encore bien plus insuffisants s'il
ne guerre intérieure, mais d'une guerre
ne le faisait observer avec justesse le
ı pape, « *altro denaro si richiede a venire*
far la guerra in casa [2]. » Or les em-
étaient pas ceux qui gênaient le moins
liberté d'action; il en souffrait et on en
ui.

: qu'un jour quelques soldats des gardes
t dans le Louvre, en réclamant la solde
payée. Le roi sortit furieux, en appré-
:t ordonna de le mener pendre. Mais
ne on le conduisait au gibet, le roi lui
: au moment où le bourreau « allait
[3] ». Il fallait sortir de ces difficultés,

o, 16 mars 1622.
22.

le roi se présenta devant la cour le 1
stant les remontrances des magistrats, fc
de ses édits. C'étaient des ressources po

Une autre question plus délicate vint
Louis XIII dans ses préparatifs de cam
comme toujours de savoir ce que fera
ce que l'on ferait d'elle. L'intention
était de la laisser à Paris : « On a fait à l
qu'elle reste à Paris, dit l'ambassadeur v
sitions les plus avantageuses : le gouve
toutes choses, le maniement des financ
ment de toutes les provinces confinant à l
lui a représenté que, de cette façon, elle
de l'autorité souveraine, qu'elle sera co
gouvernement, dirigeant elle-même tou
que le roi ne paraîtra que l'exécuteur d
Marie de Médicis, dont l'humeur contre
tait jamais qu'à contre-cœur aux comb
vernement, quand elle ne le dirigeait pc

1. Ambass. vénit., n° 31, 19 mars 1622.

ɜur, qu'elle ne voulait plus, de sa propre
ler ses peines [2]. Louis XIII laissa la reine
nément à son désir [3]. Il fut décidé qu'elle
ısi que le prince de Condé et Monsieur.
isser autant que possible de préoccupa-
le roi réunit la veille de son départ une
aréchaux de France qui accommoda un
ien du duc de Nevers et du prince de Join-

nº 31, 19 mars 1622.
nº 32, 1er avril 1622.
Mémoires, p. 261. Il développe les motifs poli-
a reine mère pour autoriser son voyage. — Cf. le
page 333.
ıerelle de MM. les duc de Nevers et prince de
roy en présence de MM. les princes du sang et
ırs 1622. (Bibl. de l'Institut, X, 465.) — Le chan-
ıe pièce qui fut ensuite livrée à la publicité et
les faits suivants : Le cardinal de Guise et
en procès; chacun d'eux allait solliciter les
limita le nombre des gentilshommes dont il
de Nevers de s'accompagner dans son carrosse;
rapporteur avec cette compagnie. « Ledict car-
de Joinville son frère vous allèrent cercher;
al qu'en quelques escritures du procez il avoit
, il se transporta de colère et vous donna un
la teste, que vous luy avez rendu en le repous-

Sénat l'information suivante : « Monsieu
ayant un peu d'indisposition et voulant
voulu aussi rester à Paris; on ne sait pas s'
séjourner, mais on peut dire qu'en tout
conseils de sa mère. » Il faut rapprocher
dépêche correspondante du résident flore
d'Anjou est resté ici, grâce à l'habileté de
pour le moment, on n'a pas pris d'autre
celle-ci, à savoir qu'il fera ce que fera la
sœur, qu'elle reste à Paris ou qu'elle suis
de la campagne; on estime néanmoins qu

sant d'un pareil coup. » Le cardinal demanda à
cette offense. Nevers n'avait point son épée quar
se la fit donner par son écuyer pour se venger.
Joinville, mettant lui-même l'épée à la main, s
cardinal et le duc de Nevers. M. Marescot, du
maître des requêtes de l'hôtel, était présent; Jo
que Marescot fomentait la division entre les Gui
frappa du plat de son épée à plusieurs reprises.
scène, Nevers provoqua Joinville à se battre; le r
sion de ce fait par les armes. Un accord où les
impartialement et avec toutes sortes d'atténuati
tions est lu aux deux parties avec commandeme
de vivre en paix.

.ıı coıncıde avec un accıdent tres reel qui
autre rapport les combinaisons arrêtées à
ıent au voyage des membres de la famille
été en effet arrêté que la reine régnante
elle était grosse à ce moment. « Il a plu à
sadeur florentin, d'affliger ce royaume d'un
survenu : la reine a avorté le 16, jour où,
e et s'étant pris le pied dans la frange du
qui la couvrait, elle tomba tout de son
'où il résulte que, forcée de garder le lit,
la résolution qui sera prise à Orléans rela-
ıge du roi; si l'on va à Lyon elle suivra
on va en Poitou, pays ruiné et plein de
'en ira pas d'ici, pour ne point s'exposer
s incommodités et pour ne pas donner
mée. Toute la cour a été dans la douleur
:ident, et le roi a montré beaucoup d'émo-
ıbassadeurs ont été présenter des compli-
ances aux trois Majestés [2]. »

t., 23 mars 1622.
t., 23 mars 1622. — Les informations diverses
ue nous trouvons en divers endroits sur cet
t combien la vérité des faits historiques est

nous paraît avoir une assez grande
moment très rapproché de l'événer
(tome III, page 15), qui place la ch
soirée passée chez madame la princ
tournant coucher et passant par la
la connestable de Luines et Mlle de
et la faisans courir, elle broncha et
dais, dont elle se blessa et perdit
qu'on cacha l'affaire au roi, tant qu
instruisit qu'après son départ. Nous
témoignage du résident florentin, écr
qu'aux souvenirs sans doute un peu c
d'Héroard, assez succinct d'ailleurs :
la reine, à ses oiseaux, au conseil.
accouche d'un embryon de quarante
chez elle à six heures trois quarts. »
porte pas la mention suivante, donné
dans son édition de Bassompierre :
laissée choir), » ce qui prouverait qu'
jours entre la chute et l'accident qui
rendrait encore plus improbable l'igno
tenu le roi. — 4° Celle du nonce, qui, à
chute faite par la reine en jouant dan
table de Luynes et Mlle de Verneuil.
disgrâce qu'encourut bientôt Mme de
cet accident aurait fait éprouver au roi.

1. Ambass. florent., 23 mars. — Am
1622.

re les fautes de ces dames, afin qu'elle
enir à la résolution qui conviendrait, et
ôté, répondirent à Sa Majesté qu'elles
béir, mais en suppliant le roi de les
en attendant, elles tinrent bon et res-

uveau qu'il voulait être obéi, et il mal-
roles le duc de Montbazon, qui était
tâcher de remédier à cette situation
Le pauvre duc s'en retourna plein de
l'Autriche ne se découragea point; elle
r représenter de nouveau à Louis XIII la
pour lui dire qu'elle ne pouvait croire
donné des ordres pareils de son pro-
que le roi avait certainement agi sous
que personne mal intentionnée. L'af-
bruit; on parlait du prince de Condé,
mme étant les auteurs de cette petite
e.
de pénétrer le secret de Louis XIII,
e cependant aimait si peu à s'ouvrir.

par avance, en attendant les gro
assurer; mais il voulait faire conna
intention qu'il avait mené une co
cabinet de la reine. Le roi ne cé
sista à vouloir être obéi, au gran
reine. Mlle de Verneuil et Mme de
à se soumettre et à se retirer d
dormir seulement; et elles contin
la reine pendant le jour.

« Mme de Luynes, dit l'amba
deux cent mille écus de dot au
vont continuant les plaisirs et l
Fontenay-Mareuil donne aussi
tits événements, dont il raconte
le roi, « qui estoit bon et avoit l
persuader : et comme, dans ce
est le plus grand remède, la ch
différée, ne se fist à la fin poir

Ambass. venit., nos 33 et 35,

'élevant à une valeur d'un million quatre

ent de la campagne de l'année 1622,
é entre le souvenir du connétable de
ssant sur son esprit, l'ambition inquiète
luence des dispositions belliqueuses du
encha plus sensiblement que jamais du
« Le prince de Condé, écrit l'ambassa-
u de Sa Majesté une gratification de cent
une preuve certaine de son inclination
ne croit cependant point que Sa Majesté
it vers lui, car il semble qu'elle ne veut
itorité lui soit dévolue [3]. » D'autre part,

Mém., p. 166.
° 44, 13 mai 1622. Le nonce, fort mauvaise
le mariage à la cour de Rome, dit que le
vaise santé et qu'il fut bientôt malade. Bas-
Chevreuse, nouvellement marié avecques la
ible de Luines, vint trouver le roi à Saint-
.)
33, 1er avril 1622.

de payer les dettes du cardi
jouissance des revenus de c
imberbe eût atteint l'âge de vi
après cependant, le duc de (
pour son fils cet opulent patri

Ainsi, de tous ceux qui se c
reine mère était évidemment l
est vis-à-vis d'elle en grande
deur vénitien. Elle s'attachait d
pas du roi, qui s'arrangeait tou
cer ; ne pouvant lui parler, elle
vant Richelieu, de longues épît
de cas. Le cardinal a peine à c

1. Ambass. vénit., n° 33, 1er avril 1(

2. Nonce, 21 sept. 1621. « *Il duca a per haver la vacanza del morto cardi suo figliuolo di 9 anni. Il re fa carico d benefitii in una testa d'un fanciullo cos di conferirli l'arcivescovato di Rens, et vorrebbe in questa occasione disgutare ch'avvisi V. S. IIIma che tenga mano che concederne la dispensa et vorrebbe che q penetrato.* »

...nique dont l'inspirateur
...é à ses côtés en 1621. Nous devons
principales étapes de cette campagne,
tant de vigueur que de succès. Après
...tes vers le littoral par Vieille-Vigne
13 avril) et Chalans (14 avril),
...en personne, à la tête de ses gardes,
sur le duc de Soubise dans l'îlot ma-
...vril); de là, par Saint-Gilles-sur-Vic,
Aizenay (19 avril), La Roche-sur-
...e-Hermine (21 avril), Fontenay-le-
...rt (23-27 avril) et Chisay (27 avril),
Jean-d'Angély, sa précieuse conquête
et il en franchit les murs récemment
...r un geste plein d'émotion, son cha-
là, passant par Saintes, il assiégea et
..., et, suivant son chemin par Mor-
...beau (17 mai), Montlieu (18 mai),
...étra dans la Guyenne, entra à Saint-
...n (22 mai), et reçut la soumission
, révolté en même temps que Mon-

mère a fait volte-face et suit le
vers, afin d'y prendre des bair
de sa santé ; on croit que de là
ira à sa rencontre dans le voy
cependant le prince réalise de
Sa Majesté éloignée de son fil

Y avait-il donc un nouve
Louis XIII ? Différents inci
faire prévoir dès ce momen
pas le tempérament de l'anci
pendant à l'autorité que celui
dans ses espérances. Le pri
absolu, entier, incapable des
Luynes avait toujours apport
presque souverain. Condé se
et l'opinion de ses compagn
tres de robe ; il n'hésitait pas

1. Voir *Relation journalière d*
France et pays estrangers depuis
de Paris jusques à présent. (Bibl.
2. Ambass. vénit., dép. n° 49.

ıé cette tradition à une partie du conseil
chancelier Brûlart et son fils Puisieux,
ᵉ les hommes de cette politique de sa-
'chaient encore à la faire prévaloir contre
en 1622.
rence du connétable de Luynes, ne re-
nent dans la guerre contre les protestants
els et le prestige du commandement d'une
; on peut dire qu'il poursuivait encore le
itique toute personnelle et égoïste; c'est
ıassage caractéristique de Fontenay-Ma-
luy disois qu'on s'estonnoit de luy voir
enots avec tant de chaleur, M. le Prince
:stoit parce que la couronne estant enfin
· le Grand, qui s'en estoit déjà veu bien
ıy, il ne vouloit pas, sy ce bonheur arri-
ı à quelqu'un des siens, qu'il luy peust
les avoir pas ruinés quand il auroit peu;
ri III, qui ne le voulust pas faire après
ontour, dont il se repentist bien après.

rons, il vint retrouver le ro:
sence, Louis XIII avait fait e
duc de La Force, pour obten
dernier. C'était la politique
nait le dessus; et il n'avait
ne réussît un an plus tôt. Le
sur les bases suivantes : inde:
charges; réintégration dans
la dignité de maréchal de Fr:
saya en vain de se jeter à la
tibilités de deux hommes de
campagne même, servi le r
que d'intelligence, le comte
finances, chargé des fonction
et le colonel-général Basson
tentement n'avaient-ils pas,
faisait les rebelles maréchau
leurs services ne leur procu:
en leurs affaires ou des cou

1. Fontenay-Mareuil, *Mém.*, p
2. Ambass. vénit., n° 45, 27
p. 52 et 53.
3. Bassompierre. *Ibid.*

mpenser leurs mérites et leurs ser-
ınait Bassompierre, à la fois en cour-
nme politique.
lé ne montra pas plus de tact lorsqu'il
ɔre de cet honnête soldat pour ren-
: qui, parmi les compétitions diverses
r de la faveur du roi, avait fait son
ıais sûrement dans l'esprit du prince.
sieux, fils du chancelier Brûlart, et
étrangères, homme de plume et de
droit, laborieux et expérimenté, appelé
er avec le roi sur des matières dans
:n jeu toutes les ressources de son
lligence pratique des affaires, s'était
plus par la force de l'habitude que
ıie qu'il inspirait. Il en résultait que,
torité dirigeante assez fortement éta-
supérieure à la sienne, Puisieux avait
ute la puissance effective, suivant

minante à partir de l'arrivée d
question de gouvernement est
son profit. Ce fut cependant
la part du prince de Condé c
ce ministre d'affaires l'étoffe c
lui faire échec, il s'adressa da
de Moissac, flanqué du cardina
berg, au comte de Bassompie
qui était bien vu de Louis X
faire prendre pour favori, il s'
« qu'un prince ne prenait pa
conseil [1]. » Louis XIII, qui
par Bassompierre, ne pardo
une tentative humiliante po
traire à sa dignité.

Louis XIII ne recommença
tauban; mais il contourna la
faisant tomber les petites p
en protégeaient les approch

1. Bassomp., t. III, p. 56, sqq

ain, et de Cuc dont la soumission deli-
.anguedoc d'un voisinage gênant.
ndé ne se releva point dans l'esprit du
x processions des pénitents bleus, dont
le séjour de Louis XIII (27 juin-4 juil-
ner l'apparence d'une croisade à une
rince cherchait vainement à détourner
nent politique. Louis XIII, pressé de
anguedoc, fit éclairer sa route par Bas-
hemin faisant, la soumission du vieux
denac et les autres places du Quercy,
fficiers du roi, et mit fin aux intrigues
nsumaient les restes d'une vie glorieuse,
son château des bords de la Loire [1].
le à Castelnaudary [2], y demeura du 5
gnit le Bas-Languedoc à Carcassonne
: une entrée solennelle. Plus de cinq
lire de l'ambassadeur vénitien, vinrent
instruments de musique, pour fêter sa
stration courtoise à l'égard du mari

1. — Ambass. vénit., dépêches de juillet 1622.
37. — Héroard, 5 juillet.

imprimeur ordinaire du roy, rue S
Estienne. MDCXXII, avec permissi
ville de Saint-Anthonin à l'obéyssa
Rocollet, au Palais, MDCXII, avec

r les forces de Louis XIII vers le Poitou ras-
Mauvais accueil fait par Louis XIII dans la ville
putés des cantons helvétiques. — Convention
par l'ambassadeur de France en Espagne pour
er le traité de Madrid. — Le nonce réprouve
nais il essaye de la faire accepter au gouverne-
Nouvelle prise d'armes des Grisons. — Ils re-
nols et les Autrichiens. — Le gouvernement de
s XIII d'employer la force des armes pour ren-
ux Grisons, ses maîtres légitimes. — Appré-
Siège. — Les ministres de Louis XIII ne profi-
uation critique où se trouvent les deux bran-
d'Autriche au milieu de l'année 1622. — Le roi
a convention d'Occagna. — Le nonce Corsini
u compromis relativement à la Valteline.

(Mars — Août 1622.)

le roi est sur le point de franchir la
s pour continuer, en soumettant le Bas-
yage militaire qui le rapproche insensi-
, nous devons revenir sur les faits qui
lans la politique étrangère depuis le com-
campagne ; nous les trouverons en rela-
s événements intérieurs, et ils nous don-

prise d'armes du roi, disait-il,
rale, beaucoup plus de chance
guenots que contre l'Italie et
Espagnols, paraît-il, en sont c
ment que les bruits venus de
autre chose que des bravades,
qu'à l'instigation des autres (
mêmes ne se soucient point
contrées; c'est pourquoi tou
ploiera, pour conjurer plus si
par de belles espérances les
maxime que le véritable remè
paroles doucereuses. Nous n
représenter vivement aux Es
leur enlevons le masque de
tout se réduit pour eux à l'int
en effet feront bien voir s'il
Puisieux, les Espagnols et leu
ardeur; car, sauf en ce qui co
en faveur de laquelle il nous

remière occasion qui s'offrit à lui de
contentement aux Suisses. Au moment
nt pris les armes contre les protestants,
les députés des cantons hérétiques de
ris et Schaffouse, qui le suivaient de-
dèrent avec insistance une audience,
accordée. Les envoyés firent part à
terreur qui régnait dans leur pays
mées catholiques et supplièrent le roi
ntons de sa protection. « Ils n'ont pas
grandes caresses, écrit le nonce, parce
ns en demander préalablement la per-
était d'usage. Aussi croit-on qu'ils par-
sorte de présents, ce qui leur sera fort
nt eu dans cette ville leurs malles et
s par des voleurs, et qu'on leur a pris
nt l'or et l'argent qui s'y trouvaient [2]. »
alheur, M. de Puisieux refusa de dé-
ens, sous le prétexte que, étant simple-
avaient aucun droit aux privilèges des

622.
, de Saintes.

sadeur de Venise a voulu s'e
donner quelque satisfaction, da
plaisir ne les pousse à quelque
Espagnols; il a été également m
ministres pourquoi ces ambas
traités avec plus de ménagemen
ne voulait pas qu'ils prissent l'
sans la volonté du roi. Je me d
encourager cette nation à env
les payes qui leur sont dues. M
reste, en ce qui concerne la Val
ment recommandé aux ambass
l'adresse et l'énergie pour que
et qu'ils acceptent de leur côté
le traité de Madrid, sans qu'il
mention de ce traité . »

1. Ambass. vénit., n° 42, 4 mars
et di Pisieux particolarmente e di mo
2. Détail qui se trouve aussi dans
3. Nonce, 18 mai 1622. Les sou

:é de Madrid et à donner une certaine
'ance en retirant l'objet en litige des
e ; la Valteline serait mise en dépôt
:t du Saint-Père, soit du grand-duc de
duc de Lorraine. Le secrétaire d'État
fisamment les tendances du Saint-Siège
ırsque, après avoir indiqué au nonce à
lution, qui faisait déjà l'objet de pour-
ajoute : « Les Espagnols inclineraient
grand-duc ; mais le gouvernement fran-
r cette raison qu'il est l'homme de la
:e sera sans doute écarté ; les Français
e duc de Lorraine, mais les Espagnols
:endre parler ; ainsi il est probable que
: les mains du Saint-Père [2]. »
était donc loin d'envisager cette perspec-
: la preuve, c'est que ses instructions au

u'il dit que ces députés étaient venus pour
:s huguenots de France. — Cf. Vittorio Siri,
ai 1622.
42, 4 mars 1622.
1622.

[illegible] lieu à Occagna et à Aran[illegible]
après avoir refusé de se départir
de Madrid, finit cependant pa
qualité de dépositaire de la Valte
alors à la question de savoir que
l'ambassadeur français désirait
quatre ans; les Espagnols, pour
qu'elle pût être prolongée jusqu
à Sa Sainteté et aux deux cou
était suffisamment pourvu à la
lique. La cour romaine proposa
la durée du dépôt à trois ou qu
deux parties verraient s'il y avait
cuation [2].

A Paris, le gouvernement n'a
médiocre aux négociations d'Oc
en effet n'avoir d'autre utilité qu
que les affaires étaient encore ir
les deux parties se disputaient la
français laissa donc son ambass

1. Agucchia, 28 avril 1622.
2. Agucchia, 20 mai 1622.

s'en tenir au traité de Madrid, avec cette
serait pourvu aux intérêts de la religion
ssadeur d'Espagne avait de plus indiqué
e entendait que la négociation relative à
suivie à la cour de France; car il craignait
onclure avec l'ambassadeur du Roi Très-
lui. En attendant, le roi d'Espagne offrait
de la Valteline entre les mains des habi-
ys. Ces propositions ont lieu d'étonner
: de Madrid; mais Corsini affirme à deux
qu'elles furent faites et au nonce lui-
roi de France à Nantes [2].
rendre absolument à ces ouvertures, le
ais ne s'en montrait pas moins assez ras-
égociations d'Occagna, dont il suivait les
ain scepticisme; l'ambassadeur vénitien
er au ministre des affaires étrangères qu'il
onner un contre-poids aux Espagnols en
sement du pontife et de sa famille, Pui-
froidement : « Le pape ne durera pas;

1622.
2.

proposition, ou qu'on s'en
de la retirer [2].

Une autre dépêche de Cor
du pape, nous fait connaî
convention, dont le nonce l
et à condammer les clauses
« Le traité conclu à Occagr
l'ambassadeur de France n
tion, dit-il. On le trouve pr
et à la liberté de l'Italie. On
entre les mains du grand-du
sente à de pareils frais. Puis
reine, et parce qu'on le sup
les Espagnols. Il est conven
jusqu'à l'accommodement
clause remplit d'indignation
la convention, l'appréciatio

1. Ambass. vénit., n° 40, 4 m
2. L'archevêque de Thèbes,
approuvé la convention d'Occ
même substance que la précéd

en faveur de la religion [2]. »
sa pensée, le nonce avait cepen-
ouvernement français à l'accep-
si maladroitement conclue par
Rochepot. Il avait écrit à M. de
ter la circonspection des Espa-
une détermination brusque et
onvention [3]. N'ayant pu obtenir
idience du roi, il lui avait fait,
nents suivants : « Le traité nou-
t signé de l'ambassadeur de Sa
me paraît nécessaire qu'il soit
ssible de discréditer, en repous-
une aussi grande prudence que
éférable de tirer des mains des
que de leur en laisser l'entière
gnés comme pouvant être dépo-

par un courrier exprès, l'ordre de fair
l'accord d'Occagna, il réussit à faire

Dans l'entrevue que Mgr Corsini
pour le même objet, ceux-ci s'expr
tion; ils lui déclarèrent qu'à Madrid
sincérité, mais qu'on usait au contrai
de tromperie qu'il n'était plus possib
tage[3]; ils annoncèrent en même ten
écrivait en Espagne pour réclamer l'
Bassompierre.

Corsini leur posa alors une série d

1° Comment s'y prendraient-ils p
puisque sur ce point la convention c
ne plaisait en aucune façon à Sa
décidée à en empêcher l'effectuati
remède efficace à la situation religi

1. Nonce, 24 mai 1622.
2. Corsini au nonce d'Espagne, 7 ju
3. « *Dicono essi che in Madrid no s'usa tanto d'artifitio et d'inganno ch'i* Nonce, 8 juin 1622.

ıient compter, outre les cantons héré-
ɔns catholiques (Soleure, Unterwald,
ıs, pour plus de sûreté, ils envoyaient
istres de la couronne auprès de cette
disposer, par le versement des payes
à faire cette promesse [1]. Quant au
se persuader que l'Espagne pût s'obs-
ite si blâmable, vu l'heureux succès
'rance. Sa Majesté allait se mettre en
si les Espagnols continuaient de se
ɔix de la justice, il y conclurait une
ɔ, le duc de Savoie, les Suisses et les
rait l'appui de ses officiers, de ses
nt, de telle sorte qu'indubitablement

ne lui ayant été glissée dans la conversa-
tte insinuation, relative à M. de Puisieux,
n présage de la disgrâce de ce dernier :
ta differita fin hora per la debolezza del
ıaneggia i negozi dei principi, a quali
o ne la sua accortezza. » (Nonce, 8 juin

alliance.

Le ton modéré de Corsini, non seu
gage vis-à-vis de la cour de France, m
dance soit avec Rome soit avec Mad
aux craintes qu'inspirait une nouvelle
dont le nonce fait mention, et par su
gues des Borghèse et des Bentivogli
neveu [2].

Mais les idées de conciliation ne
temps à Rome, et, le pape une fois
nonce reçut l'ordre d'être plus pressa
nait la ratification de l'accord d'Occa
la chancellerie romaine ne tardère
empreintes d'une certaine violence à
surtout avoir excité le dépit du Saint-

1. « *Di sorte che indubitamente operer*
non ha potuto l'amor della giustitia e del
8 juin 1622.

2. Dans Aubéry, *Mémoires pour servir à*
de Richelieu, voy. les dépêches de Sillery
Puisieux et du roi des 1er et 2 mai, qui o
position du pape.

:voite, et que les Français se missent
les secourir, il n'est point malaisé de
là le commencement de la rupture et
avec l'Espagne [1]. »

cour pontificale essayer de donner le
ment français sur les chances de succès
surrection des Grisons et même sur
ments à l'égard de la France : « Chez
s, écrit Agucchia, les deniers de l'Es-
plus de pouvoir que ceux des Fran-
l'il y a eu tant de froissements et qu'il
e intelligence entre cette nation et les
, que, dans l'état présent des choses,
oliques ne suivront pas d'autre parti,
ne celle des Espagnols; mais le pire
se est que ces mêmes Grisons, à l'aide
e porter, pour les remettre en liberté,
nt Espagnols qu'ils n'auront cure de
effet, si les Français ont à traiter

ont poussés contre eux, ils seront,
châtiés de telle sorte qu'ils n'auront
la tête, et cet exemple n'en retiendr
dans le devoir. Si donc les Grisons
tranquillité ou par souci de l'intérêt
de la force, ne tiennent pas à chang
pérant du secours d'autrui; s'ils at
la ratification du traité de Milan par
voudraient donc tenter les Françai
qui ils prétendraient rendre servi
nations suisse et grisonne sont
défiantes en ce qui concerne la p
la constance des Français, et qu'
l'autorité des Espagnols, notre av
du roi de France ne pourront con
ses anciens confédérés, qui ne
chasser les Espagnols et les Au
même dans le pays; et l'on peu
la chose sera malaisée. A coup s
sera en faveur des Espagnols, p

:s gens en petit nombre, sans armes et
:raient pas à succomber, étant molestés
s et par les Espagnols; mais le déses-
liberté et les secours, d'abord occultes,
s autres Ligues, et surtout la lenteur,
et la nonchalance de leurs adversaires
cette heure le commun jugement. C'est
:ntre eux même qui, au commence-
nt, montraient de la constance en faveur
se sont laissé entraîner à la suite de la
compatriotes soulevés, excités qu'ils
et de leur ancienne liberté. Les trois
ıc réunies et ont renoncé à la capitu-
ır cette raison, les Grisons, devant for-
ti espagnol, recommenceront à ouvrir
française et à recevoir au milieu d'eux
fier, qui depuis si longtemps demeurait
: que l'on retrouve maintenant avec les
et la même autorité auprès d'eux qu'au-

1622.

souare la ligue avec Venise, qu
rompre celles avec les Espagnols; e
point de vue des intérêts de la reli
rien n'est moins à désirer qu'une
des peuples hérétiques et d'une te
italiens qui sont à leurs confins. M
qu'il soit peu fourni de troupes et
fait tous ses efforts pour soutenir (
et pour empêcher les desseins de
vent avec toutes leurs forces sur le
vallée [1]. »

Ainsi, par l'énergique initiative
compliquée, à laquelle avait donné
dégageait d'une manière favorable
Espagnols et les Autrichiens étai
qu'ils occupaient sur le territoire
fallait achever l'œuvre : chasser
rejeter Léopold dans son comté
étaient prêts; non seulement ils a
sur la frontière; mais, à la premi

1. Agucchia, 22 juillet 1622.

ait pas de laisser de côté la guerre contre
t de se jeter tête baissée dans de graves
érieures : Le chancelier et M. de Puisieux,
ir dans le conseil la politique d'atermoie-
son de ne vouloir laisser entreprendre une
dehors qu'appuyés sur des alliances qu'ils
éparaient; mais un ordre donné à Lesdi-
r main forte aux Grisons, alliés de la
maintenir au moins dans la possession de
reconquis, eût fait prendre position à la
gager à fond, et l'eût mise à même d'em-
offensif, qui n'était que trop probable, de
s, sur le territoire des Ligues. Les militaires
, en cette circonstance, que les politiques.
nbassadeur vénitien, a de bonnes inten-
tour de lui une foule de seigneurs qui ne
pêter aux oreilles : Sire, en Valteline [2] ! »

n° 43, 2 juillet 1622.
n° 44, 4 juillet 1622 : « *Essendo il re ben in-*
molti signori che continuamente gli tempestano
lla Valtellina! »

dais, sont prêts à assaillir l
gnols eux-mêmes sont plus
et de moyens d'en trouver
crédit que possible avec l
roi a plus de propension
que son conseil se gouvern
à-dire plus pour sauvegard
sidération du service public

1. Cardinal Ludovisi, 24 juill
faire ressortir le sens de cette c
et militaire à laquelle fait allus
1621, l'électeur palatin, Frédér
pouillé du Haut-Palatinat par
les Espagnols de Gonzalès de (
refuge en Hollande, bien que
conquis par ses ennemis ; M
étaient encore en son pouvoir
de rendre ses États à l'électeur
une armée de 20 000 hommes
Pays-Bas, qui avait à faire fac
ration de la trêve de douze an
en vain de gagner l'aventuri
Bethlen Gabor, pour être plu
de Niclasbourg (26 janvier 1
offensif de Mansfeld, que deva
le margrave de Bade-Dourlach
nistrateur de l'évêché d'Halbe
lande, avait débarqué à Calais
sace, rejoignit Mansfeld dans l

l'inaction de Gonzalès de Cordova, qui ne vint
Mais le margrave de Bade-Dourlach, qui, de son
mprudence d'agir isolément en voulant envahir
s, fut assailli par les deux généraux impériaux
ıttu à Wimpfen (6 mai). Mansfeld n'en restait
en Alsace, et l'archiduc Léopold fut appelé en
'er contre lui, pendant que les Grisons s'af-
on départ. L'archiduc ne fut point heureux ; il
:n voulant faire lever le siège d'Haguenau ; il
ɔourg-en-Brisgau, attendant du secours (juin).
les anxiétés du Saint-Siège concordent exacte-
ıes que nous citons, avec ces faits militaires ;
ld, profitant de leur avantage, se portent sur
ndgrave de Hesse, allié de l'empereur, et s'em-
Tilly et Gonzalès de Cordova accourent, bat-
Mansfeld, et, se retournant contre l'administra-
ı arrivait sur le Mein, lui infligent une défaite
de cette rivière à Hœchst (17 juin). Cette vic-
connue de la cour de Rome le 24 juillet ; mais
avoir été considérée comme consommant la
effet Christian, qui, malgré son désastre, était
Mansfeld, jetait avec ce dernier la terreur en
éraux pouvaient au besoin se porter sur la
lu Saint-Siège n'étaient donc pas sans fonde-
oin d'être gagnée par les Espagnols et par les
Schiller, la Guerre de Trente ans a été l'objet
et étendues. Voy. notamment : Hürter, *His-*
(en allemand), 11 vol. Keym, *Histoire de la*
s (en allemand). Du Jarrys, Seigneur de la
Guerre de Trente ans (en allemand et au point
ıarvériat, *Hist. de la Guerre de Trente ans.*
Hiller, *Annales Ferdinandi. Theatrum europæum.*

les Grisons, ils pourraient b
avec eux à des conditions
les Français de toute participa
même au passage dans la Va
l'ai plusieurs fois indiqué à Vo
veulent s'allier avec les Espag
ront absolument rien dans ce

1. Ces mots du secrétaire d'État
passage suivant de Levassor : « Tout
les réformez, et de se venger de l'affi
roy laisse les affaires étrangères et ne
des Grisons et de la Valteline, parce
faire exécuter le traité de Madrid. Puis
plus de part au gouvernement qu'auc
connétable de Luines, agissoit si foibl
Valteline, et ses ménagements pour
extraordinaires, qu'il auroit volontier
missent l'Italie aux fers, sans les m
Venise, et ceux de Charles-Emmanuel,
crioient incessamment contre les ent
Milan. Un historien étranger a peint Pui
un homme irrésolu dans les affaires, di
roles qu'il donnoit, et plus artificieu
Certains projets ambitieux, et je ne sai
de la cour de Rome, le rendoient dépen
quent de l'Espagne, dont Grégoire app
les protestants. » (Tome IV, p. 346 sqq.)

r et de les agrandir dans les États des

ıstatait pas moins avec amertume dans
leine et si intéressante, les fautes qui
e soulèvement des Grisons et qui pou-
us dangereux pour les ambitions soute-
ège de tout son pouvoir, que n'affectait
étaire d'État romain. « Les archiducaux,
duc de Feria, n'ont pas su manœuvrer
ans doute il convenait de maintenir les
en leur mettant le frein pour ainsi dire;
as les opprimer; on devait d'une main
, de l'autre les gratifications, les bons
qui sert d'appât à la foule afin de
sprits; car, dans ce cas, si le Roi Catho-
a capitulation de Milan, il eût coupé
yens de faire quoi que ce fût[1]. »
t français ne sut évidemment point tirer

, 24 juillet 1622.

M. de Bassompierre, personnage
fin l'un ou l'autre dessein [2]. »

Le gouvernement français avait
ne ratifierait point la convention
ambassadeur l'eût acceptée, parce
ses pouvoirs [3]. Mgr Corsini se mi
adopter une nouvelle combinaison;
la pourpre romaine, il comptait sans
sissant mieux que ses collègues de M
assez long que les chaleurs imposère
il s'attacha aux ministres pour leur f
qui consistait à remettre la Valteli
mains du duc de Lorraine, avec ces d

1. L'ambassadeur vénitien signale à son
en France les tentatives du nonce pour o
4 juillet 1622.

2. Il ne fut pas donné suite pour le mome
sompierre ne parle point dans ses *Mémoire*
maréchal de France.

3. Agucchia, 28 juillet 1622.

-être le gouvernement français ne pou-
rement que de se prêter quelque temps
ıtion fâcheuse; l'intérêt évident du gou-
ı était de la faire durer. « Le gouver-
it Agucchia, continue ses armements,
id, en ne l'approuvant ni le désapprou-
ıu'à gagner du temps. Les Espagnols
l'issue des affaires d'Allemagne [3], qu'ils
lées d'une façon quelconque afin de se
:te guerre; ils attendent ce qui résul-
Flandre [4], qu'ils espèrent voir tourner à
endra également de celles des Grisons et
ı; quant à ces dernières, ils se promettent
ıineront comme sous Montauban [5]. »

:622.
622.
déric V congédiait ses défenseurs à Saverne
ıevait l'investissement d'Heidelberg, capitale
ıla le 21 septembre suivant.
guerre entre l'Espagne et les Provinces-Unies.
faisait alors le siège de Berg-op-Zoom.
1622.

onnetable, signe d'une paix prochaine avec
biguïté des Mémoires de Richelieu relative-
i traversent son élévation au cardinalat. —
ı faveur de l'évêque, coïncidant avec son
our Condé. — Le nonce fait échec à la can-
— Correspondance à ce sujet du secrétaire
ıgères et de l'ambassadeur à Rome. — Ri-
efs du pape. — Résistance de Montpellier.
frontière du nord-est. — Le connétable de
oyal. — Les opérations autour de Montpel-
le prince de Condé. — Pourparlers en vue
et départ du prince de Condé. — Paix de

ıt. — Novembre 1622.)

nportance considérable marquent une
s de l'évolution qui, depuis l'arrivée
est en train de s'accomplir dans son
la direction des affaires intérieures et
la promotion du maréchal de Les-
ablie et celle de l'évêque de Luçon

ıts se préparent simultanément. Le

n'attendait plus qu'un moment op
enfin accepter. L'heure sembla ve
las du commandement exercé par
son armée, et que l'on put prévo
la fin des hostilités contre les pro
ment d'une action militaire au de

1. Nonce, 4 et 16 juillet 1622.

2. Richelieu exalte ce choix, pour dé
table. *Mém.*, p. 265.

3. Voir *La conversion de toute la maiso*
à la foy catholicque, apostolicque et romai
reau, au Marché-Neuf, au grand I vert, 1
14 pages pour engager le duc à faire sa c
nion publique. — *Recueil des briefs envoy*
pape Grégoire XV à monseigneur et da
guières, touchant sa conversion au giron
lique, apostolique, romaine, avec la translat
çois. Ensemble deux lettres missives par le
Saint-Rambert, frère de madame de Lesdi
ambassade à Rome pour ce subject. A Par
rosme Blageart, rue des Carmes, près
MDCXXIII. — *Le véritable à monseigne*
pair et connestable de France sur les
Paris, MDCXXII. Bibl. de l'Institut, X, 46

teret de Crequy, l'ambition de la mare-
able de France, et, par-dessus tout, le
détourner d'une façon quelconque la
mis voulaient jeter dans son jardin ; car
sorte qu'il ne verrait point le roi dans
uphiné [1]. » Lesdiguières abjura donc
; la cathédrale de Grenoble, mais il ne
ler recevoir l'épée des mains du roi et
ssession de sa charge, avant que l'on
a paix sous les murs de Montpellier [2].
eau de Richelieu est d'un éclaircisse-
Le cardinal est trop discret sur cette

57, 22 juillet 1622. — Le maréchal de Les-
enant du roi en Dauphiné ; il avait fait de
table petite souveraineté ; les gentilshommes
on nom dans les places fortes étaient hugue-
rsonne ; il pouvait craindre, s'il ne rompait
rti protestant, que le roi ne voulût rétablir
s la province.
notion de Lesdiguières : Bassompierre, t. III,
istoire du connétable de Lesdiguières, livr. XI,
r, *Histoire de Louis XIII,* t. IV, p. 433, sqq.
. 168. — Rohan, *Mém.*, p. 537. — *Mercure*
707.

et cela après la mort du connétabl
lieu du vivant et du fait du duc d
vres avait quitté Rome avant la ca
pour se rendre à Venise, et de l
dans ses fonctions d'ambassadeur
Sillery, il n'était plus en situation
cité des ministres qui succédèrent
il n'était pas leur agent. Il est pou
que, dans la susceptibilité rétrosp
propre de grand homme, Richelieu n
devant la postérité que son ambitio
le jouet et du connétable qu'il affect

1. « Le cardinal de Retz, de Vic et le c
que le connétable de Luynes fut mort, crai
au cardinalat ne me facilitât l'entrée dar
nonce que le plus grand plaisir qu'il pou
d'empêcher que je parvinsse à cette dignité.
Sa Sainteté qui le fit connaître au marquis
sadeur à Rome. Ce mauvais office ne porta
Sainteté reconnut bientôt que c'était un tra
parole de vérité ; de sorte que cela n'empêch
cet honneur, dont je reçus la nouvelle à la
septembre. » (Richel., *Mém.*, p. 267.)

XIII à l'évêque de Luçon, dans
aux inquiétudes que lui cause
elques lignes qui indiquent un
rie de Médicis et de bienveillance
il en infère un échange continu
Louis XIII et Richelieu, même
: la reine mère du théâtre de
ais nous ne trouvons rien dans
ste à tant d'égards, sur le sujet
it de la promotion du cardinal.
tour, d'apporter quelques élé-
: des faits qui précèdent et déter-
que de Luçon.
Luynes, Richelieu, nous l'avons
emeure par les successeurs du
à un exil à Rome en échange
it; l'évêque de Luçon ne voulut
. A partir de ce moment, nous
: relative à cette affaire qu'avec

lettres et papiers d'État du cardinal
ius Topin, *Louis XIII et Richelieu,*

car *la Porte* (la reine mère)
l'Estail (le roi), et, en ce fai-
: en son temps [1]. »

le moins pressant que cette
lieu fait agir vigoureusement
chère, évêque d'Aire, le secré-
:ement du roi en faveur de sa
lre à l'ambassadeur son oncle
ır donner à Marie de Médicis
t qu'elle réclame par la lettre

:é advertie, par le sieur Evesque
noignée à son arrivée à Rome le
ssadeur du roi monsieur mon filz,
de Luçon mon grand Aumosnier
t d'agir en cet affaire suivant les
je n'ay voulu différer davantage à
que je vous en sçay. Je m'asseure
est la volonté du Roy, qu'il y va
urer si longtemps à obtenir une
Roy monsieur mon filz rend des
'Église, et que le suiect qu'il pro-
Je vous prie de croire que comme
ès agréable, aussi ne se présentera-

[1] Puisieux à Sillery, 30 mai 1622.

affaire. Depuis ma venue par deçà, il a, ave
des conseils pour adviser si, avec l'interventi
teté, il y auroit moyen de faire revenir mons
du Cœuvres, tout cela pour la crainte que
passées on ne soit contraire à ce bonnet rou
fait à considérer en cecy pour le service du
qu'ils remettent la promotion, n'estant que p
vacance des places qu'ils puissent remplir de
s'ils voyoient le pape en danger ou plustost
ils ne craindroient point de passer outre et
trois places pour eux. Voilà le hazard qu
férer[2]. » La candidature de Richelieu ne
d'un intérêt secondaire à l'ambassadeur. Le
en l'état jusqu'au moment où le roi, comm
empressé d'ailleurs (dép. du 4 juillet) d'en in
se prononce pour Richelieu.

1. Suscription : A mons. de Pizieux, cons. d'Esta
mon filz et secrétaire de ses commandements (inédi
2. Sillery à Puisieux, 6 juin 1622.

tent bien. *L'Oratoire* (Puisieux) est
Estail et avec ceux qui sont auprès
) est assez mal avec *le Maistre du*
l est bien avec *la Porte*. Tout cela
rmais, en effet, il n'y a plus d'am-
is du gouvernement français. L'am-
son adroit manège, écrit bien le
c non moins de dévotion que d'im-
a résolu que je fasse sur le sujet
is, presque au même moment, les
is. La cour de Rome n'a plus qu'à
voir rompre les relations diploma-
Saint-Siège : « Quant à la promo-
y en parla dernièrement au nonce,
om, et est d'avis de faire presser
eut honnestement et avec fermeté ;

illet 1622, de Castelnaudary.

oût 1622.

Luçon, mon grand Aumosnier. Ma
m'assure que vous vous souvienc
Roy monsieur mon filz de faire p
au sieur commandeur de Sillery, s
presser sans relasche le Saint-Père
qu'il attend il y a si longtemps. Il
est promis sy tost qu'Il y auroit u
an en ça Il est mort troys cardina
cet Estat. Je me prometz que vo
nécessaire en cet affaire, ne doutant
pouvés aussy vous assurer que cor
desire le succès, aiant proposé ce su
sidération, Je ne manqueray en au
ressentiment que j'auray du soin qu
voir que je suis véritablement, mo

«

« *La confiance que j'ay particulièren*
et la franchise avec laquelle ie voudr
mienne faict que librement ie vous pr
fort bon estat par vos dernières lettre

1. Puisieux à Sillery, 28 juillet
2. Avenel, *Pap. d'Et. de Rich.*
6 et 18 août.
3. Suscription : A monsieur de

a compr...

prince, ne se fera pas prier pour aider à
ée ; et, comme c'est l'avis de celui qui a
grande autorité [1], le garde des sceaux [2]
ı que le prince soit moins en état de leur
réunis font le calcul de s'appuyer sur la
ament sa présence et ont envoyé ici quel-
iter de venir à la cour. Si ce projet réus-
ıère fasse une bonne union avec ces mi-
sera bientôt cardinal, doit commencer
la place que tenait le cardinal de Retz au
et il aurait des chances de succès, parce
stres, voulant augmenter l'autorité de la

secrétaire de ses comendements, coll. Godefroy
ardinal de Retz était mort le 2 août 1622, et,
romu au cardinalat le 5 septembre de cette
re, qui n'est pas datée, a été certainement écrite
mois d'août. — Toute la partie qui est en ita-
: de Marie de Médicis.

de Vic, qui mourut peu de temps après.
Retz était mort devant Lunel, d'une fièvre
sceaux mourut le 2 septembre. Corsini con-
du résident florentin relativement aux visées

la fermant, ils atteindront ce résultat
n'oublieront jamais les cruautés dont
eux dans la présente guerre[1]. »

Voilà des révélations surprenantes.
Schomberg qui avait essayé de faire
dans une cabale contre Puisieux, qui
plus chaud partisan du prince de Condé
jours de date de la dépêche du résident f
la mort du garde des sceaux de Vic, unir
prince pour pousser à la place du défun
sieux, d'Aligre[2]; ce même Schomberg e
combinaisons ayant pour but le rétabli
mère en faveur! Étrange duplicité, qui
conforme à ce que Bassompierre nous fai
tère ambitieux et intrigant de ce person
pas pour nous l'intérêt principal de la dé
qui nous frappe, c'est le rôle donné à
ces dessous de la politique, vis-à-vis des

de Richelieu, en disant qu'aussitôt après la mo
place de celui-ci au conseil (20 octobre). F
moires, traite assez mal celui dont il recherc

1. Ambass. florent., 28 août 1622.
2. V. Bassomp., t. III, p. 133.

politique de paix qui prévalut dans
dans le temps même où Richelieu dev

Pendant le séjour du roi à Béziers, l'
de l'ambassadeur vénitien surprit déjà
pacifiques. Dans la dépêche du 29 juil
à Venise que le duc de Rohan s'est enf
Montpellier et qu'il a dissous l'assen
où l'on discutait les termes d'un acc
roi [1]; mais il ajoute le renseignement
dice de dispositions moins belliqueuse
faire croire l'information précédente :
dit-il, Desplans [2] est parti de cette vill

1. Rohan, *Mém.*, p. 535. — Les députés de
guedoc et des Cévennes s'étaient réunis à
duc de Rohan se portait au secours du
question dans cette assemblée des moyens
Châtillon, qui tenait Aigues-Mortes, au p
s'était éloigné. Peut-être l'accommodement a
agité, comme le dit l'ambassadeur vénitien ;
que cette assemblée, s'étant portée au-devant
retour, fut immédiatement licenciée par lui.

2. Ce personnage avait été déjà employé l'
connétable de Luynes dans les négociations en

ersion dangereuse pour les armes de
et Ernest de Mansfeld et l'administra-
chassés d'Alsace à la suite de succès
iduc Léopold, avaient traversé la Lor-
r les bords de la Meuse. Le vieux duc
orant sa vieillesse par une trahison,
ntrer en France, à y soulever les ré-
ar une marche sur Paris les abords de
troupes royales étaient en train d'in-
celles-ci à la défense de la capitale.
duisit dans Paris; mais la partie du
auprès de la jeune reine, et dont le
e vieux chancelier, pourvut, avec non
d'habileté, à ce danger, qui n'était
ire. Louis de Nevers, duc de Gon-
négociations avec le chef de bandes
it des vivres et le tint en respect, par
ires, pendant qu'il concentrait des

o, 29 juillet 1622.
4.

Lunel, prirent la résolution de so
Rohan, qui était entré dans la ville
à la soumission, lui promit son co
recruter des troupes destinées à
en vain que le conseiller d'État
à ne point exiger l'entrée dans
cette fois d'accord avec le prince
un point d'honneur de ne pas c
de ses sujets rebelles. Le siège
nous n'en rappellerons que les p

La clef de la défense et de l
située au nord-est de la ville
Saint-Denis; c'était sur ce poi
concentrer tous ses efforts; u
compris; mais le connétable,
naissance autour de la ville (
mandement en chef au pri
sence de son supérieur hié
retourné dans le Dauphiné p

1. Ambass. vénit., nº 66, 26 a

maréchal de camp Zamet. « Les ennemis, ...tirent un fort, » dit Bassompierre [1].

... pouvait battre la ville d'une position ...it faire l'approche en règle de ses forti-... On s'attaqua d'abord à une redoute ...'avança par des tranchées et des gabion-... milieu desquels le célèbre ingénieur ... Les troupes royales, après avoir souffert ...ie des ennemis le 11 septembre, s'em-...3 de l'ouvrage. Les officiers les plus ...onseillaient de poursuivre les opérations ...s même de la place et en battant les ...anquerie et des Tuileries; le prince de ...lant à vouloir s'emparer d'une demi-...ux bastions. Les travaux nécessaires à ... longs et gênés par des pluies torren-... les tranchées des assiégeants. Le

103, 111, sqq. — Rohan, *Mém.*, p. 537. ...nmanda cette belle défense est M. de

et non pas aux huguenots. La lutte a
la cité courut à la défense sur tous les
ont refoulé les troupes du roi et se s
sur leurs tranchées. » Après avoir signa
engagement, de M. de Roquelaure, de
et officiers du régiment de Navarre, e
dats, l'ambassadeur ajoute : « Cette s
reuse affaire a grandement découragé
en a été universellement blâmé, aya
que l'on fasse cette tentative, excité,
par l'arrivée du maréchal de Créq
certitude du succès de ses négociati
cet accident ne peut qu'avoir discréd
la paix [1]. »

Cette dernière faute du prince d
le coup de grâce à sa tyrannie
influence dans les affaires intéri
plus pour rien depuis le jour où
des sceaux de Vic (2 septembre),

1. Ambass. vénit., n° 77, 4 octobre

le Berry ; le duc de Montmorency arrivait
:doc avec l'arrière-garde de l'armée royale
e de quelques places sans importance. Les
Rohan cessèrent : « Le connétable et M. de
ambassadeur vénitien, se sont abouchés à
s messieurs ont repris les négociations anté-
ı donne la certitude que, si les gens de Nîmes
rtes, ceux de Montpellier pourront en faire
ncore quelque obstination chez le peuple,
omet de faire lever tous les doutes ; dans
il a été convenu que le connétable s'arrê-
ouve et qu'il attendra toute la journée de
s de M. de Rohan, porteurs d'une réso-
... Il y a de grandes apparences en faveur
suite de cet abouchement, si toutefois la
pas en rompre le bon effet, comme par le
, seul instrument de la guerre, se démène
voir ; il emploie tous les moyens ; il repré-
e de Montpellier ; il se vante de gagner
r l'intermédiaire du comte de Brèves, son
a promis des charges et des biens, et il

avec les prétentions du premier
le connétable, qui, après le r
suprême en tous lieux et sur to
et les ordres à tous, et que M.
bouche même du roi. La chute
sommée.

Dans les premières condition
Rohan, la situation de Montpell
traité séparé. Parmi les considé
sur l'esprit du duc de Rohan,
dans ses Mémoires et dans son
compter l'intervention inopiné
avait conseillé la paix aux deux
velle de Jacques Ier peut être
affaires européennes, de plus en
palatin, et peut-être aussi à l'init
de remettre sur le tapis l'affaire
à de nombreuses traverses du m
avec le prince de Galles [2]. La co

1. Ambass. vénit., n° 75, 25 septe
chiffrée.

2. Ambass. vénit., n° 80, 11 octobr

›rince, sans faire d'autres adieux, est parti.
'ai rencontré sur les bords de l'étang de
e sans compagnie et dépourvu de toutes
:e rencontre, je lui ai exprimé mes regrets,
partait avec les bonnes grâces de Sa Ma-
ne voulait point se trouver présent à l'exé-
, et qu'il avait résolu de faire un tour à
. Lorette, et de passer ensuite à Venise [1]. »
:cédents sont confirmés et complétés par
ıte du nonce : « J'ai écrit dernièrement à
e Seigneurie que les négociations pour la
peu refroidies, et je me fondais, pour le
ue, dans un conseil [2] tenu le 7, on avait

, n° 80, 11 octobre 1622. Cf. Héroard : « Le 9,
ner, il va à son cabinet, où il fait entendre à
ıdé la résolution qu'il avait prise sur la paix, et,
repartir pour le dissuader, le roi dit : Il n'en
l'ai ainsi résolu, etc. » — Voy. aussi Fontenay-
1. — Richelieu, *Mém.*, p. 268. — Bassomp., p. 149.
sqq. — Nous ne trouvons dans aucun des écri-
ıs les détails circonstanciés contenus dans la pré-
ımbassadeur vénitien et dans la suivante, qui est

: parle pas de ce conseil ni de celui du 8; il dit seu-
:r jour Condé lui annonça son intention de partir.

une pareille honte. Et, en effet,
entré dans Montpellier, pour pro
et engager les habitants à les a
la journée d'hier, le canon ait
a cependant rapporté hier mêm
que les conditions avaient été
Sa Majesté espère entrer dima
pellier, et l'on enverra un gen
et Uzès pour en prendre poss
encore les particularités de cette
sont telles qu'un prince dégoû
rainement désireux de retourner
faucons dans les belles plaines
nistres toujours dans l'appréhen
fatigues de la campagne, peuve
pleins d'obstination et parfaitem

1. Corsini se trouvait en ce mome
Séleucie, vice-légat dans cette ville, a
promenade hors des murs par des p
avait été nommé pour le suppléer p

: la faiblesse du conseil, quand le roi sera
nmenceront à se soulever et à vouloir re-
: ont perdu jusqu'à présent. Plaise à Dieu
ɔurnent au plus grand avantage de la reli-
royaume et à l'honneur du roi!

M. le prince de Condé partira pour Turin
ı après-demain au plus tard; de là, il s'en
nise, à Parme, à Modène, à Bologne, à Lo-
ɔmplir un vœu; à Rome, pour y baiser les
ɔeigneur, et s'en retournera par Florence et
rrêtera très peu en chaque endroit, ayant
ɔuver à Lyon avant Noël; il veut voyager
n'être point mis dans la nécessité d'entrer
:t de faire des dépenses; mais il ne veut pas
personne ne soit point honorée, comme
naître un billet de lui qui est ci-joint. Il
:s du roi pour chaque État; son dessein est
our à son retour et de reprendre sa place
u roi, afin que chacun sache qu'il ne part
é et une permission expresse de Sa Majesté.

de même qu'il manque de solidité a
que souvent aussi pèche son esprit.
très puissant, et il cultive les amitiés
ses fins; ses mœurs sont celles d'un
sens, bien qu'il ne laisse pas d'avoir
laquelle n'a cependant pas sur lui
retenir de satisfaire trop souvent ses
disant que c'est le premier prince d
roi, qui n'a pas encore d'enfants, et
qui est de peu de santé, la cou
tête [1]. »

La détermination imprévue de M.
parti même qui avait préparé sa chut
être aussi complète. Son brusque
Puisieux face à face avec l'influen
reine mère, et il n'osait pas l'affront
un renfort que le prince disgracié
temps opportun. C'est ce qui nous

1. Nonce, 14 octobre 1622.

: ces dissensions, les véritables maîtres du
t bien certain que le roi ne sera jamais
) de peine sous la dépendance entière, soit
le son parent [4]. »

: laissa point arrêter par la lettre envoyée à
:it le chemin de l'Italie, où nous le retrou-
,es motifs secrets de son rappel, tels qu'ils
l'ambassadeur vénitien, nous laissent en-
ıissait pas derrière lui une situation facile
ıeurés maîtres du terrain.

faire mention des clauses de la paix conclue

bre 1622.

'était insinué dans la confiance de Condé, après
: de Luynes, était cet abbé que Richelieu avait
ıes grâces de la reine mère, dont il était le ser-
ıuestion de ce personnage au commencement de
ssi notre précédent volume, *Le connétable de*
ï mourut de la fièvre pourpre peu de jours
: dépêche.

tombé malade vers la fin du siège de Montpel-
t déjà menacée par suite du désordre remarqué
nt il était le surintendant.

n° 81, 13 octobre 1622.

e le prix de la soumission des ducs de
âtillon, devenus maréchaux de France.
ision, le gouvernement de Nîmes, Cas-
vennes n'étaient cependant pas des dé-
édaigner pour celui qui, en déposant les
r délégation du roi l'autorité qu'il avait
ef des rebelles dans des régions profon-
l'esprit protestant. « La paix ne peut être
it le nonce; mais il convient, puisqu'elle
taire ou d'en parler avec éloge, bien que
dans l'exécution, puissent survenir tels
ouvelleront la guerre sans que les con-
paix puissent jouir des fruits qu'ils s'en

· les violentes récriminations du nonce,
méconnaître le bien-fondé d'une partie de
vement à la paix de Montpellier. Le but
leux ans, c'est-à-dire le rétablissement de
oyale, dans son intégrité, sur toutes les
e, n'était pas atteint au moyen d'un traité

ié Louis et Phelypeaux.
e 1622. — Voir l'appendice, n° 4.

Le nonce analyse avec la
causes qui, suivant lui, avaient
qualifie, en homme passionn
recherché celles de ces caus
particulièrement l'échec de M
il en vient à celles de la paix

Il y a d'abord pour lui des
sonnes et qu'il résume ainsi :
qui, sur ce point, faisait prév
prit et dans le conseil du r
Schomberg, dont l'absence a
siège, qui aurait sans doute do
l'absence du Père Arnoux, qu
zélé, et qui ne permettait pa
troublée par des considératic
Père Séguiran, lequel, sans
jamais osé presser Sa Majesté

1. Voir notre ouvrage *Le con*
SIÈGE DE MONTAUBAN.
2. *Ibid.*, au chapitre intitulé Di

t celles qui concernent les opérations de
n tout cas, des détails donnés au cours
le nonce invoque ici des motifs d'ordre
a pas au fond des choses. La paix de
nséquence peut-être de fautes militaires,
effacement ou de la disparition de cer-
gieuses autour du roi; elle fut bien plus
l'aversion du roi pour Condé, et de la
dans son esprit en faveur de la reine
ı; mais, au dessus de ces raisons, il faut
est la principale et à l'évidence de la-
ême ne tardera pas à se rendre, en di-
ne du 23 novembre :
lteline a fourni les principaux arguments
lécider la paix avec les huguenots. »

---

no e senza vigore non ha mai ardito premere
gioso si conveniva. »

oppresseurs de la liberté des Grisons,
ante du secrétaire d'État :
rne la protection de la religion catho-
ıe, dit-il, le pape est tenu de rester uni
: montrer Espagnol aux yeux des gens
: que la guerre éclatera; mais c'est alors
le Milan commencera à se réjouir et à
e, non seulement de l'Italie, mais de la
.e son roi. Faut-il, pour la défense de
e, attirer ici toutes les forces de tant
ıute la chrétienté dans cette lutte! Voilà
ce à prêter l'oreille aux idées du gou-
ıet de l'argent, et, quoiqu'ils aient du
lui a cependant fait tenir à cette heure
ıtés à bon compte, et ils (les ministres
à faire d'autres emprunts. Le roi lui a
er à la défense, et ce n'est certes pas le
: ; il a commandé aussi à ses autres mi-

622.

isme en Allemagne et même en Europe,
ège des cris de détresse. De quel poids
rès de lui les considérations d'équilibre
veur d'un règlement équitable des affaires
s? Qu'importaient les droits de la France
u moment que les intérêts d'ordre supé-
-Siège assumait la garde, étaient en jeu ?
était-il pas d'ailleurs empêché sous les
r, au milieu des embarras d'une guerre
e cependant au profit du catholicisme ?
maine n'a plus de scrupules ; les choses
es Grisons ; la joie éclate dans les dépê-
erie pontificale : « Voilà que les Grisons
lre leur ardeur et leur vigueur premières
oups sensibles, écrit Agucchia ; et si la
que l'on négocie n'a pas lieu, comme
et de l'autre le gouverneur de Milan se
lir et par la ruse et par la force ouverte,

1622.

ommunication tant recherchée entre les
:alie, l'Allemagne et les Pays-Bas.
trop complet cependant pour ne pas ins-

ni de Lindau, p. 99 (point de date). Bib. Min.

ld reçoit en grâce les Huit Juridictions, en excep-
principaux auteurs de la sédition, les coupables
r côté les Huit Juridictions reconnaissent l'ar-
aturel prince et seigneur.
:ions et la Basse-Engadine sont déclarées affran-
: avec les Grisons et de toute autre ligue, à l'ex-
la maison de France, en tant qu'elle ne tourne
a maison d'Autriche.
ituera tous les lieux sur lesquels il n'a point
›reuve suffisante en aura été faite. Quant à la
Son Altesse et l'évêque de Coire garderont cha-

›rouvé que Son Altesse ait des droits légitimes
lans, lesdits lieux ne seront point séparés des

:édération entre l'évêché de Coire et la ligue
e par les seigneurs suisses.
ion ne sera élevée d'aucune part sur les terri-
›u de Malans. Son Altesse cependant pourra for-
appartiennent par droit d'hérédité ou de *podesta*

et conservation de la paix, une garnison suppor-
ı entretenue pendant six ans à Mayenfeld et à
nis à Son Altesse.

l'honneur. Ils protestent qu'ils désirent
vec les Espagnols et le progrès de la reli-
et que si le contraire arrive ce sera bien à
t; mais il ne faut point faire tant de cas
, pour la purger entièrement de l'hérésie,
ecter tout le reste de l'Italie; et c'est ce
ment, disent-ils, si les deux couronnes se
artifices des Espagnols sont aujourd'hui
personne d'assez passionné pour ne pas
s mettent en avant le prétexte de la reli-
ent pour servir à leurs intérêts d'État;
vent point se maintenir dans les bornes
vernement français doit et veut absolu-
osition.
onnent, en outre, à entendre que si les
re en longueur, si le compromis de Bé-
ffectué promptement par le dépôt des
du duc de Lorraine, une alliance sera
dais, les Anglais et les princes mécon-
our rendre au Palatin ses États, pendant

indépendance de la Hollande, la liberté
: des forces en Allemagne, toutes ces
licitaient en même temps que la vigi-
Louis XIII. Aussi une démonstration
lle de sa part : le roi de France atten-
ɔie pour poser les bases d'une alliance

avoir accordé son pardon royal au duc
Calonges et aux habitants de Montpel-
ɜnnellement dans la ville, où il licencia
oupes. Son séjour y fut de courte durée
ɔre); il partit bientôt pour Arles, d'où il
's la Provence un voyage qui donna à
le temps d'arriver. Dans cette excur-
on trois semaines, le roi, partageant son
se, qui le menait d'une ville à l'autre,
s réceptions solennelles, alla d'Arles à
re), puis à Saint-Maximin et à la grotte
la Sainte-Baulme (6 novembre) et de

hibition que Sa Majesté pouvait
lui dis que l'on pouvait compter
ne part honorable dans l'exécution
: Sa Majesté, mais qu'avant toute
rait faire connaître ce qu'elle vou-
a disposition et la résolution très
blique de continuer ensuite pour sa
t : Voilà qui n'est point parler clair ;
is n'avez pas d'ordres suffisants ; la
s'engager dans l'affaire, mais tout
res aux prises ; voilà le point où je
is n'avez plus lieu de vous plaindre
n de quoi nous excuser.
de lui ôter cette mauvaise impres-
République ne devait rien de plus
cérité de ses pratiques, l'intérêt
, l'emploi des moyens très puis-
pour l'intérêt commun, non sans
laissaient place à aucun doute à
mais qu'il fallait faire connaître ce
ndre, se concerter, pour ne mettre
ressés qu'un poids proportionnel

ımme de politique extérieure dont on
ı l'ambassadeur vénitien.
: depuis longtemps cherchait l'occasion
ɜ jours de sa glorieuse carrière par une
vint à son tour développer les prin-
ɔurte déclaration de Schomberg : « Le
ıant en route, il est résolu de se tirer
ıires des Grisons; pour relever l'Alle-
ɛnvoyer un ambassadeur exprès à tous
les libres pour les engager à veiller à
à la conservation de leur liberté; il
e n'avoir pu contribuer à cette œuvre
ɜ assurant qu'à l'avenir elle s'y appli-
ıoment, on ne peut songer de ce côté
ces; il ajouta qu'on ferait en sorte que
ıbrasse la cause de l'électeur palatin,
ecours aux États généraux et que l'on
: pour aplanir et accommoder les ma-
ınt aux affaires des Grisons, le conné-
.épublique ne devait avoir d'autre but
téresser le roi dans les choses qui les

rg, Puisieux et Bullion, siégeant en cer-
re de préséance. Dans cette conférence,
de la confédération projetée. La cour
avec une remarquable exactitude, au cou-
its, avait reculé d'un pas. Elle avait fait
ptait le principe du dépôt des forts entre
le Lorraine, mais qu'elle entendait que
it composées uniquement de soldats alle-
ou d'Italiens [2]. Il fut décidé dans le con-

n° 91, 20 nov. 1622. Cf. le nonce, 23 nov.
Savoie a été rencontré par le roi, allant à la
mis genou en terre et a baisé la main de Sa

622. Le nonce d'Espagne avait fait connaître
it-Siège dans une dépêche que nous trouvons
de la correspondance d'Agucchia, mais qui se
à cette époque, c'est-à-dire à la fin d'octobre;
informe de ce qu'il a négocié relativement à
a obtenu de la cour d'Espagne que le duc de
choisi comme dépositaire. Mais les Espagnols
puisse mettre dans les forts des soldats fran-
met-on que le gouverneur soit un de ses vas-
sons soient composées de Suisses catholiques
nce verrait une autre solution à indiquer. Ces
être composées de sujets u pape. Ce qui serait

ite rétablie. Cette double convalescence
ɔur donner à la rentrée du roi dans sa
e d'une réjouissance intime et complète.
:, au lieu de s'abandonner aux naturelles
r vis-à-vis des deux reines, Louis XIII ait
upé de faire une démonstration politique
ère. C'est ce que nous donne à entendre
de l'ambassadeur vénitien : « La reine
encontre du roi et lui a donné des témoi-
d'affection. Mais Sa Majesté, malgré son
n'y a guère répondu et s'est tenue pour
[3]. Le roi a été d'abord à l'habitation de

embre 1622. Cf. Heroard, lundi 21 novem-

nnétable de Lesdiguières. Louis XIII put y ad-
tableaux consacrés à la mémoire des grandes
Le roi changea les commandants huguenots
laient directement de lui.
lie fu ad incontrarlo con passione di affetto, ma
l'astinenza di lungo tempo, gli e venuto la vo-
o et quasi del tutto continente. Capito in primo

ê, dit la feuille d'avis précédemment
erté au fils du défunt maréchal d'An-
de Montbazon, qui l'avait en garde,
aisser échapper, sous prétexte qu'il
s [2]. Le 10 a eu lieu la cérémonie du

s historiens et dans les documents tantôt
euil; on serait porté à croire que ces ter-
personne; car Mme et Mlle de Verneuil sont
t une influence qui déplaît au roi. Mme de
1 duc de Luynes, la belle-sœur de Mme de
du fils aîné de Henri IV et d'Henriette
rneuil, sœur de ce dernier, était par con-
Mme de Verneuil. Or on a vu plus haut
ce que toutes ces dames étaient, au moins
ort légères. C'est vis-à-vis de Mme de Ver-
particulièrement ombrageux. Car, pendant
1 la surintendance de la maison de la reine
quant à sa sœur naturelle, il s'empressa
sitôt après son arrivée à Lyon. C'est ce que
leur vénitien : « Après-demain auront lieu
euil, sœur naturelle du roi, et de M. de La
Epernon, avec une dot de 400 000 écus;
vori de son père, il aura beaucoup de for-
ge de colonel général de l'infanterie de ce
décembre 1622.)
ils du maréchal d'Ancre se rattache à une

le famille ne devait pas être de longue
reprit bientôt ses droits. Presque aus-
: du prince de Piémont, un conseil fut
ıre. Outre les conseillers d'État, l'ambas-
le connétable et Claudio Marini, repré-
ırin, y intervinrent [2]. Il y fut résolu que
:s Espagnols n'avaient point accompli le
ıins du duc de Lorraine, conformément
e Béziers, le duc de Lorraine y mettant
ande composée de ses sujets; si les Espa-
uvertement l'exécution de ces conven-
raient artificieusement, on tenterait la
cet effet, on décida la formation d'une
entrer : le roi de France pour 15 000
cavaliers; la république de Venise, pour
:t 2000 cavaliers; le duc de Savoie pour
et 1000 cavaliers, et les Suisses héré-
ui serait jugé nécessaire. La signature

ı° 100, 21 décembre 1622.
bre 1622.

as assez sur le roi pour oser se passer
la bienveillance de son fils.
assadeur vénitien quelques révélations
erses intrigues de cour qui montrent la
e mère encore mal assurée pendant le
:i une première information : « Finale-
tances de la princesse, aux bons offices
ı par cette raison qu'il est mauvais de
emps hors de France à commettre des
udiciables à la couronne, on a expédié
ur rappeler le prince de Condé [1]. La
ıpprochant de Puisieux; je ne sais pas
ettre dans le gouvernement, ce à quoi
d'inclination, ou s'il s'agit de former
pour prévenir les effets du retour du
Médicis cherche évidemment son ter-
i suit, écrite le lendemain de la précé-

is du 13 décembre : « On a envoyé un gentil-
nce de Condé, Sa Majesté désirant conférer
d'État. »
95, 20 décembre 1622.

lité et engagement formel de ı
Richelieu, dont M. de Puisieu
sion. Ainsi s'est formé un part
du connétable, du chancelier,
sieux, et de tous ceux qui d
incline vers cette union, et se
ment à éviter sa propre perte.

« Mais la reine mère a eu
du roi est que Sa Majesté ait
avec cette réserve qu'il sera
seulement les affaires où son
fasse ; car Puisieux veut tout f
cardinal de Richelieu, qui est
de la reine, il est impossible
dence. Aussi était-il question
même avec le prince de Condé
ne s'est mis jusqu'à présent, a
Schomberg, La Rochefoucault
l'intérêt de la religion catholic
Mais ces propos sont sans fo
avec vivacité en faveur de
ceux-là, c'est-à-dire pour qu

ons pas de peine à croire le cardinal de
›assage de ses Mémoires où il nous
: aigrissant encore l'esprit de Louis XIII
nce du sang.
nt les combinaisons qui purent être
alité prochaine de son retour, il n'est
savoir quels furent les incidents de ce
mauvaise humeur. Le secrétaire d'État
pour l'instruction du nonce d'Espagne
: « Les causes de la venue du prince
régions n'ont été autres que le désir
le dépit de la paix faite avec les hugue-
de voir l'Italie; car il est très empressé
oses. Il a donné à entendre, avant de
ait au titre d'Altesse, et qu'il voulait
s princes d'Italie, par la raison qu'il est
: du sang royal, mais premier prince du
si l'usage en vigueur avec les princes
squ'au quatrième enfant on leur donne
›nc venu, et, par le fait, il a traité de

100, 21 décembre 1622.

:, si le Saint-Père acceptait le dépôt, la
ntièrement composée d'Italiens, sujets
r la France. Ainsi le prince de Condé
r donner raison au nonce Corsini, qui,
:hes, l'avait signalé comme beaucoup
indulgente alla lingua [1]. »
ndé, dit le secrétaire d'État, est re-
ir sur toutes ces affaires; il m'a donné
e que les Espagnols s'obstineront et
en Italie; qu'ils en finiront précipi-
faires d'Allemagne et de Flandre et
Palatinat, afin de pouvoir soutenir la
:s. Plaise à Dieu de leur accorder la
· conseil [2]! » C'étaient là des propos
· la nouvelle des résolutions prises à
ıt d'arriver, et ce n'était pas au pre-
qu'il appartenait de faire savoir au
son opinion, l'Espagne n'en persiste-
:es prétentions. On conçoit dès lors
rançais ait pris la résolution de ne pas

·622.
1623.

huguenots une lutte à laquelle ils ne se
i disposés. De là plusieurs incidents plus
ui se produisirent presque aussitôt après
ı considéra comme une grosse affaire de
ıs élevées par le cardinal de La Rochefou-
préséance au conseil sur le connétable et
e cardinal de Retz avait renoncé à cette
ès ce moment, Richelieu travaillait pour
ıne d'un autre un précédent qui tourne-
profit. Le nonce prétend que les Brûlarts
on de préséance, afin d'écarter du con-
a Rochefoucault; ils auraient cherché à
plus porté, dit-il, à la paix et aux plaisirs
e nouvelle prise d'armes, » que le cardinal
moyens de renouveler la guerre contre
question resta en suspens; mais les mi-
ıs complètement dans leurs desseins con-
s rivaux. Ils manœuvrèrent si bien que,
mte de Schomberg se croyait au comble

1623.

d'autre mal que de le
serviteurs du prince
propos évidemment
prince lui-même [4].

Les causes vraie
exposées dans une
« Le roi, dit-il, a fu
il n'y avait plus au
bien de n'avoir pas

1. Ces mots nous so
sompierre (t. III, p. 162
Schomberg. Suivant le
chute du surintendant
tremettant auprès du
justifierait, preuves en
tées contre lui. Cette j
lieu avant la rentrée
semble Puisieux et S
bassadeur vénitien qu
comble de la faveur.

2. Cf. Héroard, ven

3. C'est ce que firei

4. Ambass. vénit., 1

ploté, du temps de la guerre d'Angoulême,
on de Luynes, de mettre le feu à l'arsenal
n de brûler avec la moitié de la cité la
oup aurait manqué, et le bruit de l'attentat
, par l'autorité du feu connétable. Il peut
cela bien des inventions; ceux qui défen-
reconnaissent toutefois sa négligence dans
es finances [2]. »
ût de ces accusations, les mieux fondées
rent évidemment qu'un prétexte. Schom-
peu sûr, un ennemi dangereux, en tout cas
t dans le conseil. Les ministres en faveur
er par-dessus bord. Sa succession ne fut
gues contestations; il fut un instant ques-

cusation, qu'il ne précise pas, mais auxquels il
eu, qui consacre une bonne page à la disgrâce
nd par ces mots : « On n'a rien vu qui doive
soit sorti les mains nettes. » (Rich., *Mém.*, XIV,

n° 108, 27 janvier 1623. Cf. Avis du nonce :
berg a été trahi par deux de ses commis, qui,
ont montré ses écritures à ses ennemis. »

ɔn idée de retourner à Rome pour y
re les devoirs d'obédience, cérémonie
été accomplie par Sa Majesté; l'ordre
: d'attendre Monsieur à Montrond; tout
l ne viendra pas si aisément à la cour.
ın caractère soupçonneux; la chute de
ɔles que le roi a dites, et le bruit qui
esté a fait préparer des chambres à la
le Vincennes, seront pour lui autant de
[2]. Le prince a écrit à Sa Majesté pour
ıprès lequel il voudrait acquérir le titre
tholiques. Il ne veut pas d'autre qualité,
très humble serviteur de Sa Majesté.
sont parvenus au roi deux griefs qu'il
ité : l'un c'est de n'avoir pas reçu des

106, 21 janvier 1623.
ıvier 1623. « Les ministres veulent empê-
du prince de Condé. On a établi des postes
répandu le bruit que l'on a fait meubler
de Vincennes quelques chambres d'hon-
courrier sur courrier réclamer son retour,
bileté et son éloquence pour le renverse-

. ². »

.r dans cette situation, les Brûlarts con-
ner à la reine mère la plus grande défé-
ıt à gagner la maison de Guise. En appa-
ıit de Marie de Médicis ; car ils faisaient en
.utions dernières sur toutes choses fussent
partements. Quant à la maison de Guise,
l'espérance de marier avec le duc d'Anjou,
ıchesse de Montpensier, fille de la veuve
de cette maison, remariée au duc de

le graves inconvénients à cet accord, qui,
: et durable, va exercer sur la direction des
toute-puissante. Il y voit des dangers de
l'État et pour la religion : « Pour la reli-
: qu'on va remettre sur pied les vieilles
: Henri IV, lesquelles me donneront bien

:usation qui paraît malheureusement trop fon-
ı le voir déjà. *La France ardente* les accuse
ı de rente, alors qu'ils n'auraient jamais eu que
lu revenu de leur patrimoine. Les embellisse-
:ur maison de Sillery, la dérivation de la Vesle
leur sont vivement reprochés.
:r 1623.

cas, de donner au parti catho
prince n'y puisse trouver d'él
ajoute qu'il convient d'affaibli
que le même Condé ne puiss
parti.

Remettre sur pied les vie
Henri IV, préparer un mariage d
était si manifeste, que Richelieu
sait, l'accomplissement, en brisa
même celle du principal intéress
idées qui ne laissent pas de faire
le nonce, au gouvernement des B
à quel point Richelieu est mép
on s'étonne de les voir penser c
sur des points d'une importance

Leur domination, toutefois, n
mencement même, susceptible

1. Depuis longtemps, le comte de S
dame Henriette de France et Mlle de
tour à tour miroiter l'alliance à se
sons et les intrigues du jour. Comm
lui donnât la main de Madame, le p
laisser échapper sans protestation cel

seraient toujours par l'âge du chancelier, dix-sept ans, est bien voisin de la mort[1]. »
le Richelieu prouvent surabondamment
cis ne voulut point être dupe dans l'asso-
c les Brûlarts. Elle leur fit entendre dès
qu'ils n'agissaient point avec elle avec
ifficile de déterminer dans la narration
tes et par suite obscure du cardinal, le
s'accomplissent les faits qu'il indique par
t porte à croire que, dès l'origine d'une
ielle chacun voulait tirer la couverture à
entendit avoir la meilleure part. Le ca-
l'association et les progrès de la reine
iqués dans les informations que Giovanni
Sénat : « Les princes et officiers de la
au gouvernement, dit-il; Bassompierre
, mais il ne veut d'autre titre que celui
t de l'oreille de Sa Majesté [2]. La reine

r 1623.
it est conforme à tout ce que dit Bassompierre
l alla jusqu'à déclarer formellement au roi,
nation au maréchalat, qu'il ne voulait plus ac-
e de faveur.

tant ils ont peur de son intelligence et
'est pas douteux que, dès ce moment,
plus ou moins prochain de sa disgrâce ;
es pour obtenir le chapeau de cardinal
avait déjà mis le célèbre duc de Lerme,
ri des procédures de la justice royale,
charnait à cette époque après les dé-
tombés [3].

caution était-elle inspirée au chance-
nscience ? Plusieurs témoignages nous
ésintéressement suspect. En voici un
ıtre que le bien des affaires publiques
n'étaient pas l'unique souci des Brû-
le nonce, en très bonne intelligence
J'y suis parvenu par la force de mes

23, au nonce d'Espagne.
20, 20 février 1623. « *L'interesse del cardi-*
tenir la piazza ad un cardinale et principiar
lliere. »
.

les forts de la Valteline entre les [1]
Depuis, une autre idée avait fai
d'Espagne avait émis incidemmen
d'Italiens sujets du pape les gar
la Valteline au nom du duc de Lo
le pape lui-même comme dépos
teline, il n'y avait qu'un pas; c'e
velle que se montra l'insaisissabl
espagnole. Le nonce, évêque de
avis que les Espagnols remettaie
des forts, mais l'entier accommo
Valteline au pape, et qu'il n'était
Lorraine. Bien que cette solution
à la cour de Rome [2], elle montra
tations. Le pape, avant d'accepte
être assuré que son acceptation

1. Nonce, 27 janvier 1623.
2. Dès le 21 novembre 1622, le ca
comme solution à M. de Marquemon
pape.

oint de vue temporel de l'ancien état
ne, et le maintien, au point de vue
choses présent. Consentant à négocier
ıx prévint Corsini qu'il devait cepen-
ement avis de ce changement de front
à Lyon et aux Vénitiens particuliè-
malgré les objections du nonce. Dans
nna à Corsini, le roi lui déclara « qu'il
emettre à l'arbitrage du pape et qu'il
commandeur de Sillery les pouvoirs
er; mais que, si les Espagnols usaient
eur but n'était pas d'en finir, la guerre
, parce qu'on ne remettait le tout à Sa
ecourir à un remède suprême [3]. » Le
pensé que le roi pourrait aller aussi
concessions [4].

nbre 1622 et 7 janvier 1623.
623.
623.
23, au nonce d'Espagne.

sincère de la paix, pourraient p
tion [1]. »

Les précautions militaires pr
français étaient nécessaires; car
se laissait jouer. Le commandeı
faire acte d'ambassadeur, conseı
toute l'affaire entre les mains ı
l'Espagne avaient été simplemen
de ce nouveau délai, qu'ils n
garantie formelle, se préparaient.
Le duc de Feria, malgré les assı
Olivarès, stimulait son gouverı
ratifs; il écrivait et répandait le
avait promis qu'il n'y aurait p
difficultés étaient soulevées : a
ambassadeur d'Espagne à Rom
roi d'Espagne voulait que la g

1. Nonce, 23 janvier 1623.

: de voir naître en France quelques
onfirmons cependant dans notre opi-
nce entretenue des deux parts que
ut ou ne peut pas vouloir la guerre
i conduira peu à peu à s'y engager,
èrement les Français; si le chancelier
de si grands amis de la paix, veulent
s et au dehors, nous pouvons sup-
is de raison que plus le commandeur
en va venir aux armes, moins nous
soit véritablement leur pensée [2]. »
ouis XIII, sinon celle de ses minis-
: nonce Corsini, en adressant des
nonce d'Espagne sur l'attitude du
id, et en démentant les propos attri-
ice, lui fit savoir que le roi n'atten-
le mois d'avril, et que déjà on ache-
ts à la frontière de Flandre. Il lui

:t 13 février 1623.
623.

et le dit sieur duc de Savoye pour le terme
, à commencer du jour de la signature du
:out le temps du plus qui sera nécessaire jus-
tion de la Valteline et autres lieux occupez
ıns et que lesdicts princes confédérez puis-
ıeuretté par une bonne paix et accommode-

18 000 hommes de pied et 2000 chevaux ;
ımmes de pied et 2000 chevaux; la Savoye,
et 2000 chevaux. Chacun stipendiera des
ɔivent être prêtes au 1er avril. On délibérera
:hoix du commandant en chef.
iversion par Mansfeld avec forces suffisantes
:anons et quatre pièces de campagne et des
pour les exploicts qui luy conviendra faire. »
ıunitions seront fournis par les confédérés,
ı livres, dont le roi payera la moitié, seront
Les alliés défendront réciproquement leurs
.esdits confédérez ont estimé convenable et
rager et favoriser les Estats des Provinces-
nme aussy les affaires qui sont à présent en
ıe telle occupation randre ce desseing plus

pour le pape, les sieurs des ligues suisses, le
;ne et les princes d'Allemagne et d'Italie qui

ıs du doge Priuli et de Charles-Emmanuel.
Louis; Giovanni Pesaro, pour Venise; Au-
comte de Verrua, ambassadeur du duc de

ıis après la signature de la ligue de
crit le dépôt des forts de la Valteline
ıe [3]. Mais on remarquera que, dans
:tait plus question d'un arbitrage du
du différend et que, tout en consen-
Valteline par leurs forces, les Espa-
:aculté d'en reprendre possession au
ıdant un progrès dans la situation.
peine un jour à déloger les soldats
ait eu à mettre dehors les garnisons
'd, la ligue de Paris produisit plus
ımbassadeur vénitien en l'appelant
le papier (*apparato fatto in carta*) [4]. »

après avoir fait épouser à son frère la
héritière du royaume de Naples, avait
x la grandesse d'Espagne.
ın mettait Novare en état de siège et le
:eil.
10 février 1623.
tta in Madrid tra il conte d'Olivares in
ntio in nome del papa sopra i forti della
'alteline seront déposés entre les mains
lui d'en assurer la tranquillité ou de
les mains du Roi Catholique. Les gar-
ɔsées que de sujets de l'Eglise. Ce dépôt
odement définitif qui interviendra entre

ion des électeurs protestants
c'est dans le parti victorieux
ments se produisirent. L'Espag
contre le transfert de l'électora
motifs de cette opposition sont
d'un grand électorat de Bavière
une masse compacte et puissa
États espagnols de l'Italie. L
comptait bien, il est vrai, adj
partie du Bas-Palatinat. Mais,
dans le Palatinat tout entier, il
au pouvoir d'un électeur pala
ses bons offices la restitution d
plutôt que d'avoir affaire à la r

les deux couronnes. Fait en présen
mardi 14 février 1623. Signé : Innoc
tinovo. Suit une lettre impérative d
ordonnant de remettre les forts, et u
sur le même sujet. Bibl. Corsini, M
10 mars, le nonce de France annon
d'Olivarès a remis à l'évêque de Ber
forts entre les mains du pape. Le c
consigner au pape.

ıux électeurs, le succès de l'électeur de
si complètemeut assuré qu'il n'ait pas
la France dans ses intérêts. La relation
de sa nonciature contient à ce sujet
nents intéressants; elle établit notam-
p de justesse les raisons pour lesquelles
ançais pouvait incliner en faveur du
ançais, y lisons-nous, furent incités par
efficaces représentations de ma part à
de l'électorat au duc de Bavière pour
d'abord pour écarter des frontières de
lviniste, qui, pendant les troubles intés
s causé des embarras, ensuite pour que
t pas entre les mains des Espagnols, ou
couvrant grâce à eux, ne leur fût point
t plus que le roi d'Angleterre, beau-père
chait à se lier d'une étroite amitié avec
e moyen du mariage de l'infante avec
². »

1623.
lella nunziatura, 27 octobre 1623.

alliés de longue date.

Le capucin Valérian, en prése
la France, proposa au gouvernen
plet du système de ses alliances[1].
la Ligue catholique d'Allemagn
appuyé par le Saint-Siège. Le no
inconvénients d'une pareille allia
courir à la France le risque d'of
de la ligue, et de s'aliéner en mé
l'Angleterre, insista auprès des mi
les avantages qu'il voyait dans ce
résume ainsi :

1° L'amitié de quatre électeurs
grande part à la France dans l'élect

2° Les huguenots, s'ils veulent
France, ne seront pas secourus par l
que ceux-ci en seront par ladite ligu

1. La négociation du P. Valérian aurai
nous en croyons un passage du morce
2e série des travaux de l'Académie des
ques, par L. Ranke, comme complément
lieu.

ord avec l'Espagne à tout prix ; et, en ce
iculièrement l'affaire de l'électorat, il est
hension du mariage anglais jeta la France
uivoque du côté de l'électeur de Bavière.
pendant des efforts désespérés, et il n'y
le comédie, comme l'indique l'historien
e, à Ratisbonne, se montra même fort
d'une affaire qui tenait particulièrement
re XV.

lectorat, écrit-il, qui s'est toujours mon-
le plus en plus dure par la faute des Es-
ne point s'accommoder de voir croître la
mparer des places du Palatinat, à entre-
ngleterre, et à conclure la paix en Alle-
ier toutes leurs forces en Italie et en
mte d'Ognate fulmine et proteste que

523 : « *Con tutto cio a questi ministri, cioe al*
cosa molto difficile non solo per tema d'alie-
hi amici ma per sospetto di non sdegnare gli
oglia di star d'accordo. »

laisser grandir l'Espagne que le
nement de Madrid éprouva de
réel; mais il avait avec l'Autri
pour qu'un dissentiment passa
intelligence. Les hésitations [1]
lui avaient point fait un ami d
complète du Palatin, auquel le
enlever par supercherie sa de
ôtait à la ligue signée à Paris
portance.

La situation politique n'éta
les deux premiers mois de l'a
France. La ligue restait sur pie
défaites diplomatiques sensible
affaibli par son triomphe mên
vaste restait ouvert à la dipl

1. Le gouvernement semble en
fait une évolution du côté du Palati
qui écrit le 23 février 1623 : « Le P
retourne auprès du duc de Bavière,
posée à soutenir dans l'affaire de l

Guise et de la maison de Bourbon. — Fê
faite par le roi au duc de Montmorency.
prince de Galles à Paris. — Étonnement e
cour. — Retour du prince de Condé en
dans sa province de Berri. — Ses occup
Brûlarts semble raffermie. — Chasses d
entre la reine mère et le grand-duc de Tos
tains intérêts financiers. — Services rendu
jet. — Compétitions de cour insupportabl
rapprochement entre la reine mère et le
marquis de La Inojosa à Fontainebleau. —
triche. — Causes de mécontentement de la
tions pour la surintendance de sa mais
reine mère se ménagent et observent.

(Mars — Juillet 162

Nous entrons, avec la seconde qui
dans une série d'intrigues très subti
séquences principales doit être la
mais la marche en est très difficile
documents précis. Les Mémoires
très rapidement sur l'année 1623 ;
défaut pendant toute une année (de

ıpprochant les témoignages des trois
quels nous nous appuyons, les nuages
:e petite, mais intéressante partie de
II et de Richelieu.
préséance donnée au cardinal de La
le conseil semblait avoir ébranlé la
er Brûlart; mais les bruits de la cour
.nce de cet événement. La baisse de
elier rappela l'attention sur le prince
ıt le nonce va trop vite en besogne
union possible et même prochaine du
nère, « qui, dit-il, tout en se donnant
est mécontente au fond. » Louis XIII
ɜ, impénétrable; il ne laissait échapper
des mots qui permettaient d'entrevoir
. « Il est bien difficile, écrit le nonce,
aractère de ce prince. Malgré tout ce-
ıit un progrès : elle a obtenu du roi la

ı sc. mor. et pol., 2e série, tome IX.

ment embrouillé que je crains
extravagance, car il paraît que l
adhérents se sont rangés d'un cô
de Bourbon avec le reste des pri
ci, il ne faut faire aucun fonde
genre. »

Richelieu passe rapidement sur
qu'il résume dans une phrase énig
au roi une grande appréhension d
grands; on donne à la reine, sel

1. On voit par là que la reine mère n
à pied.

2. Charlotte d'Etampes, qui paraît av
quette, est traitée de la façon la plus
cette époque; les plaisanteries les plus
épargnées; nous n'osons en détacher q
à l'appui du mot prononcé par le roi :
maison par la profusion de cinquante m
de petites bagatelles et niaiseries d'en
faisant la leçon avec le beau-père à son
On lit encore dans la *France mourant*
pieds avait en quatre mois despensé
seulement ».

3. Nonce, 21 février 1623.

aux oreilles de Sa Majesté
mère, ceux-ci faisaient, pour
Condé, des pratiques préjudic
jesté. »

Ce qu'il nous importe de
complications, c'est le rôle
conseiller le cardinal; ils ava
Richelieu se garde bien de l'i
l'ambassadeur vénitien le dévc
cardinal de Richelieu prête
revenir le prince, et, en appa
parti aucun éloignement. Mais
faire venir le prince en cour,
d'un appui, afin de voir ensu
chancelier; car, en les comba
mère et le cardinal espèrent ac

1. Le fragment des *Mémoires* c
laisse supposer un autre motif à c
avait particulièrement brillé à la cc
galant, et il aurait, paraît-il, montré
à-vis de la jeune reine.

2. Il était, comme on le sait, son

. A la fin d'un ballet, le roi interpella
cy, en lui déclarant que ses menées le
duc protesta vivement, en affirmant
re hors de France que de rester sous le
roi. Il menaça de son épée les détrac-
e le duc de Chevreuse était l'auteur
il se trouvait victime, il voulait lui de-
ıt fait par le roi coupa un moment

attendue vint d'ailleurs détourner les
ıtrigues. Il s'agit de la célèbre équipée

de la *France mourante* (p. 29) caractérise
itude équivoque et circonspecte du cardinal
'Hopital. Que dites-vous des élixirs et des
Richelieu ? — F. Il serait bien capable d'en
it, et principalement à ceste heure que son
des atteintes de l'envie des favorits : mais il
complaisance du siècle, qu'il n'ose parler,
re. Or, pour me remettre sur pied, il me
ıt hautement mon mal et qui n'espargnent
t nécessaire pour me garantir. »
détails qui précèdent : Nonce, 21 fé-
nit., n° 120, 20 février 1623.

prince [1]. « Le prince de Galles, et
est resté deux jours dans cette vi
dans le Louvre même, à voir le
ballet, inconnu de tous et logé
L'illustre voyageur et son compagn
furent guidés par le sieur de Préaux
les jugea sur leur bonne mine des
sance; le roi d'Angleterre envoya qu
haquenées à l'obligeant courtisan,
bonne grâce [4]. Dans le ballet [5] qui
du prince de Galles en l'honneur de l
put entendre la jeune reine dire à la n
sentait Junon, ces mauvais vers de

1. Les Provinces-Unies négociaient à ce m
lement de la trêve qui assurait leur indép
que la mission de cet ambassadeur se rappo
et que le prince de Galles avait, entre autres
suspension des hostilités avec la Hollande.
2. Nonce, 17 mars 1623.
3. Ambass. vénit., n° 129, 12 mars 1623.
4. Nonce, 16 avril 1623.
5. *Le grand ballet de la reyne, dancé au*
l'an 1623. A Paris, chez René Giffart, rue
avec privilège du roy. *Les festes du Junon*
la reyne.

esse .

u'on ne s'esmerveille pas
: voir en moy tant d'apas ;
l'on y veut prendre garde,
y, comme Iris, emprunté
:s couleurs et ma beauté
ı soleil qui me regarde.

nveloppait les deux cavaliers se dissipa
'aris. Des excuses furent présentées au
ımbassadeur d'Angleterre, et le comte
ander un passeport autorisant le prince
revenir par le royaume.
:rançais ne put dissimuler son mécon-
cipalement sur deux raisons : le manque
ne dont le gouvernement anglais avait
ance, et la crainte de voir définitive-
;e du prince avec l'infante. Louis XIII
t son dépit, et l'on discuta dans le con-
l'excès seul de la mauvaise humeur
lleurs. On parla d'arrêter le prince et
iberté qu'après lui avoir fait épouser
ɟue la France ait souffert une bravade

ne serait point inquiété. Le nor
3 mars une lettre anonyme po
partis à la cour, l'engager à se dé
ouvertement le roi et la religion
s'attacher à un parti plutôt qu'à u
des pièges qui lui étaient tendu
loin que de près, et, dans les soli
s'attacha à mériter les indulgen
Saint-Siège par un zèle de ca
l'excès. « J'ai été requis de la
écrit le nonce, de faire savoir au
coup de diocèses en France où, c
la Purification tombe un samedi,

1. « *Par pero alla Francia di have*
prezzo grande di questo passagio. » N
2. Ambass. vénit., n° 129, 12 mars 1
de Richelieu une grande obscurité e
séparent en effet la mention du reto
de l'arrivée du prince de Galles ; les
ferment laissent supposer un interv
grand que celui qui sépara ces deux é

laisser tranquilles; elles s'enfuirent jus-

prince de Condé se fait théologien, et
:vient étudiant, le chancelier et son fils
ble jeté dans l'esprit du roi par les der-
: cour pour reprendre pied. Le nonce
ıleur, au milieu du mois d'avril, qu'ils
lus en faveur et que toute opposition est
royait, dit-il, que Sa Majesté n'avait pas
chancelier, et bien des gens, en effet,
pinion de lui, non pas qu'il ne soit très

623.
1623.
:pêches de Corsini en contient plusieurs sur ce
ars 1623. Il appartenait, suivant le nonce, au
ıa qualité de gouverneur du Berri, de prêter le
ression de la révolte des religieuses.
ations de la famille de Condé avec les Carmé-
e de madame de Longueville, p. 77 sqq.; pour
petite révolte, voy. nonce, 2 mai et 9 juin 1623.
rquemont. (Biblioth. nat. coll. Brienne, n° 352.)
échaussés qui avaient réclamé le privilège de
direction des religieuses carmélites.

grâces par degrés, mais par préci
secret de leur faiblesse et le pro
table, quand ils seront au bout d

La paix sembla régner à la cou
pendant lesquelles le rapprochem
avivait les passions et les haines.
dans la chambre de la reine mère
affecte de plus en plus de s'éloign
l'ambassadeur vénitien [2]. Dans ce
suivant sa coutume, dans son in
essayèrent de consolider leur aut
veau replâtrage; c'est ce qui est
les termes suivants : « On raconte
qu'ils ne peuvent soutenir à eux se
ils sont l'objet, veulent en tout et

1. Nonce, 16 avril 1623. Les libelles
instant le chancelier sous le nom de
2. Ambass. vénit., n° 132, 21 mars 1
3. « *Questa corte costantissima al s*
Nonce, 29 avril 1623.

e fatigue. Quant au reste, il ne s'ap-
.çon aux affaires, d'où il résulte que, s'il
'ivre, il est impossible qu'il n'ait pas un
ıe à désirer qu'il en ait un; reste à prier
ıne de bonnes mœurs et de bonne inten-

.ercher dans ses longues chasses une dis-
le la cour et aux ennuis du conseil et y
ec ses compagnons de fatigue quelque
ministres, et recherchons quel intérêt
procher la reine des Brûlarts. Il y en
et c'était un intérêt d'argent, en vue
vit sa maîtresse avec une âpreté au gain
menter la confiance de la reine mère
able de lui rendre tant de services. La
ıvait placé à Florence, sur le mont-de-
: 200 000 écus, qui avait été réclamée
: l'arrêt de confiscation prononcé par le

23, de Moret. Le roi était parti pour Fontai-
Pâques.

120 000 écus appartenant à L
était injuste de récupérer sur un
la couronne. Après la mort du
Médicis visa les 120 000 écus e
les tutrices du jeune Ferdinand I
la mort de Cosme II, par l'inte
cenzio Ludovici, et fit représente
les bijoux appartenant à la mar
qu'il lui ferait également don
qui arriva. Richelieu réussit à
13 décembre 1622, une déclarat
sait que cette somme appartena
envoya à Florence M. des Roc
pour y porter la déclaration roy
reine mère se rapporte au mêm

1. Le grand-duc de Toscane ét
Cosme II, cousin issu de germain
prince, alors âgé de douze ans, était s
Madeleine, sœur de l'empereur Fer
Christine de Lorraine, lesquelles g
qualité de régentes. V. p. 49.

ent du grand-duc représenta que la décla-
ant sur des biens existant dans le grand-
nant à des vassaux du grand-duc par leur
ulle valeur dans cet État, et qu'il fallait en
d, d'autant plus que le grand-duc était
ance. C'est sur ce point que s'engagèrent
elatés par le résident florentin dans des
s montrent le cardinal de Richelieu dé-
zèle obstiné pour la réussite de l'affaire [2] :
réfléchi, dit le résident, sur cette parole
m'a dit que de toute façon il faudrait bien
s payent et peut-être le double et encore
udovici m'a dit ensuite la même chose,
enser que l'on veut persuader à la reine
le sais pas encore, mais ce ne peut être
l'élever des prétentions sur une part du
s et immeubles particuliers laissés par le

nce, Lettres de Marie de Médicis. *Filza* 4729.
ettres de Richelieu dans les *Papiers d'Etat*,
q.

ce temps de mieux disposer la r
n'aura point auprès d'elle le cardi
temps à Limours, non loin d'ici, d
il y a peu de temps. J'échapperai
à déclarer que je ne puis traite
maison, car il est homme à enven
encore davantage contre les intéré
que de toute façon la reine lui do
sais en effet qu'il est plus que ja
Sa Majesté et qu'il dispose abso
j'entends dire que cela ne plaît pa
c'est même un grand préjudice p
pense-t-on, sans cet obstacle, elle
ses affaires; elle ne serait plus co
nistres, qui font tout leur possible
sous la dépendance des manières
de ce cardinal, et qui le craigne
l'amadouent; Puisieux en partic
ne laisse pas à tout événement de
cher d'accord avec lui; ils sont d

ticulièrement celle que fait naître en eux
rbe et intéressée du cardinal, qui veut
mbition, soit par avarice, tous les autres
e. Étant allé ce matin leur donner quel-
ıs, et à cette occasion leur ayant un peu
lles de la cour, ils commencèrent à me
ıe ce cardinal serait encore la cause d'une
la reine, parce que le roi ne pouvait pas
ıi déplaisait de voir que sa mère eût un
même lui avait témoigné toute sa désap-
avait des gens de cette sorte, maîtres si
le Leurs Majestés. Ils me dirent aussi que
pos, lancé de la belle façon quelque bro-
ıis qu'elle ne veut pas comprendre. Et,
ıne nouvelle étrange et qui touchait Leurs
portèrent ce qu'ils avaient entendu dire
ıvention, relative aux prétentions mises
ıse de la reine vraiment digne de sa géné-

inserto du 6 mai 1623.

que Louis XIII avait pour lu
contesté. Il ne faut point assur
de propos de femmes de chaml
admettant qu'ils aient grossi le
sions, on reconnaîtra que ce r
pas de croire avec M. Marius
tueuse inspirée dès lors par
encore moins à « la volonté ne
violentée du roi » pour faire du

Ce qui est incontestable, c'e
cour étaient insupportables au
montrer le plus rarement possi
c'était pour y remettre l'ordre
soudain. « Le roi, dit l'ambas
Fontainebleau et dans les lieu
la chasse. Au palais, il y a eu

1. Ambass. florent., *inserto* du 7
2. Il y a dans le recueil d'Aubér
tives à cette affaire.

:s conseils secrets où il était admis aupa-
cette défaveur aux mauvais offices de
lat auprès du roi et se déclara publique-
ministre. « On croit généralement, dit
ıt fort avisé, il n'aurait point passé aussi
:e les intentions de Sa Majesté. » Le roi
lia complètement avec lui. La reine mère,
rendre partie dans cette affaire, pour les
it, Toiras se garda d'envenimer la situa-
vident qu'il manœuvra contre Puisieux
particuliers avec Louis XIII. « Le roi
encore le nonce dans la même dépêche,
ɔrsqu'il est appelé pour le conseil. Je ne
ıdent de la part de Puisieux de supporter
t pas Sa Majesté, il laisse le champ libre à
;'emparer de l'esprit du roi; et en effet,
'ages, M. de Toiras en est entièrement
ıdé par le duc de Vendôme, par le duc
'esque par tous les autres princes, sauf

2 mai 1623, dépêche écrite par le secrétaire,
ılade.

de Flandre par le peintre Rubens et
les galeries et dans les salles de son p
le 18, et il paraît que son séjour au
abandonné ou différé. »

Le voyage de la reine mère à
exempt de préoccupations politiq
croire d'après cette dépêche. Voici
coïncidence qui nous est signalée
tien : « La princesse de Condé, dit-
gocier un accommodement avec
tesse et le comte de Soissons y tr
que le prince de Condé ne cherch
avec l'appui de Puisieux. Il se tou
Ce voyage simultané de la reine
Condé à Paris réveilla les défian
que si Marie de Médicis ne donn
à Pougues, c'est parce que le r

1. Nonce, 26 mai 1623, de Moret.
2. Nonce, avis du 9 juin 1623, de
3. Nonce, 23 juin 1623, de Moret
4. Détails qui se trouvent auss
19 juin 1623.
5. Ambass. vénit., n° 154, 19 ju

›r et portant d'immenses panaches. Le
à la comédie; ce fut un triomphe pour
que, le « capitaine espagnol », exactement
teurs du roi et dont le rôle ne dut plaire
ci. A son départ, le marquis de la Ino-
et laissa une grande renommée de ma-
comme lui et ses gens étaient tous
ıles espagnoles, ils partirent au milieu
ıis et de la populace [2]. L'ambassadeur
lu pour une autre raison, car il était
ıssage par la France, pour aller en Flan-
dais arrivés au Havre-de-Grâce, et la
sée [3].
›rès, la cour partit pour Paris. Presque
une reine un accident qui rappelle celui

158, 28 juin 1623.
3.
nojosa allait en Angleterre porter les articles
e mariage du prince de Galles et de l'infante
qui devaient être données à la future reine
suite pour l'exercice du culte catholique.

continue à être indisposée. Elle
de maux de cœur ; on parle de
que les médecins craignent que
caduc, et l'on a donné à cet acc
délire, vertige, grossesse, pour
nature du mal [2]. »

Sans avoir la prétention d'exp
nous serions portés à croire c
simplement des attaques de n
sait, n'étaient pas épargnées à
accuse formellement Puisieux
de Louis XIII les défiances et
de sa femme. Cette imputatio
dite par aucun de nos docun
nous ne pouvons saisir quel
persécuter Anne d'Autriche, r
cédait à un sentiment tout per
meur dont il se départait si ra

1. Ambass. vénit., n° 158, 3 juill
2. Ambass. vénit., n° 161, 10 jui

et celle du duc de Nevers; on en
x mains. Le même jour, à Fontaine-
'ifs avaient été échangés pour la même
sse de Chevreuse et la duchesse de
: de Soissons avait pris cette dernière,
ı bras, et l'avait fait passer de force de-
ce de Joinville [2].
nouvelèrent à Paris à propos de la
e de la maison de la reine. La veuve
ntmorency avait obtenu de la reine
lui fut enlevée sans raison par le con-
ur en honorer sa propre femme. On
lu duc de Luynes on résolut de re-
sa veuve, comme étant d'un âge trop
aussi grave. Cette résolution lui fut
elle eut épousé en secondes noces le
c de Chevreuse, la puissance de son
l'exécution de la décision prise contre
s'étant renouvelée entre les deux

ɔret.
ı 1623.

plaisir de la souveraine, et que, Mm
la faveur de la reine, personne n'a

Les Brûlarts étaient, on n'en pe
des Guises et de Mme de Chevre
Condé, dont les intérêts étaient c
ces rivalités, il restait à Bourges, « !
le nonce, comme un écolier qu
même les leçons de jurisprudence
autres écoliers [1]. »

1. Nonce, 7 juillet 1623, de Paris. N
un passage de la *Rencontre du duc d*
intéressant : « H. IV. — Or, maintena
et à quels exercices s'occupe-t-il p
longtemps qu'il ne bouge de la vi
gouverneur de Berry, il y a deme
fait plusieurs bonnes affaires, entr
ruiner Sanserre, dont vous faisiez a
à tel point que ce n'est plus auj
— H. IV. Hé bien, il faut support
d'un prince couronné; mais que f
tudier ou non ? — B. Je ne sçay;
fréquente fort les escoliers, et b
jours les leçons de deux docteu
parmy ses académiques que s'i
de faire une bonne vie avec eu
mais encore ne va-t-il point à l

se gouvernent l'une et l'autre reine. La
›re offensée de la prohibition qui lui a
re l'entrée de sa chambre aux hommes,
'oi y serait, bien que cette défense pro-
oinville jaloux de sa femme, s'est laissée
:re par la princesse de Conti, sœur de
›btenir par le moyen de M. de Puisieux,
romis, la révocation de cet ordre, lui
es. — La reine mère, bien qu'elle vive
vec la comtesse de Soissons et qu'elle
e des favoris, pour le moment cepen-
tienne pour contente des démonstra-

'ir des affaires de l'Estat, et voir si le roy
: luy pour l'employer en quelque bonne
st bien là, jusqu'à ce qu'on rompe le repos
›u tout d'un coup alors il sauttera en place
contre eux, afin de leur faire paroistre sa
ıllement en doute et qu'ils ne craignent pas
. IV. Et mon ancien et fidelle serviteur le
is vostre deceds, il n'a plus esté en charge,
'u depuis à la cour : il s'est retiré dans sa
ct, sans mot dire, et sans s'entremesler aux
mots, les derniers du factum, en contien-
ıre : c'est Sully qui l'a écrit.
'o, 3 juillet.

la cour à Saint-Germain. — Visites de
à Monceaux. — Faveur du chancelier et
lus menacée. — Menées et cabales de
re venir à la cour le prince de Condé.
ntendance de la maison de la reine. —
res d'argent de la reine mère. — Intri-
ieuville contre les Brûlarts. — Disgrâce
sespérés de Puisieux pour se maintenir
l le chasse également. — Organisation
. — Le roi paraît avoir moins d'aversion

523. — Février 1624.)

chapitre précédent annoncent et
mplissent pendant les six derniers
outes les complications d'une si-
vont se dénouer, non sans alter-
des de toutes sortes. Les change-
nt; le événements s'accumulent,
es en apparence, et défient toute
e analyse suivie. Nous placerons
cteur les faits et les impressions
jour. Il n'existe point de journal

plaisir. A cause de l'indispositi
hier déjeüner avec Sa Majes
après [1]. »

17 *juillet*. — « On écrit de
année un grand péril de mort
on spécule de la belle manièr
roi fut annoncée de la même
prennent sujet d'affliction. Le
ajoute que le duc de Savoie c
doit peu de confiance aux pr
ennemis paraît avoir pour bu
l'autre. On avisera Son Altesse

« Les deux reines sont enco
à Paris.

« Un médecin napolitain qu
été éloigné, parce que le roi a
sirait; le prétexte est qu'il ne
d'elle; mais Puisieux est l'aute

1. Ambass. vénit., n° 157.

:et éloignement. La reine mère est à Saint-
de la permissoin d'aller à Monceaux[2]. »
:es jours derniers, le roi s'est à l'impro-
s plaisirs ordinaires de la chasse, et il a
'e à Monceaux. Celle-ci a été à sa ren-
ıx lieues. Elle a fêté son fils en déjeunant
, et le traitant splendidement, ainsi que
: particulier la garde des mousquetaires à
ilice du roi qui est très aimée. Ce voyage,
ait reçu du roi l'assurance formelle de
naître des bruits de changements; on ne
puisse passer plus outre; mais, quand le
'ec plus de courtoisie que d'habitude,
: un signe que ses sentiments sont

bien établi qu'il est, sollicite, paraît-il,
ure, de se démettre lui-même des sceaux,

163. Avis analogue du nonce à la même date.
165, de Poissy.

chef de sa mère. La fortune de
plus limée [2]. »

18 *août*. — « On a célébré en
et des salves l'avènement du pa
lui-même, honneur inusité, a é
Te Deum [3]. »

14 *septembre*. — « Le roi et la re
d'Espagne est venu un valet de la
un grand coffre plein de parfums
empressée de distribuer afin d'hon

« La querelle entre la connétab
duchesse de Chevreuse se renouve
un jugement; cela finira sans dou
charge. Mme de Puisieux, dans l'
vue d'établir dans cette charge M
lifiée qui s'est enrichie en Espa
fonction auprès de la reine [4]. »

1. Ambass. vénit., n° 170.
2. Ambass. vénit., n° 172.
3. Nonce et ambass. vénit. Urbai
fut élu le 6 août 1623.
4. Ambass. vénit., n° 179.

il fait donner à un gentilhomme qui le
›remier maître d'hôtel du roi, qui rend
ı, et il emploie l'autorité de Sa Majesté
tres à se démettre de la charge pour la
qu'elle vaut et qu'ils pourraient obtenir.
lu roi, bien qu'ils le reconduisent tou-
nain, commencent à inquiéter le chan-
Sa Majesté devient trop intime avec la
e jusqu'à cette heure ne croit pas en son
: de plus en plus retirée, pour ne pas
ibilité de son fils. Mais, dans chaque
conduit à elle doucement sans cause et
ıffaires, et maintenant la reine prépare
ėdie avec nombreux divertissements, qui
dame; le roi y ira et conduira aussi la

est entré en négociation avec un agent

qui rappellent, dans une situation analogue et
ı noire ingratitude du duc d'Uceda à l'égard
Lerme, le célèbre ministre de Philippe III.

il ne vit point, à la vérité, dit-i
il ne peut venir à la cour pendan
comble de la puissance et qu'ils
de Sa Majesté, au point que ses
crédit; il ajoute que le mauvais
suite de la diminution de ses pen
aux promesses que lui avait faite
mœurs personne n'a à médire,
reprocher en ce qui est du servi
à lui réclamer que sur ce point;
Dieu est détestable, cela ne regar
qu'il s'accorderait plus volontiers
les ministres [2]. »

2 *octobre*. — « Les menées et
nuent; mais elles paraissent devoi
qu'on ne le croyait; ce qu'il y
révolution, c'est de porter le cou
auquel on ne peut donner un su
Aussi le roi flotte-t-il dans l'indéc

1. Ambass. vénit., n° 181.
2. Ambass. vénit., n° 183.

en voulant rappeler le prince de
int la porte assez grande; la prin-
pour le décider à revenir en cour.
l'il voulait partir pour s'aboucher
lui a expressément interdit ce
ne c'est le cardinal de Richelieu
neur pour faire naître des inquié-
re. La reine s'aperçoit que, s'ac-
, elle gâterait ses affaires avec le

ux, le roi la vint voir deux fois, et y
ninistres, par jalousie, ne l'en eussent
plaignit à quelques-uns de ses confi-
Ils sont plaisants, ils veulent que je
ou que je n'aille qu'aux lieux qu'ils
t faire croire qu'il s'est fait dans ces
opoles; mais je m'en moque, car, de
uader que j'y ai eu des desseins aux-
chel., *Mém.*, p. 282.)
Voici ce qu'on lit à ce propos dans
près avoir fait quelque séjour à Mon-
désiroit passionnément qu'elle revînt
ient que c'étoit pour l'avancer entiè-
affaires; mais elle ni les siens ne le

30 *novembre.* — « La reine reg
quand on lui a enlevé Mme de Ch
dans ce qu'il entreprend, est ext
stiné, a maintenu sa décision enve

« Le duc de Guise veut partir en
fuse la permission en disant : Mor
que vous partiez maintenant, parce c

14 *novembre.* — « Finalement, l'
pour l'argent de Florence s'est arr
abandon des intérêts ; mais, en cons
lité, elle demande à Leurs Altesses d

crurent jamais. » (Ch. XIV, p. 283.) Nous ne
gère pas dans ce passage, comme dans l
entente du roi et de sa mère ; on convien
dissimule beaucoup trop lui-même, alors qu
bassadeur vénitien lui attribuent dans ces int
mais certainement actif.

1. Ambass. vénit., n° 191.

2. Avis du nonce. Richelieu, qui affirme q
reine mère à Saint-Germain que pour se c
jugement, la défend longuement d'y avoir e

3. Ambass. vénit., n° 193 : « *Il quale, nelle*
et ostinatissimo. »

4. Il était convenu que, sur les deux cen
seraient payés comptant, et les autres cent m
de la couronne de France vis-à-vis du gran

au sieur Arrigo Concini de l'héritage de
quelles qu'aient été les sentences portées
nclusion de cette affaire a mis la reine
sfaction extraordinaire, et le cardinal de
à belles jambes la volonté et les inclina-
est déclaré le plus obligé serviteur de la
embre l'a élevé au cardinalat. La reine
ous ses efforts pour obtenir le rembour-
; du grand-duc [1]. »

— Nous donnons à titre de curiosité la quit-
: « Nous, Marie, royne de France et de Navarre,
ssons et confessons que notre neveu le grand-
a satisfaite de la somme de 200 000 écus de
cy devant mise sur le Mont-de-Piété, audit
la deffuncte Mlle d'Ancre, laquelle somme de
sts d'icelle le roy notre très honoré sieur et
ré nous appartenir par ses lettres de déclara-
le 13 décembre 1622. De laquelle somme
a fait payer contantz 100 000 escus, et a con-
ssions les autres 100 000 concurremment et
sques à notre parfait payement sur les pre-
i luy seront données par le roy notre dit
emboursement de ce qui luy est deu, ainsy
éclaration que notre dit neveu nous a baillée
ment pour ce regard. De laquelle somme de
ous nous tenons pour contente et acquittons
nd-duc, auquel, pour la bone affection que

en liberté et qu'il parlait de Sa Maj
Le colonel d'Ornano, gouverneur
à Sa Majesté que cette intimité ét
Altesse. Le roi, après avoir admone
lution de l'éloigner. Monsieur en
naître qu'il ne peut plus souffrir sc
prendrons peut-être du nouveau su

« Le comte de Moret est reve
grâce auprès de Sa Majesté; car o

nous lui portons, nous avons remis et
pouvaient estre deus des dictz 200 000
quoy nous avons signé cette présente
main. Faict à Paris, etc. » (*Copia di*
del denaro della Concini. ARCHIV. MEDI
Spoglio (sommaire du contenu des
aucune trace de remboursements faits
duc, à la suite de cette convention.

1. Cf. Richel., *Mém.*, p. 283 : « Aprè
sards pour l'éloignement de Mme de Ch
Soissons pour les dégoûts donnés en s
le peuple excita à Rouen, les ministres
tentement, en furent étonnés. » Voir,
vreuse et de Mme de Montmorency,
Fontenay-Mareuil, *Mém.*, p. 175, tous
point que le nonce.

2. Bâtard de Henri IV et de Mlle de

ıverneur le frère d'un Jésuite [1]. »

Mlle de Soissons est morte de la poi-
l le deuil; la charge de dame d'honneur
levée à Mme de Montmorency et donnée
L'intérêt de Toiras et celui de Mme de
ɔuvés d'accord dans cette affaire.

: satisfaction au prince de Joinville en lui
ge de premier gentilhomme de la cham-
000 écus; sa femme, après être restée
ıambre de la reine, a accouché d'une fille.
rnon est arrivé à la cour avec de nom-
ıes. On dit qu'il pourrait bien avoir la
ɔle après la mort du présent titulaire.

.se est mécontent de n'avoir pas eu le gé-

. cour la princesse de Condé; les ducs de
:embourg sont arrivés bien accompagnés.
on accueil [2]. »

‹ Quelle tournure vont prendre les affai-
' On ne saurait le dire avec certitude, tant

ı° 197.
8 octobre. La cour était de retour à Paris.

Montmorency avec celle de C
lité pour tâcher de faire acce
mari, avec toute satisfaction p
ministres; elle dit qu'il sera to
le roi lui aura fait savoir qu
somme, il me semble que tou
celier; que le cardinal de Ri
mère, les princes du sang, les
nombre, Épernon lui-même, l
sont d'accord pour vouloir l'ab
et du fils. Une personne de hau
du nouveau dans quelques sem
ces changements soient profit
peuvent que guérir le mal d
royaume, qui, exclus des affa
fiance du roi, ne peuvent sou
divisée entre trois roitelets, l
intérieures, Puisieux pour les
ville pour l'or. — On excite
huguenots; les Jésuites y pou
demandent [1]. »

1. Ambass. vénit., n° 203.

L'hostilité et les mauvais offices réci-
r et du marquis de La Vieuville sont
et les choses se précipitent au point
les deux partis tombe. Le roi incline
able au chancelier; il écoute les con-
le. Le chancelier emploie tous les
ıtenir; il a parlé au roi pour lui dire
honneur et de tenir compte de ses
oit que le confesseur s'est employé en
dans l'intérêt de gagner 40 000 écus
on doit bâtir. D'autres veulent que les
provincial, le confesseur et le Père Ber-
ıfessions des bonnes bourses de cette
ıe se mêler en rien de ces affaires. On
ıt aura lieu dans trois jours; Sully va,
pour avoir les finances; on dit qu'il se
ı milieu de ces zizanies se consument
e la cour et le service de la couronne[3]. »

04.
: lettres de Louis XIII à Sully dans l'*An-*
iété d'histoire de France, fascic. du 2 dé-
sont tirées du Ms. fr. 3722, Bibl. nat.
:05.

Condé de revenir à la cour,
partis appellent pour s'en faire
est celui-là même que le roi re
Montmorencys et les Guises s
milieu de ces compétitions, le
larts, la duchesse de Chevreus
encore une de leurs protégées
le conseil par les ministres, se
porter sur ses rivaux, et sa fort
de contradictions, quelle inext

Cependant le cardinal de
la reine mère dans ses affair
main sûre sa propre fortune
que celle de sa maîtresse, lui
aversion égale à celle qui l'élo
la cour, si mouvant, est sourc
il attend le moment de perce
force de son génie, et ce mo

La crise depuis si longtem
fois retardée éclate enfin, po
mois d'incertitudes.

avec le plus de grâce; M. de T
pas vers la faveur entière de Sa
tous les gens de cour, parce que l
grandement détestée. Pour le m
choisi personne à qui confier une
les sceaux, et l'on croit qu'il médit
quelqu'un à qui personne ne pen
sache gré à aucun autre qu'au roi l
politiques est que M. de Puisieux
Sillery seront renvoyés, car il n'est
le roi veuille se servir d'eux ou que l
tion soit pour les laisser en état de
leur revanche, étant donné surtout l
et si facile à circonvenir [2]. »

1. Ambass. vénit., n° 206, 5 janvier 16
que le chancelier rendit les sceaux au roi a
Cette assertion est absolument contredite
maréchal reste au fond l'ami des Brûlarts,
ses *Mémoires* dissimuler à la postérité la t
en cette occasion.

2. Nonce, 3 janvier 1624.

tion pour se cramponner au pouvoir.
n donne comme parfaitement avéré
conforme aux procédés ordinaires du
ls, mais que l'histoire cependant ré-
« Des trois sceaux dont on se sert, à
de France, de la Navarre et du Dau-
fiés au garde des sceaux, il se trouvait
France, le principal; le roi l'a envoyé
r, qui a déclaré les avoir tous consi-
jouté que celui-ci aurait sans doute
ensemble. On calcule que ce manque
ıent accru la bourse de Puisieux au
ts. C'est là un procédé de domestique
de son maître [3]. »
té enfin remis au complet entre ses
hoix, pour lui en donner la garde, de
même que les Brûlarts avaient écarté

06, 6 janvier 1624.
23. Nonce, 3 mars et 30 avril 1623.
8, 12 janvier 1624.

abreuver d'humiliations; quand i
roi, celui-ci faisait répondre qu'
services, ou bien qu'il était l'hei
au retour de la chasse, le roi, s
dans l'appartement de la reine mè
se courba devant le roi et lui re
de son service, le bruit s'était répa
avaient reçu l'ordre de ne plus p
s'éloigna de lui tout aussitôt pou
mère, en lui disant qu'à la camp
d'affaires. Une suprême tentative
par un singulier retour, ayant enc
paroles à Puisieux, le chancelier vi
supplier de ne pas ruiner sa famil

1. Ambass. vénit., n° 208, 12 janvier 1
2. Bassomp., t. III, p. 184. Le mare
au nouveau garde des sceaux, dit aux pe
étonnez pas, messieurs, de la bonne chè
des sceaux; car je suis cause de ce que
mis en mains. — Je ne savais pas, monsi
avoir cette obligation. — Monsieur, répo
vous ne les eussiez pas eus aujourd'hui
3. Ambass. vénit., n° 213, 26 janvier.

vous écrirez à Sa Sainteté [1]. »

Le jour où la déchéance de
résolution en était déjà prise de
sadeur vénitien dit qu'elle avait
s'étaient enfermés secrètement
Richelieu et le marquis de La
donne à la chute des ministr
crut pendant quelque temps q
là; on songea en effet à faire au
lui. Les Brûlarts et leur famille
de Paris, dans une de leurs can
l'ordre de s'en aller plus loin,
de Sillery, dans les environs de
missaire au chancelier pour ins

1. Nonce, 10 février 1624. Voir
de cet entretien du roi et du n
qu'on lit dans le fragment de Rank
des sommes qui auraient été détour
dont le roi n'aurait pas eu connais
tions du capucin Valérian.

2. Ambass. vénit., n° 218, 5 fév

La Vieuville. Le commandeur (
ambassadeurs furent rappelés;
sonnel de la maison de la reine
fut préparée; Tronçon, qui avai
eut la charge de contrôleur des
Beauclerc.

Dès le commencement, cet (
parut pas durable; le nonce incri
d'expérience de La Vieuville, non s
dant certaines qualités qui n'avaier
gné d'ailleurs avec les aptitudes 1
de gouvernement. « Il a beaucou
il est très fort en grec, et il a toujou
Dieu [1]. »

Le résident florentin, qui avait sa
pas grande confiance dans ces rés
beaucoup de gens pensaient, soit pa
autre motif, que la domination du n
grande chance de durée que cette n

1. Nonce, 10 février 1624.

d'un personnage semblable. Si elle y
as douteux qu'elle en viendrait à avoir
up plus grande que maintenant, parce
: redouté de tous les ministres comme
t qu'ils pensent n'être pas bon de l'avoir
t c'est là, sans doute, la raison qui met
cle à une entente complète entre le roi
rès certain qu'aujourd'hui il n'y a plus de
: eux; aussi le roi voudrait bien qu'on ne
tête certains scrupules relatifs non pas à
prit altier et dominateur du cardinal [1]. »
lans ces derniers mots la fortune pro-
le roi conserve encore des préventions
ais on sent qu'il ne faudra plus beau-
s dissiper. Les nouveaux ministres, de
éjà à se débarrasser de celui dans lequel
et prévoient un maître. Par là, on peut
u l'autre éclatera un nouveau conflit.

---

février 1624.

extérieures. — Le duc de Fiano, frère au
de la Valteline au nom du Saint-Siège. —
Chiavenne et Rive. — Propositions du
ment définitif des affaires de la Valteli
à la liberté des passages par les monta
passages des Alpes. — Partialité du Sain
pagne. — Le prince de Galles à Madrid.
du pape Grégoire XV. — Sa mort. — P
nouveau pontife Urbain VIII. — Prop
Louis XIII en vue d'une intervention act
l'Europe. — Faiblesse et inertie des mini
lieu déplore la mollesse de leur politiq
à la France de former une ligue contre
ture du projet de mariage entre le pr
d'Espagne. — Chute des Brûlarts. — I
— Sa politique aussi indécise que celle
Articles dressés par Urbain VIII pour
la Valteline. — Mécontentement du
Mansfeld à la frontière. — Départ du

(Mars 1623. — Avr

On ne s'expliquerait pas toute l
Brûlarts, on ne se rendrait pas ur
sité d'appeler aux affaires des h
plus fermes qu'ils ne l'avaient

disait : « La guerre avec l'Espagne est
ıence, qu'elle produira une commotion
ɜ et le bouleversement d'une infinité
faisant ensuite allusion à Venise et à la
s XIII à se défier de certaines puissances
ıent à entretenir l'hostilité de la France
ur accroître leurs États au milieu des
Corsini n'hésiterait donc pas à conseiller
ı tenir aux voies pacifiques, si la maison
s un si grand intérêt à retenir la Valte-
ats d'Allemagne et d'Italie, et si l'Espa-
elle; si, d'autre part, les Espagnols ne
ıpêcher à prix d'or les Suisses de don-
ise d'eux pour la sécurité de la religion
amaient pas avec ces mêmes peuples de
ux pactes et de nouvelles confédéra-
ivaient point à chaque instant des con-
t s'ils n'en mettaient d'autres en train,
est sur le point de s'exécuter. « Il est
joute-t-il, que la remise de l'affaire
pape a changé la face des choses. Le

guerre qui ne se fait pas d'
les forces et toute l'intelliger
une heureuse issue; la secon
acquiert toujours moins que
par conséquent, qui veut pe
voulait acquérir beaucoup. 1
tance accroît la grandeur de
résistance n'est pas ferme et
complètement atteint son b
guerre avec des forces beauc
se proposait seulement la res
Majesté courrait le risque de
si, en ruinant l'Italie, il ne fa
l'occasion d'accomplir le dés
Aussi, pour la guerre en Ita
très puissants; il faut la fair
Naples, par terre dans l'Éta
dans le duché de Milan. Et
queux et courageux qu'ils so
et à se laisser abattre, on au
de Suisses et d'Allemands. 1

ıit entraver la France dans la rever
t la protection de ses alliés. Le Saint-
:ement la France d'entreprendre une
ɜntée comme offrant les plus grandes
gager peu à peu dans une vaste con-
·té des peuples et le repos de l'Europe,
ıt l'âme et l'empereur Ferdinand le

ien révèle ce projet dans deux cu-
propos de la guerre d'Allemagne,
'un projet d'après lequel l'empereur
ı souverain absolu, et les trois rois de
'Angleterre feraient de même ; c'est
ıire les Français à la guerre civile ;
l'exemple, nulle assistance ne fût
c'est-à-dire aux États de Hollande ;
:; ce serait une ligue secrète contre

ınte, l'ambassadeur vénitien restreint
d'une entreprise aussi vaste, dont la

4 mars 1623.

ajoutait qu'on projetait quelque
mais qu'il n'y avait pas d'argent;
devoir inférer de là qu'on n'aur
que, disait-il, si l'on considère
Italie seulement avec 20 000 éc
qu'un de ses successeurs ne fe
c'est la coutume du pays de fair
et non par réflexion (*essendo co*
prese per impeto et non con deliberat

Cependant le pape s'était en
des forts, en vertu de la dernière
gouvernement espagnol. Le car
nonce en France de cette nouv
le pape avait décidé d'envoyer
pour recevoir le dépôt au nom
et qu'il avait ordonné de lever ci
fanterie pour les mettre en gar
commandeur de Sillery se tint s

1. Ambass. vénit., n° 129, 12 mars

maintenant à la cour de France de
possession des forts de la Valteline.
simulait pas son mécontentement,
des forts comme un acheminemer
tière de la Valteline aux Grisons [4],
l'exécution de la convention. Ain:
çais risquait d'être fort mal payé c
envoya donc des troupes et du can
tières de la Savoie [5]. Le duc de Fer
tent; les Vénitiens et les Savoya
contre la décision prise par le gc
cepter le dépôt des forts entre l
bassadeur vénitien fit un éclat à
l'audience du pape [6]; le Sénat e
feld pour passer en Italie.

1. Agucchia., 19 et 23 avril 1623.
2. Nonce, 15 avril 1623, de Moret
3. Tout ceci est souligné dans le t
4. Agucchia, 21 mars 1623.
5. Nonce, 30 avril 1623, de Moret.
6. Agucchia, 13 mars 1623.

teline, moins Chiavenne et le fo
deux positions stratégiques les pl
trée. Dans le même temps, le
comme ambassadeur extraordinai
auprès du pape, déclarait que ses
pas à négocier avec le Saint-Père
nitif des affaires de la Valteline. Il
vernement français poussait loin la
se moquent de nous, écrit le n
Cavalcanti; d'abord ils ne veulent
et Rive, sans lesquels le dépôt
inutile et ridicule. Ensuite ils refu
de Pastrana la mission de termin
rend sous la médiation du Saint
trouvent blessés que le roi de
d'approbation du dépôt, fixé un ter
tution de la Valteline aux Grisons.
nous tiennent pour aveugles et stupid
ne voyons pas leurs artifices et que
leur but, qui est de faire en sorte q

nir les Français pour faire évanouir
ıx de leurs alliés et pour donner aux
l'armer. » Le cardinal ajoute que tout
pports de Gueffier et qu'il est notoire
ıne vallée distincte de la Valteline, et
mprise dans le traité de Madrid. « On
plus, dit-il, parmi les forts de la Val-
ı Rive ; aussi ne sont-ils pas compris
dépôt des forts. Au surplus, le com-
ıne observation sur cet écrit ; il a seu-
enait de remettre aussi Chiavenne ; il
le duc de Feria a déclaré que Chia-
nprise dans le dépôt ; mais en somme

iendra, de singuliers arguments pour

e de Chiavenne, situé au nord du lac de
part au col du Splugen, qui mène dans la
et, d'autre part, au col de la Maloïa, qui
e supérieure de l'Inn.
23.

savoir le pape, du territoire oc
Espagnols dans les pays dépenda
rait également à Paris et à Ror
mières de l'arrangement définitif
verain pontife. On paraissait m
que le gouvernement de Madri
ambassadeur le pouvoir de nég
Sillery avait au contraire reçu l'
parlers à ce sujet. Le Saint-Siège
dement, la constitution de la V
ligue, égale en droit aux trois
confédération des Grisons; c'éta
de l'état de sujets à celui d'alli
demandait la restitution pure et
Grisons, suivant les stipulations
dinal secrétaire d'État et l'ambas
point. Sillery fit valoir ce que le
à sa qualité de protecteur de G
avec eux, toutes raisons qui lui
les Valtelins fussent soustraits
grises. « Il est encore plus du

va tout le long de la vallée jusq
gravit le mont Brolio et, par
et de Münster, s'en va chez les
en Allemagne; si l'on tourne au
traverse le Valfurba et s'en va
suite arrive dans le Tyrol sans
des Grisons ni à celui des Vénitie
mauvaises. Pour cette raison, si
au pouvoir des gens du pays ou d
ceux-ci ne peuvent pas empêcher
Trentin l'on amène des troupes en I
la Valteline peut parfaitement empêc
Vénitiens de gens qui soient leurs a
de tout secours.

« L'autre chemin est celui de la val
cette partie du lac de Côme que l'on
venne, on peut aller par la vallée de
gadine supérieure, et de là, en descend
inférieure, on s'en va dans le Tyrol et d
bien de la vallée de Bregaglia et de l'En

ıe peuvent venir des armées jusqu'aux confins de
Milan, sans que les Valtelins puissent l'empêcher.
ıte est même considérée comme la meilleure et la
mode, à tel point que c'est par là que vont et vien-
:es les marchandises, et quoique le duc de Feria se
·cé de les faire venir par le comté de Bormio et
ılteline, voie suivie autrefois, dit-on, il n'a pas pu
es marchands allemands à abandonner une route
par leur labeur, parce que les loueurs de chevaux
nducteurs sont tous Grisons, pauvres gens dont
ıétier, et parce qu'ils veulent retenir le commerce
pays; mais, déjà du temps des anciens Romains,
ain, d'après les vestiges de leurs routes et de leurs
ɔns, que c'était la même voie que l'on suivait.
: les Français peuvent, par le moyen de leur con-
ı avec les Grisons, alors même que ceux-ci ne se-
; maîtres de la Valteline, avoir le passage par les
Italie, sans qu'ils aient à le demander à personne.
gnols pourraient en faire autant alors même qu'ils
ɔrivés de leurs communications par la Valteline,

« Et je pourrais encore citer à une seule, mais quatre ou cinq rou Trente et du Tyrol, par lesquell trop facilement l'entrée d'Allema diminue grandement l'importanc Valteline et doit ôter toute crainte séquent l'on peut dire aux França un passage le meilleur possible, l'on rend Chiavenne aux Grisons confédération avec eux; mais s'ils cun autre, si ce n'est eux, qui n'or côté des monts, puisse y faire veni tiendront jamais, si ce n'est sur l qu'ils fassent avec les Grisons et les et les Vénitiens, par des raisons de de l'argent, en obtiendront en fin voudront, comme l'expérience des

« La conclusion de tout cet exp ligue libre d'accorder ou de refuser

1. Nonce, 6 juillet 1623. Voir l'apper

électorat au Palatin. C'est pourquoi j'a
quis de Mirabel que les Espagnols en
à se déclarer catholique ; car il pourra
comme à Henri IV, roi de France, d
par ce moyen, et il valait bien mieux
honorable, disais-je, de sauver en mê
son État, que de rester dans cette vie,
et, dans l'autre, entouré d'une éter
flamme. » L'imagination du nonce s'é
aucune considération ne l'arrête plus
sition étrange que le prince de Gal
ment catholique, épouse l'infante et
qu'à ce que sa femme ait mis au
qui serait élevé dans la foi romaine.
à son aise avec le Parlement britann

Ainsi le Saint-Siège ne mettai
revendications ; il voulait laisser
pendance plus ou moins directe d
sous les menaces de l'archiduc
forts sur leur territoire ; il rêvait

1. Nonce, 30 avril 1623.

que le roi lui-même pût se prononcer. 1
ment prêt à abandonner le pas de Ste
porté le tout aux ministres [2]. »

Ce n'est pas sans quelque raison que
Autrichiens démordaient de leurs préte
Paris paraissait en effet devoir se grossir
sions. Dès le commencement de juin, se
de Hollande étaient arrivés à la cour c
causer de grandes appréhensions au n
deurs des cantons suisses catholiques s'
même temps pour s'excuser, disait-on, c
dans la ligue de Lyon, ou encore de
faire la promesse convenue dans le tra
apprenait en même temps que les électe
et de Saxe faisaient de grands armemen

1. « L'archiduc Léopold a demandé secours
Mansfeld. Il élève un fort sur le pas de Ste
droits que les deux ligues (cadée et grise) ont
tendo anco nel giuramento ricevuto dalle diec
si pregiudica alla lega di Francia. Tout cel
lumer le feu. » Nonce, 7 juillet 1623.

2. Nonce, au Saint-Père, de Noisy, 18 août

3. Nonce, avis du 9 juin 1623.

véritable intérêt de Sa Majesté
leur conservation était la pire de
sastre [2]. »

Les hésitations des ministres fr
Tilly battit complètement à Sta
de Brunswick (16 août 1623).
sembla encore plus près de réal
ques en Allemagne. Rive et Ch
vrai, au commandant des troup
chiduc Léopold recommença à

Les affaires de la Valteline étai
de toutes les questions alors pen
veau pape ne pouvait pas tard
France et l'Espagne. Urbain V
hésitation ne pouvait qu'être fa
vernement de Madrid, intéressé
solution définitive du différend
dès l'abord par les flatteries des

1. Ambass. vénit., n° 163, 17 juill
2. Ambass. vénit., n° 159, 10 juil

que, dans une situation mauvaise,
de ce qui était le moins mauvais,
écarter entièrement l'avantage fai
cession du passage, le leur concé
coup sûr moins préjudiciable; qu
République devrait jouir du mêm

Les conclusions de Richelieu so
celles d'un homme qui, n'ayar
responsabilité effective dans la co
tendant à l'avoir prochainement,
promettre. Mais quel trait de lum
ressorts au moyen desquels Rich

1. Ambass. vénit., n° 198, 28 nov. 1
celiu, ch'e il contrapunto delle attioni
portarsi appresso il Re, et assicurarsi
cetti di gloria et di desiderar la gr
namente instrutto il bisogno et impres
di ritrovar occasione con la Regina
derlo capace dell' importanza di que
dari presenti sono pregiudicialissim
perche certo arrivera il giorno che
gore. Mi considero che nel male era
se non si potesse divertir intierame
gio a Spagli, che concederlo a tempo
che in ogni caso doverebbe anco la
beneficio. »

ı de la Valteline, ceux-ci, après avoir
ıs les plus accommodantes, se bornèrent
ent prêts à accepter les articles que Sa
point de dresser pour l'arrangement de
ıucune façon ils ne pouvaient acquiescer
laquelle avaient fini par se retrancher
r la liberté des passages au moins pour

de Madrid comptait sur l'inexpérience
es et sur l'absence d'un homme vérita-
ı milieu d'eux, pour continuer à user
des mêmes fourberies que par le passé.
comte duc Olivarès, un chapelain du
ɔ Renzi, vint proposer aux ministres
eil du nonce en Espagne, Massimi,
nt le projet avait d'ailleurs été déjà
agissait de rétablir l'ancien état de
condition que la France et l'Espagne
contre les hérétiques. « Les Français
nce, que cette proposition n'a d'autre
raîner les négociations en longueur,

prince. Au lieu de faire usage
sadeur était obligé quelques n
eût « mis en sa main toute
Galles avait présentées à l'inf
toutes cachetées que ledit pri
occasions et qui avoient esté
leues ny seulement ouvertes

Le gouvernement anglais,
rer formellement contre le n
publique se prononcer avec
ment du Palatin par les arme
naturelle, du côté de la Fra
cien, du mariage avec Mada
tapis. Marie de Médicis avai
établissement pour sa fille; l
travaillé, mais sans réussir; le
dans des conditions beaucou
« On commence à traiter ici

1. Nonce, 25 février 1624.
2. Marquemont, 29 juil. 1624.

M GALLO INIRI CŒPTIS, PER MARCUM ANTONIUM DE ISSET, SUÆ SANCTITATI FIDELITER REPRESENTATA, NOS TRES ET OCTO MENSES POSUISSET. En voici touche à notre sujet : une grande liberté avait ques; les emprisonnements, les amendes avaient *anis frenum suum mordentibus* » ; des principes été posés dans un certain nombre de décrets : cice de la religion catholique romaine sera « *intra privatos parietes* » dans tous nos s, c'est-à-dire aussi bien dans le royaume qu'en Angleterre, comme il est spécifié et es du traité du mariage. On tâchera d'obtenir ment. — 2e décret : Le roi impose à ses con- ecrète de serment, par laquelle ils s'engagent les concerne, les articles du traité relatif au à la religion, et à n'exécuter aucune des ques. — 3e décret : Le prince de Galles s'en- le traité, l'éducation des enfants à leur mère ns et à obtenir de son père, ou s'il devient olongation de cette éducation par la mère vant le désir exprimé par le Saint-Père. Il enir la ratification du Parlement. — 4e décret : ngage à favoriser, au moins secrètement, l'as- vins, dans la chapelle de la princesse, des 'Angleterre qui désireraient y venir; il s'en- orté dans tous les autres décrets, à tâcher des articles du mariage en faveur des catho- es anciennes lois portées contre eux. « *Hæc gi, principi, Cantuariensi præsuli cæterisque et firmitatem inviolabilem obtinuisse cre-*

pouvait faire, pour une acti
nouveau gouvernement. «
nion est que, si les affaires
le plus tôt possible, il n'y au
paix soit troublée, parce qu
les autres ministres n'ont qu
au monde que ce que le ch
ans, ils l'ont terminé en qu
atteint ce but, ils retournero
muler de l'argent pour le r

debantur. » — Charles d'Angl
sionis pertæsus, an fato compul
persécution reprend. Le Parlem
les anciennes lois dans toute leu
C'est sur ces entrefaites qu'ont l
mariage du prince de Galles et
en France le bruit que les catho
pagne et qu'ils feront tout pour
Nous reprendrons plus loin, a
notre récit, l'analyse de ce petit

1. Nonce, 22 mars 1624.
2. Nonce, 6 avril 1624. Voir a

ce compromis. Comment fut-il accueilli à la
e?
hier soir, écrit le nonce, à M. le garde des
. le marquis de La Vieuville, et j'exprimai ma
ıne affaire aussi fastidieuse enfin arrangée par
Notre Seigneur; je me mis aussi à louer M. le
de Sillery de l'habileté avec laquelle il avait
aître une cause de si grands troubles pour le
:ver au roi sa réputation, affranchir les princes
ıtai bien d'autres choses, que le temps, qui
me permet pas de développer plus longue-
|uand ils eurent vu l'article relatif au passage,
.'une solennelle colère contre l'ambassadeur,
ètait permis de laisser modifier les premières
Sa Sainteté, sans leur ordre; que l'on accor-
nols ce que l'on savait bien qu'ils désiraient
France; car on leur concédait non seulement
ɔrtir d'Italie, mais celle d'y rentrer; du reste,

ars 1624.

rapport de M. d'Herbault, secrétaire (

Corsini supplia les ministres de ne
sion avant d'avoir pris plus ample c
ches du commandeur; il leur fit obse
à M. de Puisieux, pour qu'il fît savo
n'accorder aucune concession relative
point parvenu entre les mains de M.
seulement La Picardière n'était poi
cation du commandeur de Sillery, 1
arrivé à Rome quelques jours après

Ces excuses pouvaient décharger c
sure l'ambassadeur de France. Il est
savoir à quel moment au juste il put
d'être relevé de ses fonctions. Mais
tenu au courant depuis longtemps de
qui étaient suspendues sur les siens, e
leur des circonstances atténuantes q

1. Agent diplomatique envoyé à Rome a
ministérielle de février.

partie du conseil, et que le roi r
formelle, comme on le verra p
C'est là un point d'histoire su
subsister aucun doute. Assurér
le premier, devait oser un jour
de la France à l'encontre des arti
suivant son habitude, le cardinal

Rétablir la vérité des faits n'es
la gloire de la politique hardie do
teur; et aller jusqu'au bout des fai
bilité de ses prédécesseurs, c'est r
encore plus frappant son génie.

On ne voit point en effet que,
pendant lesquelles La Vieuville réu
des affaires le cardinal de Richeli
pris une décision propre à faire ré
France. La diplomatie française n
hauteur qu'autrefois; les ministres
dessous de leur tâche; ils protesten
C'est le spectacle auquel nous ass

1. Nonce, 9 avril 1624.

que La Vieuville cher
poser à la reine mère
venait d'admettre le ca
sépara d'ailleurs de R
apparence, comme le
du nonce que nous a
Votre Seigneurie, dit
Majesté la reine mère,
mes remerciements p
quand l'arrivée de vot
posé un nouveau dev
Seigneurie même, pou
a bien voulu favoriser
ne l'a jamais mérité qu
L'horloge, la montre,

1. Nonce, 6 avril 1624.
2. Nonce, 4 et 7 mai 16
3. Nous traduisons le t
mostra, gl' astucetti, la pa
qu'il est difficile de dét
exactes les derniers objets

devenir le maître de tous les aut
de toutes choses, il sera bienté
Mais ce qui est un signe favora
nombre est du premier avis, qı
intelligence qui est véritableme
le roi et sa mère, sur ce fait qu'
succession du cardinal de La R
d'avance, mais par-dessus tout
qui est jugée sans égale [1]. »

La reine mère se montra natı
gnage aussi public de l'affection
fication principale de l'arrivé
Louis XIII parut préoccupé d
doute pour complaire à La Vieu
l'influence du surintendant de la
de Condé un retour honorable
çon pour lui faire part de ce
qu'il serait bien reçu. Le secrét
d'une autre mission significativ

1. Ambass. florent., 10 mai 1624.

:faire de tous les dommages qu'ils ont récemment
Tels sont les discours que l'on tient; quant au
Condé, on dit qu'il ne viendra pas [1]. »
n très curieux passage; il serait intéressant de sa-
dée de rappeler Sully provint de Richelieu; nous
yons guère; c'était depuis longtemps une idée
onnelle de Louis XIII; depuis qu'il raisonnait et
, la gloire du règne de son père lui semblait pres-
arable de la personne de cet illustre vieillard. Son
disait beaucoup plus que celui de Richelieu, au
où il s'agissait d'une alliance avec les protestants.
inerions-nous à penser que l'entrée de Richelieu
l coïncida avec le changement déjà arrêté dans
roi, relativement à la direction des affaires étran-
is ne le détermina point. On vit arriver au com-
nt du mois d'août le duc de Sully à l'Arsenal où il
u bruit de salves d'artillerie. Mais tout se borna
à des démonstrations honorifiques. Richelieu,

. florent., 10 mai 1624. — Cf. Lettres de Richel. à Condé,
s les *Pap. d'État*.

cardinaux. » Richelieu dit que c
l'obscurité, ne vit point le jou
pouvons pas croire qu'il ait seul
toire de Louis XIII par Lecoi
trop offensé [1]. Mais les occasi
véritable place ne devaient pas

Au milieu de mai, le roi par
la reine mère fit un pèlerinage
la Madone de Liesse. Les anci
rendre le cardinal odieux par l
Monsieur, le colonel d'Ornano
du duc de Luynes qui fût encor
importante à la cour. Il était l
roi et fort aimé du duc d'Ar
une concession faite aux rancu
l'on en croit Richelieu, La V
cette disgrâce, qui d'ailleurs du

1. Voir dans les *Pap. d'État*, t. II,
séance des cardinaux, puis le brevet

ecrite plus d'un mois après la
quel point la négociation était r
voulons pas retrancher de cette
avoir directement trait au sujet pa
ce moment, n'en présentent pas

« A la fin du mois dernier, d
le roi est venu dans cette ville
heure pour la pose solennelle
fondations d'un bâtiment que l'c
la continuation du palais royal
retourné tout de suite après à la
sailles pour y passer huit jours à

1. « *Le* 28 *vendredi.* — Il monte à che
Mesnil, arrive à Paris à une heure, v
mière pierre du pavillon, du côté d
la face et du revers du pavillon, a
Flamand, homme très docte. Au par
Ville, y a goûté, y met la première
avait fait venir en la place des eaux d
va au galop à Versailles, y arrive à
renard, revient souper à huit heures.

par l'Angleterre comme le venge
« Mansfeld, écrit le Florentin, a été
revenu chargé de caresses et de p
la cour qu'il a signé un traité avec le
lui a donné une somme d'argent
armée qu'il conduirait en Allemagn
du Palatinat. Quelques-uns veulen
posé à le laisser faire en France d
mes, et qu'une des conditions du r
soit que cette couronne-ci donne
Mansfeld pour la même fin. Ce q
que Mansfeld est à deux lieues de
demain il doit aller à Grosbois, li
d'Angoulême, et il attend la perm
voir Paris; jusqu'à cette heure, on
accorder; on n'a pas voulu davan
montrer à la cour, ni de voir Sa M
droit écarté. La plupart pensent qu
rité que pour complaire aux mini

1. Ambass. florent., 6 juillet 1624.

ırelle qui croît de jour en jour ici
es intérêts. « C'est d'ailleurs sui-
ions actuellement pendantes en
e prendra elle-même tournure [1]. »
d'après ces dernières paroles, que,
: l'affaire du mariage semblait en-
peu fixé que six semaines auparavant
faire de lui. « Mansfeld, dit le ré-
ɔujours au large de la cour, et c'est
:ion en Angleterre qu'il dépendra
ıas être employé [2]. »
:cha le mieux fut engagée avec les
ichelieu s'attribue le mérite d'avoir
ɔsides qui fut conclu avec eux et
conventions une clause en faveur
. Nous ne le contesterons pas;
:nt, que, dans un traité antérieur à
ue comme portant la date du 29

1624.
1624.

pourvu qu'il les demande. »

L'ambassadeur de Venise dont on
tions tendaient à faire sortir la Franc
s'exprime point, tant s'en faut, avec l
Richelieu sur le compte de La Vieuvil
dit-il, a toujours été porté vers les rés
et, pendant le temps de son ministère,
au monde qu'elle était décidée à mainten

1. Articles accordez et convenuz entre le roi d
bassadeurs extraordinaires de messieurs les Es
Unies. (Bib. Min., Mss. X. V, 36.) Alliance offensi

Prêt de	1 200 000	livres en	1624
»	100 000	—	1625
»	100 000	—	1626

Pour la religion romaine, il est convenu que
permis dans la maison de l'ambassadeur, c'est-à-d
seulement et non aux Hollandais.

Signé : Lesdiguières, La Vieuville, Buillion, Henri
las de Bouchert, Adrian Favis, J. de Bostzeler et d'A

Cf. Ambass florent., 6 juillet 1624 : « Les ambass
lande sont venus à Paris, et après en leurs expédition
sides ont reçu chacun un collier d'or de douze cent
repartis pour leur pays. »

l'a fait conduire en toute hâte de Saint-Ge
d'Amboise, sous la conduite de M. de T
de la garde du roi, dans un carrosse à six
de trente arquebusiers à cheval.

« On discourt beaucoup sur cette ch

bon Français et qui comme fidèle subject a
Henri III durant les furieuses bourrasques de la
si brave cavalier; et que sans s'arrêter aux intér
cagots il embrassera ceux de Votre Majesté, c
dinal Georges d'Amboise, afin de relever c
toutes parts de ruines évidentes, s'il n'y est gén
encore généreusement et promptement remédié

Voici maintenant une attaque des plus vives

« Pour ce qui est de la personne du marquis
que plusieurs des siens s'efforcent de persuader
très habile homme; mais il a ce malheur que pe
ter foy, non plus qu'aux nouvelles de l'arrivée
Il est copieux en telles conceptions; mais sa tê
valiers des pays méridionaux qui ne conçoivent

Après avoir dénoncé son « agitation perpétuell
gement perpétuel de desseins », le pamphlétair

« Le bruit est partout, Sire, que La Vieuville
cre, le Luynes, le Puisieux et la Puisieuse tout
tant de lui que dans votre conseil il entreprend
et résoudre tout. » — La Vieuville est encore
monsieur le prince pour un dernier usage à
termine par cet avis : « Que le cardinal sçach
le craint comme le diable et le hait comme la

ıa religion, afin de sauver ici les apparences,
t ce que l'on demandait, et la France s'en
ıite [2]; mais, pour le fond de l'affaire, l'Angle-
somme ce qu'elle voudrait. La chose a été
ınaissance de Sa Majesté par l'intermédiaire
adeur à la cour d'Angleterre; cette manière
ɔut à fait contraire aux intentions de Sa Ma-
:ainement préjudiciable à sa conscience et à
.ui a si extraordinairement déplu que, à partir
non seulement le roi a commencé à devenir
: jamais sur la prétention d'obtenir les mêmes
l'Espagne, mais qu'il s'est mis à faire des
ɜ ministre assez osé pour avoir pris sur lui de
intention pareille à l'ambassadeur d'Angle-
on dit qu'à Compiègne Sa Majesté a interrogé

tre dans Avenel, t. II. p. 25. Elle est citée dans plu-
.ections (Cf. Lettre du roi à M. le Marquis d'Effiat.

e disait que le roi avait pour indifférent le traite-
ɜ la Grande-Bretagne ferait aux catholiques et que
it n'était que pour la forme et pour contenter le
iques en France. » (Richel., *Mém.*, p. 293.)

Richelieu est loin de se mon
Florentin; il énumère les malver
finances instituée bientôt après l
relevées à sa charge. Ces assertion
il est certain toutefois que le ma
une disposition toute particulière
ciers; car lorsque, après une vie
mencement du règne de Louis
surintendant, on le voit retenir
subvenir aux dépenses de la cour.
assez triste carrière.

La chute de La Vieuville mit in
de Richelieu au premier rang; son
à partir de cette date [2]. Il est cu

1. Ambass. florent., dép. du 16 août
12, 13, 14, 15, les dépêches de l'amba
bass. florent.

2. C'est au mois d'août 1624 seuleme
M. Avenel ont un caractère officiel,
court ministère de 1617. La responsab
qu'à partir de ce moment.

ıt se montre plein d'attention pour elle et qui
ɔar les effets, que ses sentiments intimes corres-
aux apparences. Autant qu'il est humainement
e prévoir l'avenir, ce nouvel édifice ne s'écroulera
si facilement que les autres [1]. »
t, cet édifice ne devait pas s'écrouler ; mais qui aurait
r que celle qui en paraissait encore le fondement
lide serait un jour renversée, après avoir déployé
rsévérants et courageux efforts pour porter le car-
point où nous le voyons maintenant ? Quant à
, il était sûr de lui et de l'avenir : « Ces fréquents
ents sont du désordre, dit-il à l'ambassadeur véni-
s la règle sera telle à l'avenir que l'on connaîtra le
e et les avantages qui en résultent [2]. »

---

ss. florent., 13 août 1624.
ss. vénit., 15 août 1624.

Vieuville, qui croit jouer le
piège ; ses imprudentes hab
ses profondes combinaisons
ment. Cependant la considé
temps si troublé, diminue d
sent, le voit ; il connaît l'hor
comme à la hauteur d'une a
relèvement de ses affaires à
il ne l'aime pas, et son gra
que par la force des choses.

En montrant la main de I
gues diverses qui renversent
tômes arrivés au pouvoir pen
entre le connétable de Luy
véritable interrègne, nous
rien la gloire d'un des plus g
De son temps, on ne parver
trigue et on ne s'y soutenai
dut, pour arriver, faire comn
faire un reproche ? Mais il se

ampla », *l'auteur ajoute :* « Comitum
tantur Ludovisii non quod castrum a
possideant, sed quia Bononiæ qui civi
præscripserunt comitis nuncupationem
plerumque auctore quam nutrice, ut in
est, ergo Bononiensis : Marchio est, ergo

De cette famille sortit Alexandre ; il vi
Grégoire XIII, son concitoyen. Il commença
puis, sous Clément VIII, devint lieutenant
de rote ; il s'acquitta louablement de ces der
archevêque de Bologne.

« Quia eodem tempore Allobrox Mantu
idem pontifex archiepiscopum eo delegat
Sabaudum et Mantuanum componat, deli
effecit, quinimmo nec illius ulla habita rati
non leviter pupugit, arguentis irreverentiam
subrogari posset.

« Retulit mihi Joannes Andreas Castellan
est, et Ludovisio quoquo tempore summe fa
judicis vicarii munere fungeretur sub cardina
torem quemdam eum pertranseuntem admi
effigiem Ludovisii ostendisse infulâ et ponti
una aliquando rusticaremur, Ludovisius joci

ulus V pontifex; Alexander cardinalis Ludovisius archie-
ıiensis, data opera, non prius urbem ingreditur quam
comitia ingressis et eadem illa vespera, quarto cardina-
quod paucis contigit, summus pontifex, rejecto Campo-
r.
alis de Marquemont (quem virum ego sæpius honoris et
;a adduco) cum cardinalem Bononiensem quondam col-
ntificem renunciatum videret : multum, inquit, pro sua
:utus est, quia videlicet agnoverat hominem in scientia
nen circumferuntur ejus decisiones quæ a viro docto
neruerunt, tantum interest collegiis adscribi et collega-
ari.
ıod Gregorius convocavit consistorio, Ludovicum nepo-
n cardinalem et archiepiscopum Bononiensem dicit,
ne Burghesio reservata in archiepiscopatum Ravenaten-
ɔrtem Petri cardinalis Aldobrandini vacantem et cardinali
:um. Decessit Aldobrandinus in ipsis comitiis improvisa
; largam dedit magistratuum, munerum et ecclesiastico-
ım vacationem, quæ omnia uni cesserunt Ludovisio,
ɔinguia sacerdotia quæ Aldobrandinus toto et diuturno
ficatu congesserat, sua fecit una die, e quibus ei redirent
ties centena millia.
t summa auctoritas rerum per patruum in eum collocata
ı suapte natura elatum transversum egerunt ut omnia

) di maggior male e se ne sentissero scandoli danne-
a christianita. Molte signore de principali vivendo
ente in presenza di lei, et usando senza ritegno la
tione d'altre dame non meno dedite a passatempi
loro speranze dentro a cancelli della modestia e della
de se ne teme horribili moti. Sono da alcuni pregato
regina intenda come ella e sottoposta alle maledi-
e d'altri, che si procuri di slontanar da se la princi-
ı de Virnoglio, la vedova e la sorella del morto con-
io mi trovo in un grandissimo laberinto; ma perche
: me n'hanno parlato sono genti del consiglio et altri
ıtissimi di questa principessa, che ajuterano a rime-
trattarne col confessore di lei molto accortamente,
ıanta delicatezza si devono toccare certe materie; ma
ericolo e la consideratione degl'inconvenienti acerbis-
ɔno sopravenire non lasciano che io mene scusi del
»

DE L'AMBASSADEUR FLORENTIN, RELATIVE AU RENOU-
LA MÉSINTELLIGENCE ENTRE LA REINE MÈRE ET LE
DÉ.

12 mars 1622.

e di Condé hieri sera l'altra la sua commedia, et la
ıe non haveva punto voglia di trovarvisi, nondimeno

farsela da se, et ci havrebbe fatto distendere per terra il

edendola in una collera cosi grande, rispose : Madama,
a non si incollerisca; io non vengo per parlarle in favore
ne per darle disgusto alcuno, ma le diro bene che mi
lla si potesse passare di mostrare il senso che ella mostro
la stanze della regina mia moglie, perche mi parrebbe
avesse a contentare che Rucellai non entrasse nelle stanze
come non vi entra.
a sogginuse : Io lo feci a posta per mostrare alla regina
he ella come piu giovane mi ha da portare rispetto, per-
rsi bene, che ella era consentiente che Rucellai venisse
ie a vedermi a quel modo sul viso; ma non importa, non
piu in quelle stanze.
e un poco per male di vederla irritata contra la moglie, et
fra denti una cosa simile a questa : che ella si havrebbe
ntentare di essere padrona in casa sua, ovvero, che a ogni
essere padrone in casa sua, o cosa simile, et che quanto a
Conde non haveva tanto potere sopra il suo spirito, che
a potere indurre a perdere l'amore et il rispetto a lei, che
et madre che amava tenerissimamente.
o la regina soggiunse con molte lacrime, che gia haveva
spargere che era risolutissima di non si volere piu lasciare
ede sulla gola da nessuno, et fusse che si volesse; peroche
rocurasse che il principe di Conde non si mettesse a questa
he vederebbe di aiutarsi ancora ella et che quanto a Ru-

mente come è dovuto, et soggiunse che se e
servitore attuale di sua maesta, l'havrebbe
mente, ma che egli era forestiero et suddito
servitore attuale di lui, ne meno servitore
conto alcuno ne alla maesta sua, ne alla Fran
era buono ad altro che a seminare zizanie; e
derasse di quante male conseguenze potesse e
tare che il principe di Conde non havendo alt
piacere a lei, s'ingerisse di volere proteggere
verso mettere una divisione nella corte.

« Il re non rispose altro, se non che le far
ne ando. La sera poi perche questa dichiara
fra la regina et Conde venne a notizia di ogn
vise et si risvegliarono le fattioni della regina
cora erano andate dissimulando le loro pass
i duchi di Longavilla, di Nemours et di Ve
Francia, ad offerirsi scopertamente, et il co
sottomano, ne fece ancora egli il simile,
sieno offerti di servirla sempre contro Co
che Vendome specialmente offerisse ancora
cellai.

« Ma la regina non ha voluto dare cagi
in questo particolare, ne in altro, et gli ri
havevano di assisterla, ma che vivendo e
lenza del re suo figlio, non sarebbe stato
ricorso ad altri.

« A Conde ando il duca di Guisa et

ho inteso da monsignore nuntio, dal Sir di Marillac, che
·imo dopo Lusson nella confidenza della regina, et dal se-
ua maesta, pero siccome rappresento il tutto senza alcuna
ione, cosi supplico V. S. Illustrissima che questo avviso
ve ha da restare, affine che niuno possa cavare fuori che io
:o contro monsignore Ruccellai.

della regina andavano troppo bene senza questo nuovo
bisogna dire, che la sua mala fortuna non sia ancora finita
et veramente ella ha un potente nemico, il principe di
e per la sua nascita et per la sua assiduita grande appresso
nde autorita nel governo et nella corte; ma senza questo
:iero et superbo del Ruccellai non sarebbe mai nato questo
:r qualsifusse protettione che il principe havesse voluto pi-
»

:PÊCHE DU NONCE SUR LES CAUSES DE LA PAIX DE MONT-
:T SUR LE DÉPART DU PRINCE DE CONDÉ POUR L'ITALIE.

14 octobre 1622.

ıltimamente a V. S. Illma ch'il trattato della pace era al-
eddato, e cio feci sopra il fondamento ch'in un consiglio
'era assolutamente deliberato di non porger orecchie all'im-
egli ugonotti. Ma il giormo seguente degli 8 fu veduto
el consiglio il sig. principe di Conde tutto turbato e colle-

ritornare a Parigi a far volare i falconi in
consiglieri timorosissimi della morte e dell' i
natissima et informatissima dell' intentione d
universale, cioe per la Roccella ancora e per
maraviglia perche in questo tempo l'armata
uomini e 10 000 s'aspettavan'ancora di Borgo,
che sono in camino. L'armata di mare era bell
spesa et ogni cosa invitava piu tosto alla guerra
manifattura e stata del contestabile il quale e
quando ne portava il nome, e dalle sue attioni
nate lo riconoscono facilmente; ma il vanto d'ha
suaso il re si deve al sig^r di Pisius. Credono i
pace non sia per durare perche gli heretici per
dicativi et ostinatissimi, et havendo conosciuto la
siglio, quando il re sara slontanato, cominciera
nuovo e rivoler quel che fin qui hanno perduto.
tutto si converta in maggior utile della religione e
honor del re.

« In tanto il sig^r principe di Conde partira dom
Torino o post domani al piu lungo; di la se ne pa
Venetia, a Parma, a Modena, a Bologna, a Loreto, a
a Roma per baciare i piedi a N. S. e se ne ritornera
Genova; si fermera pochissimo per luogo disegnando
avanti Natale e vuol venire incognito per non esser

che possono servirgli a suoi fini. I costumi assai
:he non lascia pur d'havere buona conscienza, la
ere che lo ritenga spesso dal satiare i suoi appe-
primo principe del sangue, e doppo al re, che
liuoli e doppo il duca d'Angiu, ch'e di poca sa-
›pra la sua testa. »

PAPE AU CARDINAL DE RICHELIEU A L'OCCASION
SA PROMOTION AU CARDINALAT.

« Gregorius P. P. XV.

fili noster salutem,

tuti præmium tribuere, sed catholicam religionem
nmunire et apostolici senatus decora augere volui-
ınissimarum majestatum suffragationi annuentes, te
purpura decoravimus. Etenim si triumphos iis mili
astrensis disciplinæ leges decernebant, quorum forti-
propugnaculum atque hostium excidium fuerat, me-
ı dignitatem tu nuper in romana Ecclesia consecutus
:olluctatione quæ nobis est adversus Principem tene-
tia ac pietas tua gladius salutis in istis regionibus
ıæreticorum ferociam refringendam et faciendam vin-
ılis non credentibus. Quare fruere, dilecte fili noster,

« Gregorius P. P

« Charissime in Christo fili noster sa

« Provinciarum saluti ac principatus gl
sulunt, quorum patrocinium est virtutis
tum. Ejusmodi fama haud difficulter
potest. Cum enim regiam voluntatem o
facile conjicere possumus quæ eorum s
consequendam non nisi per bonas artes
quam cupida sit majestas tua, nuper Luc
declaravit. Ei enim præsuli regiæ preces si
catholicæ religionis propugnaculum et h
in Gallia habetur, qui præstabilius sem
dignitates mereri quam adipisci. Quare
senatum nuper legimus, majestati tuæ gra
decora augere et gallicanos antistites ac
inflammare voluimus. Gaudemus autem
tuæ in quam de catholica religione me
labores et triumphos fortiter æmulantem, il
bimus pontificiæ charitatis monumenta. Ap

ssa possono haverlo per loro et ajutarsi poi con
he a niuno lo concedano, si come all'incontro
et Venetiani guadagnarsi gl'animi di quelli
gni bisogno.
l suo discorso ha presupposto che un passo solo
questo sia in potesta de Valtellini, mi convien
n tre e l'uno cosi distante dall'altro che si pos-
all' Alsatia e dalla Germania in Italia, senza che
tri.
ello della Valtellina, il quale partendosi del lago
forte di Fuentes se ne va a lungo il corso della
Bormio e quivi piegandosi alla destra, sali il
valli di Santa Maria e di Monasterio sene va
lo et in Germania e se li piega alla sinistra,
et anco per Valfurba puo arrivare nel Tirolo
de Grisoni, ne quello de Venetiani, benche le

mentre la Valtellina fosse in potesta d'altri o
on possono li Grisoni impedire che dal Tren-
non si condurrano genti in Italia, ma il
puo bene vietare che a Venetiani non passino
rli d'ogni soccorso.

713. Miscellan., p. 53.

a tempi nostri tutte le mercantie per
il duca di Feria a farle venire per il
tellina, come dicono che gia vi anda
canti tedeschi a lasciarla gia usata
e conduttieri sono tutti Grisoni pover
nel paese loro, ma anche al tempo de
reliquie delle strade e delle fortificatic
sima via.

« Possono dunque i Francesi col m
soni etiamdio che questi non fusser
passo dell' Alpi per Italia senza che pc
Similmente potranno li Spagnuoli, qu
della Valtellina, perche con la necessi
mercio constringono i Grisoni ad es
genti vorranno della Germania.

« A i soli Venetiani si chiede ogni
della Valtellina, ma oltre a cio non
di Germania in Italia senza toccare l
dinario frequentissimo di Lugano e
San Gottardo per andare nelli Svizze
questa natione, e vi e l'altro della V
viene nel Lago Maggiore, e percio il d
di confederarsi con quelle genti.

« E anco a Vossignoria quattro o c

à la suite de la révolution ministérielle, a eu une audience du elle il lui a demandé ce qu'il devait en écrire à Sa Sainteté.

ose subitamente che voleva ch'io intendessi per l'appunto o era passato, per doverlo scrivere giusto com'gli racon-
mincio :

andato Tronson mio secreto a dir loro ch'egli e gran tempo , fatte molte querele del fatto loro e ch'io non havevo mai rvi orecchie; ma che multiplicando giornalmente e di cose il mio servitio, m'havevano reso l'animo assai sospeso, dentro me medesimo di non volerle credere. Ma che in no venute a tal eccesso che doppo d'haverle ben verificate e mano, non potevo far di meno d'ordinar loro che sene lle lor case fuora della corte. Ma che se si sentivano inno-edevano potersi giustificare, ch'io volentierissimo l'ascolterei caso non occorreva che partissero di Parigi ma che s'addi- Parlamento, che darei ordine che fosse lor fatta buona e iustitia. Il cancelliere altro non rispose se non che m'ubbi- replicando il mio secreto che cosa doveva risponder per iustificarsi, egli non replico altro se non che m'ubbidi- artirebbono di Parigi e cosi fecero hiermattina senza voler lla giustificatione. Le cose poi che mi hanno mosso a questo

comando di fare loro intendere c
mamente di cosi bel regalo, che le
mento intero per il suo gran gabin
dalla serenissima sua casa et che h
eminenti di essa, avrebbe goduto se
nel suo proprio palazzo cosi nobile n

« Et inoltre mi comando di scriver
prontezza a loro altezze, se desider
parti, se ne fussero con altrettanta lib
lasciate intendere, perche avrebbe sent
di poter mostrare alle altezze loro la d
sua volonta.

« Feci vedere a sua maesta la nota de
et le piacquero interamente, et in pa
mandati a Carlo nono; che ella doman
maniera fussero stati, le dissi, per un
d'avere sentito discorrere, che havevo in
2000 fanti et 400 cavalli mandato sotto
di casa Santa Fiora, il che le gusto et
fare notare in un canto della tela il n
poiche loro altezze volevano pure dare
ell' havrebbe avuto caro che fussero st
quattro di azioni della serenissima casa,
dell' aiuto dato a Carlo nono, et in partic
Francia; et mette in considerazione se si

conoscesse evidentemente la contrarieta p
sentava che cio li fusse successo senza hav
ma solo da proprio moto del re, et che
piana et quieta che la travagliosa et peric
gnita degli huomini a quelli che entrano r

« Et che per questo et per la sua poca
ottenere dal re d'essere sgravato di que
grande honore, s'era pero lasciato intend
havrebbe potuto servire sua maesta se no
pareri in consiglio, quando la sanita gliel
per il negoziare in casa sua, dove li era ne
farlo ne ricevervi l'affluenza del popolo, p
mettere non glielo concedendo le sue for
da lui di dispensarlo gli aveva fatto anc
chi conosce il cardinale non cosi poco
sima, ben potra giudicare che in questa
sia stata una necessita di qualche altra c

« Basta che in ogni modo li deve esper
col tempo poi si conseguiscono molt
spirito. Et il pronostico che si fa di qu
nale habbia presto a trovare la gretola
ministri, o che si habbia a rovinare et cc
con restare escluso da ogni cosa; ma
piu concorrono nel primo, con il fond
che veramente passa fra il re et la r

ıoi ministri che sono tutti nuovi con l'inter-
g. cardinale di Richelieu, come di persona di
ɔre in generale, ma in speciale poi dotata d'una
previdenza et d'una destrezza singolare; et per
gio ancora d'esperienza, havendo egli maneg-
i particolari della regina madre, ma prima,
on, esercitato qualche spazio di tempo quando
dre governava, il carico di primo stegretario di
Fu fatta questa dichiarazione lunedi mattina
sua maesta in camera della regina sua madre
ıe all' uso solito su quell' hora del levare della
punto il re quotidianamente va a salutare et a
secrete.

che haveva desiderato lungamente questo impiego
vuto contento indicibile, non per il riguardo di
r il testimonio pubblico, che puo cio essere al
affezione del re suo figlio verso di lei, et della
ıcata intelligenza. Et havendo la regina il suo
grado che hoggi e considerato ancora per ministro
ei non puo se non riceverne augumento, et mag-
vere fra un poco di tempo poiche se il cardinale
rna con prudenza come si tiene che sapra molto
i cardinale, et gia introdotto, non havra da temere
l piede innanzi nel carico di capo del consiglio,
della Rochefoucault, molto vecchio et mal sano,
ita, cedera il luogo.

Conde non sara cio piaciuto molto, ma il re per

corre di questo particolare et del principe di Con

N° 11. — Dépêche de l'ambassadeur véni aux manœuvres de Richelieu pour faire tom

2

« Corre qualche mutatione di governo contro i
ville, professando gli nemici suoi di haver gu
del re qualche dispositione. Si vendono libelli
tutti preludi della caduta ancorche non vi sij inti
pratiche sono tenute con il cardinale di Rich
comprendere, che il marchese tratti molte c
participatione, e contrarie del consiglio. E vogl
glianze e rapatumati per due volte siano passa

« Il cardinale ha l'ambitione di restar il tutt
con l'autorita della regina madre pensa al c
resta pero di dar orecchie al marescial di Bass
lières piu scoperti inemici della Vieville, se
forse nell' intiero de gl'affari.

« L'asprezza delli termini della Vieville et i
sue mani, l'haver aspirato al armiragliato de
Guisa : negozio che non passa per hora piu
pane a molti con la regolatione delle pensio
odioso. Si parla di poner nella sua carica i

conscienza e che la continuatione della
trattato. »

N° 13. — Dépêche de l'ambassa
a la disgrace de la

« Doppo molta fluttuatione di tutti
della Vieville e caduto dalle gratie di sua
per condursi guardato, prigione nel
suocero Bonmarche con la moglie si e co

« Parea prima la sua fortuna ristabili
dubbio di non ritrovar intera dispositione
sua parte et il re comando al guardasigil
tati della camera de conti et della cor
servito da suoi ministri con intiera sodisf
che lo studio fosse di bilanciare il potere d
di abbassarlo, ma non di perderlo.

« Il duca di Solli arrivo ben veduto da
nell' Arsenale al suono dell' artiglieria, inc
e dal marechial di Chrichi fuori della citt

ı re, che habbi sparlato della persona di sua maesta con
: nelle facende de prencipi parlava a tutti gli ambasciatori
ıte secondo le instanze e con inegualita e contro le deli-
l' intiero consiglio, nominando particolamente di haversi
ɔn alteratione dannosa nell'affare de Mansfelt, di haver
l'Inghilterra trapassato da se stesso e di haver anco pro-
gnuoli, che richiedendo il passo de Grisoni, sarebbero gra-
onvenne poi ritrattare. Et in altre disse, ma con apparenza
er tacere : il re e informato che habbi promesso, che le
:e nulla faranno a danno de Spagnoli, ma hora si ritro-
ingannati. Parlo di affetti privati; che habbi voluto pagare
oniero perche accusasse li grandi del regno e principal-
mpier di haver pensioni da Spagnuoli, quasi come impos-

cardinale che habbi procurato tendergli mille insidie e
resso sua maesta che un mese fa habbi trattato per pro-
ɔdurre il Prencipe di Condé in Corte volendo dire per
Regina madre. Queste sono le accuse; quali siano le piu
credere tutte, e quelle in particolare dell' odio universale
etta de gli inimici e dell' opportunita per il cardinale di
ıde.
signore pero copre l'ambitione con modestissimi concetti
ioni appresso il re intiere verso il suo servitio e vole nell'
minuir il potere con haver compagni nel governo. Onde

autorita della regina madre a restare hoggi per le
i ministri successe in quest' anno et senza ostacolo di
ffoscazione di gelosi.

che venendo il cardinale anche piu esposto ai colpi
della malignita, se non stia saldo, resistendo con la
occare adesso a lui a patire dei primi sconcerti, che
erivare della vicissitudine ordinaria delle cose di questa
onsequenza farne passare il danno fino alla regina,
parire che sua maesta assodi molto bene i suoi fonda-
ente nell' amore del re suo figlio che esteriormente
sequiosissimo, et dagli effetti fa conoscere la corrispon-
ll' interiore; per quel di che humanamente si puo fare
a sara questa machina cosi facile a scrollare come lo
omune et la forma nuova che si da al carico di soprin-
anco essere di molto benefizio a sua maesta, poiche
a ad havere nei consigli et nella direzione delle finanze
creatura, il Sr di Marillac, si viene anco ad assicurare,
grande di questo carico in un solo, non potra tenerla
a beneplacito di esso solo, come a questo cominciava a
marchese per gelosia con il voltare mezzo l'animo al
onde del quale s'e ai giorni passati sospettato che sotto-
bbia cercato di mettere il duca d'Aniou su, salti di fare
ata ultimamente quando ebbe quei disgusti della priva-
o aio, siche sarebbe stata una lunga et fastidiosa catena
rchè sebbene il detto duca d'Aniou odiando il marchese

segute, et ogni uno le parla secondo il
et del proprio capricio; egli è ben vero che
occhi al morto lume, ne vi e alcuno che
monta. Il re medesimo con impatienza attes
mando ad incontrarlo per la piu parte d
somma benignita, lo destina subito del con
venuta rasserenasse l'aspetto, et si scaric
Quei Prencipi et quei grandi poi a quali
del padrone e il solo movimento di loro
termini di grand' honore et con apparen
Ogni uno in fine se gli ha in questa oc
scordando o differendo ogni antica rissa et p
Cosi quell' istesso re che 20 mesi fa caccio
centro del disprezzo e dell' odio lo ha sol
favore e della gloria senza che egli habbia in
alcuna in servitio suo. Vogliono che la re
Riscialeu habbino coaiutato grandemente
siano aggiustati insieme con lui facendolo
col principe di Conde, et collegandosi se
anco di parentella, dando una nipote sua n
detto Sciombergh chiamato Pongibo, fortifi
vantaggio il partito suo et levando le gelos
che egli solo vogli governare la mente del
bitione et facendo altri ministro dell' odi
cardinale ogni giorno piu l'autorita nel
padrone et de gli altri. Vi e tuttavia chi
Sciombergh sij stato solo motivo di sua

da lui ben sentita anzi nel principio contrariata;
ıtia regia prima che fosse conclusa; onde non ne ha
ditione; fu sempre ardente alla guerra civile, et alla
ugonotti; e stato uno degli istrumenti principali
Allemagna; presento nel consiglio regio, nel prin-
ori, una scrittura tutta contro li principi protestanti
uo consiglio come piu pratico di quegli affari, essendo
nano, nato con poche fortune nella Sassonia; ma
i vantaggio temere e l'ordinario costume di questa
ovo a maneggi grandi, che e di portare anco nove
: tutto cio che ha fatto il precessore, o sij per ma-
io di esser tenuto piu saggio, o pure per una tal

la Vieville fu sempre inclinato alle rissoluzioni
o del suo ministerio ha la Francia dimostrato al
luta di conservare la riputatione sua et gl'inte-
ımici et collegati, quello che non pensorno giam-
per lunghissima serie di anni. Faccia Iddio che
gli istessi, il che le risolutioni presenti declinino.
Monsr di Bonoil a darmi parte delle cause che
re a privare Vieville delle cariche et a man-
riducono a quattro : prima che di autorita pro-
e diverse cose senza participatione de colleghi
havesse promesso diverse cose a ministri de
ontro la volonta del re e del suo consiglio;

negato questi ministri alcuni articoli concerne
gione che gli haveva accordato La Vieville; q
Vieville promettesse di suo capriccio, senza pa
sua maesta, et gli ambasciatori si dolgono c
guardare se il ministro parla senza consenso, p
fu commesso di negotiare con lui; si procura p
rimettere l'affare in buon termine, ma verame
dezze hora da questa parte et si parla, ma co
regina madre, le cause, il pretesto apparente e
de Suisson et dimorare nelle sue antiche promes
se questo e vero, che piu alta sii la cagione, et
bino preso qualche posto nell' animo di quest
giorni spero di sapere l'intiero, et vostra sere
avvisata. Il Padre Berul che e andato a Rom
parte per la dispensa non era ancora arrivato a
di qui à sua altezza perche non sij trattenuto a
causa di sospetto di peste o per altro rispetto.

« Per l'instanze di Monsignor si e richiamat
che sara questa sera alla corte, et la regina ma
di cio anco pregato il re per non si rendere odi
e per compiacere a Mons^gre^ che ha dimandat
andarlo ad incontrare. Non sara piu governatore
gentilhuomo della camera havera la soprintende
minorita di questo prencipe haveva gran bisogn

« Per tutte le parti rissuona, che Sassonia habb

nel foglio qui annesso, che da sua maesta furono
:t commendati straordinariamente.
i quei due quadri che restano di cominciarsi, aspet-
gusto di sua maesta; la quale stette in questo dis-
, et doppo haver detto che se ne voleva rimettere
iuto a loro altezze, finalmente poi doppo molte
:, usci in dire, che tornava sempre in su quel suo
'If, intorno a che havendole io detto tutto quello
ardinale d'Ossat in quelle sue lettere, concluse in
ı questo che alla fine quel fatto con tutto vi occor-
fatta della gente del serenissimo gran-duca Fer-
;loria, che non fu approvata dai Franzesi, nulla
che il re suo marito havendo poi havuto resti-
:tto veniva ad averne conseguito un segnalato et
cose sue di Provenza et di Marsilia specialmente
disegni della fazione di Spagna per via degli
: di sua altezza in detto Castel d'If et isole di
:ll' occasione; et pero, che in un quadro si po-
›resa, et nell' altro poi la restituzione amiche-
tutto al maggior vantaggio possibile del sere-
ıdetto poiche con questo vorrebbe insomma
alla Francia la buona intelligenza che passo
i dalla quale poi nascono la negoziazione et
imonio, che va poi rappresentato con in-
lri della galleria che sara contigua al gran
ıelli di costa. Et vorrebbe sua maesta che

meglio; che il tutto si ricevera da lei con sommo gusto con infinito desiderio. »

N° 17. — Autre dépêche de l'ambassadeur F sur le même sujet.

22 novemb

« Io ho fatto una tratta at Sir depositario di scudi 35 di spese fatte, per porti di lettere et altro, come nelle sara specificato, et parte per un conto, nel quale ho cr cosa giovevole al servizio de padroni serenissimi, o p gusto, et tanto piu ci sono stato ardito quanto che sott azzione al rifacimento con la provvisione, in caso che n vata, mi son dato ad intendere di non poter dar disgusto

« Questo e, che la settimana passata io fui avvertito esse in pubblica vendita all' incanto due statue di marmo de granduchi Ferdinando et Francesco di gloriosa memoria, un monsieur di Sanserra morto da non molto in qua che una figliola naturale del signor Girolamo Gondi, delle del furono queste due statue, belle et grande et da lui fatte Firenze et sono per quanto ne rinvengo di mano di Gio. I

« Ho considerato che nel tempo che si havranno a quadri alla regina madre si potrebbe fare un regalo acc maesta sua di queste due figure, poiche per l'ornament lazzo ella cerca pitture et statue per tutto; et in una gal

Situation intérieure de la France à l
L'opinion publique demande au roi
faveur royale objet de compétitions
pour la famille du connétable de l
mère et du prince de Condé. — Rei
Son attitude vis-à-vis des deux reines
— Nouvelles démarches de la reine
Richelieu. — Marie de Médicis rentr
reine mère et du prince de Condé
l'abbé Ruccellaï. — Scène entre le r
Condé l'emporte dans l'esprit de Lo
mars 1622.) . . . . . .

II

LES AFFAIRES DE LA VALTELINE

Situation de la France vis-à-vis de l'é
cipaux ministres de Louis XIII. –
pousse Louis XIII à continuer la gu
Obstacles suscités par les Espagno
Madrid, relatif à la Valteline. — Pr
gouverneur de Milan et l'archiduc
fortifiés sur leur territoire. — Mena
ment français. — Découragement d
l'Espagne par le traité de Milan. —
gne. — Indecision du gouvernement
cour de Rome en faveur des interê
évolution. — La situation du card
est ébranlée. — La France réclame l

prince de Condé perd les bonnes grâces de
faveur du secrétaire d'État Puisieux s'établit.
des hostilités dans le Languedoc. (Mars —
. 59

IV

N D'OCCAGNA ET LE COMPROMIS DE BÉZIERS.

par les forces de Louis XIII vers le Poitou ras-
— Mauvais accueil fait par Louis XIII dans la ville
députés des cantons helvétiques. — Convention
na par l'ambassadeur de France en Espagne pour
léter le traité de Madrid. — Le nonce réprouvé
, mais il essaye de la faire accepter au gouverne-
— Nouvelle prise d'armes des Grisons. — Ils re-
spagnols et les Autrichiens. — Le gouvernement de
Louis XIII d'employer la force des armes pour ren-
ne aux Grisons, ses maîtres légitimes. — Appré-
aint-Siège. — Les ministres de Louis XIII ne profi-
la situation critique où se trouvent les deux bran-
aison d'Autriche au milieu de l'année 1622. — Le roi
ifier la convention d'Occagna. — Le nonce Corsini
ouveau compromis relativement à la Valteline. (Mars
.) 82

V

IÈRES CONNÉTABLE. — RICHELIEU CARDINAL.
LA PAIX DE NONTPELLIER.

on à la connétablie, signe d'une paix prochain avec
maréchal de Lesdiguières, depuis longtemps préparée.

éventuelle. — Entrevue de Louis
de Savoie à Avignon. — Voyage de
Ses attentions pour la reine mère
gnante. — Entrée à Lyon du princ
— Formation d'une alliance éventu
et Venise. — Lacunes dans les
reine mère cherche à se fortifier c
rapproche de Puisieux. — Voyage
aux intérêts du prince qu'à ceux
janvier 1623) . . . . . .

VII

LE GOUVERNEMENT DU CHANCELIER B
LA DÉCHÉANCE D

Rentrée de Louis XIII à Paris. — Dis
de la puissance des Brûlarts de Sil
des cardinaux sur le chancelier au
line. — Les Espagnols désignent le
tuel des forts de la Valteline. —
Venise et la Savoie. — Protestation
— Affaires d'Allemagne. — Diète co
pereur Ferdinand II, pour régler l
dépouillé de ses Etats. — Les Es
de l'électorat au duc de Bavière.
tion. — Maximilien de Bavière pr
la France en Europe au comme
cembre 1622 — mars 1623.) . . .

IX

. DERNIERS MOIS DE L'ANNÉE 1623.
›GRACE DES BRULARTS.

le la cour à Saint-Germain. — Visites de
ère à Monceaux. — Faveur du chancelier et
n plus menacée. — Menées et cabales de
faire venir à la cour le prince de Condé.
surintendance de la maison de la reine. —
affaires d'argent de la reine mère. — Intri-
La Vieuville contre les Brûlarts. — Disgrâce
rts désespérés de Puisieux pour se maintenir
s XIII le chasse également. — Organisation
ement. — Le roi paraît avoir moins d'aversion
llet 1623 — février 1624.) 222

X

ÉTRANGÈRES AVANT ET APRÈS LA CHUTE
RULART. — LA POLITIQUE DE LA VIEUVILLE.

: le nonce à Louis XIII sur l'état des affaires
duc de Fiano, frère du pape, prend possession
ı nom du Saint-Siège. — Le duc de Féria retient
re. — Propositions du pape pour l'accommode-
s affaires de la Valteline. — Difficultés relatives
passages par les montagnes. — Géographie des
pes. — Partialité du Saint-Siège en faveur de l'Es-
ince de Galles à Madrid. — Ambitions démesurées
ire XV. — Sa mort. — Politique plus modérée du
fe Urbain VIII. — Proposition d'alliance faite à

ment hésite à s'engager au service de la France.
Hollande. — Le marquis de Cœuvres envoyé en
libelle *La voix publique au roi* attaque violemme
La Vieuville. — La disgrâce du marquis de La Vi
lieu prend définitivement possession du pouvo
conclusion. (Avril-août 1624.) . . . . . .

APPENDICE . . . . . .

Coulommiers. — Typographie PAUL F